

LA MÉTÉO: NEIGE ET VENTS MODÉRÉS PAR MOMENTS.
MINIMUM: -10°, MAXIMUM: -3°.
DEMAIN: ENSOLEILLÉ ET FROID. DÉTAILS PAGE A 2

LANIEL COMMUNICATION
est spécialisée dans la téléphonie d'affaires.
Nous avons ce qu'il vous faut!

LANIEL COMMUNICATION

628-1012

35cents

Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Sept-Îles et Baie Comeau: 50 cents

MONTRÉAL, JEUDI 6 DÉCEMBRE 1984, 101^e ANNÉE, N° 48, 88 PAGES, 6 CAHIERS

POUR PIERRE NADEAU, LE GOUVERNEMENT A FAIT UNE FOLIE

Ottawa a bâclé l'achat de Pétrofina en trois jours

■ OTTAWA — En aucun temps le gouvernement fédéral ou la société Petro-Canada

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa
da n'ont interrogé la direction de Pétrofina pour connaître les actifs réels de cette entreprise.

La transaction, qui a coûté \$1,6 milliard aux contribuables canadiens, a été bâclée en trois jours.

Telles sont les révélations faites hier à LA PRESSE par l'ex-président de Pétrofina, M. Pierre Nadeau.

«On a dit que j'avais su à

l'avance l'offre du gouvernement. C'est faux. Sinon, j'aurais attendu pour vendre mes actions à \$120 et non pas à \$80 ou \$90 comme j'avais commencé à le faire», a dit M. Nadeau.

«En tant qu'actionnaire, j'ai profité de la transaction, mais comme contribuable canadien,

je suis convaincu que le gouvernement a fait une folie. Je suis prêt à témoigner devant un comité parlementaire et à redire tout cela», a ajouté M. Nadeau.

En 1981, au moment où le gouvernement fédéral a acheté la société belge Petrofina par l'intermédiaire de la société de

la Couronne, Pétro-Canada, les actions de Pétrofina se transigeaient à \$90 sur le parquet de la Bourse. Ottawa a offert \$120 par action.

L'ex-dirigeant de Pétrofina a expliqué hier que la transaction

voir OTTAWA en A 2

BILLET

Judas

■ Contrairement à ce que prétendent certains indépendantistes radicaux, le premier ministre Lévesque n'est pas un Judas.

Il y a 2000 ans, le disciple renégat avait gardé pour lui le prix de sa trahison. Avant de se repentir et de se pendre. C'est tout le contraire de notre premier ministre.

M. Lévesque ne semble pas avoir de remord et encore moins l'intention de se lancer dans une élection suicidaire.

En outre, demain, ce sont tous les Québécois qui profiteront de la manne fédérale généreusement dispensée par Ottawa à la suite de son changement d'attitude. On parle déjà de \$100 millions par année pendant dix ans.

Et l'on n'a même pas commencé à évaluer combien vaut un droit de veto perdu! On peut donc croire que le meilleur est encore à venir.

On sait déjà, en tout cas, qu'après vingt siècles d'inflation, trente deniers représentent au moins \$1,8 milliard.

PIERRE GRAVEL



« Mon fils m'a quittée, je veux le suivre », gémit Rose-Mélanie Lubin, la mère du jeune Wilton, 12 ans, en sortant de l'église du Très-Saint-Nom-de-Jésus, dans l'est de Montréal, où avaient lieu hier les obsèques de l'enfant assassiné.

L'abbé Jean-Bertrand Aristide, un prêtre originaire d'Haïti, a prononcé à cette occasion un vibrant plaidoyer contre la violence raciale.

photo René Picard, LA PRESSE

page A 3

C'EST UNE VOLTE-FACE, RÉPLIQUE CADILLAC FAIRVIEW Drapeau lance son projet de construire une salle de concert et un parc dans l'est

■ Cadillac Fairview peut faire son deuil d'une salle de concert dans le centre commercial qu'elle projette de construire rue McGill College.

MARIANE FAVREAU

Le maire Jean Drapeau a annoncé, hier soir, qu'un nouveau projet de salle de concert, actuellement à l'étude, sera pré-

senté au conseil avant la fin de janvier.

Cette salle serait construite dans le quadrilatère Berri, Sainte-Catherine, Saint-Hubert et de Maisonneuve, sur un terrain qui appartient à la Ville. Le maire envisage même de lui adjoindre un parc.

Cette nouvelle a fait l'effet d'une douche froide sur Cadillac Fairview. Son porte-parole, M.

Alan Saskin, s'est dit tout à fait surpris de la volte-face de l'administration et estime que ce geste «se rapproche d'une trahison». Il assure que c'est à la demande de la Ville que Cadillac Fairview avait inclus une salle de concert dans son projet de centre commercial (ce que le maire nie). Il rappelle que sa compagnie a modifié son projet, a tenu des consultations publi-

ques pour le rendre plus conforme aux désirs de la population, et de la Ville.

Quant au chef de l'opposition, M. Jean Doré, il trouve l'attitude du maire «irresponsable». Selon lui, le maire Drapeau met en cause «la crédibilité de Montréal par son entêtement» et prouve «qu'on ne peut faire confiance à cette administration».

Mais surtout, M. Doré se dit persuadé que «la consultation publique menée par Cadillac Fairview a dépassé le maire Drapeau de son projet. Il serait en train de se rendre compte que le développement de la ville n'est plus l'affaire d'un seul homme.» D'où sa réaction de privilégier un nouveau projet.

Le maire Drapeau n'a pas vu voir DRAPEAU en A 2

SOMMAIRE

Annonces classées C 4, D 15 à D 17, E 2, E 3

Arts et spectacles

— Informations B 1 à B 5

— Horaires B 8

Décès, naissances, etc. E 4

Économie C 1 à C 12

Éditorial A 6

Êtes-vous observateur? D 15

FEUILLETON

« Elisabeth d'Autriche » D 16

Horoscope D 17

Le monde E 1

Météo A 2

Mots croisés E 3

« Mot mystère » E 2

Télévision B 1

Tribune libre A 7

Vivre aujourd'hui D 1 à D 6

TARLOID SPORTS

Bandes dessinées 12, 13

Mots croisés 18

Mulroney n'écarte pas la question « absurde » du veto

■ OTTAWA — Le premier ministre, M. Brian Mulroney, «comprend» son homologue

GILLES PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

québécois lorsque celui-ci juge «absurde» l'octroi d'un droit de

veto au Québec mais il se dit indécis face à cette question.

Interrogé à sa sortie du caucus conservateur hier, M. Mulroney a déclaré qu'il voulait connaître les propositions du Québec avant de prendre position.

«Quand M. Lévesque affirme

qu'il est absurde de doter le Québec d'un droit de veto constitutionnel, cela se comprend», a dit M. Mulroney à la veille de sa rencontre à Québec avec le premier ministre, M. René Lévesque.

«C'est un point de vue, mais il

y a une autre école de pensée là-dessus», a-t-il ajouté. «Il reste à voir comment le tout sera soumis à un dialogue et à une discussion», a-t-il dit.

Même s'il dit ne pas avoir d'opinion bien arrêtée pour le

voir MULRONEY en A 2

■ **Bourassa: le retrait est plus souverainiste que le veto**

page A 14

■ **Johnson: la compensation et, peut-être, le veto**

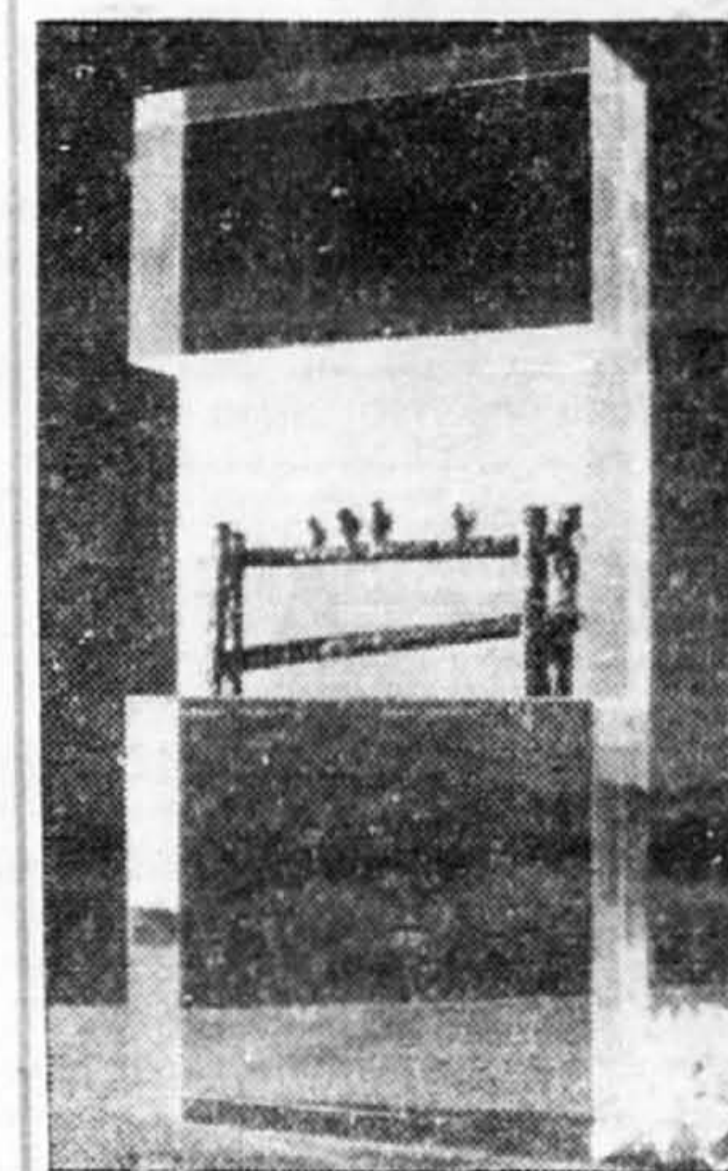
page A 15

AUJOURD'HUI



• **ÉTHIOPIE**
La carte d'identité que doit détenir tout citoyen éthiopien permet au gouvernement de contrôler très efficacement les déplacements des populations affamées.

page A 3



• **DÉCORATION**
Le plexiglass, une matière à première vue inerte et sans attrait, devient vivant et chaud entre les mains de Gisèle Mailhot et Michel, Claude et André Guyon.

page D 1



Plusieurs offres doivent être effectuées aujourd'hui en vue de l'achat de l'édifice abritant le magasin de meubles N.G. Valiquette, qui a déclaré faillite.

page C 1

CORRIVEAU, ARRIVE!

JESAI. C'EST UN COUP DUR POUR LES REQUISTES, MAIS EN POLITIQUE, LA PITIE, VOUS SAVEZ...



TRUST ROYAL

Courtier

Pour acheter ou vendre une maison: 876-2632

Le contrôle des dépenses politiques

Charité bien ordonnée commence par soi-même; économies bien ordonnées aussi. Le ministre des Finances, M. Michael Wilson, a annoncé que le traitement ministériel du premier ministre et des membres du cabinet sera réduit de 15 et 10 pour cent respectivement et que le Parlement devra diminuer ses dépenses. Mais qu'en est-il des dépenses des cabinets des ministres?

Le président du Conseil du Trésor, M. Robert de Cotret, entend réduire ces dépenses de 10 à 14 pour cent. C'est toutefois une catégorie de dépenses très élastique et il est difficile pour le contribuable de se faire une idée précise de leur utilité.

Selon la revue *Maclean's*, le gouvernement de M. Mulroney aurait décidé de dépenser \$15.1 millions pour le personnel des cabinets des ministres alors que le gouvernement éphémère de M. John Turner n'avait prévu que \$7.8 millions. L'augmentation du nombre de ministres et le changement de parti au pouvoir n'expliquent que partiellement cette hausse.

Le cabinet d'un ministre a une fonction très complexe. Il doit faciliter la traduction de la volonté politique du gouvernement en mesures administratives. Il doit aussi ajouter la dimension politique aux suggestions qui émanent du ministère. Il est, enfin, un lien indispensable entre le ministre et le public, y compris les parlementaires et la presse.

Le rôle d'un cabinet est essentiellement politique et ne peut être, en fin de compte, défini que par le ministre lui-même. Si l'entente entre le ministre et ses hauts fonctionnaires est bonne, il peut diminuer son cabinet. En revanche, si la politique d'un ministre est complexe ou mal comprise par les hauts fonctionnaires, il aura besoin d'un cabinet important.

Cela explique les disparités dans les dépenses des derniers ministres de M. Trudeau révélées par M. de Cotret. Ainsi M. John Roberts, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, dépensait \$3.5 millions pour un cabinet de 75 personnes, alors que le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, se contentait de \$675,000 pour 15 personnes et Mme Monique Bégin de 12 personnes à un coût de \$750,000 pour l'énorme ministère de la Santé et du Bien-être.

Il est trop facile pour le gouvernement actuel de montrer du doigt les écarts du gouvernement de M. Trudeau sans fournir les critères qu'il utilisera lui-même pour établir les budgets de ses ministres. M. de Cotret a indiqué qu'il a fixé des limites sur le nombre de personnes que chaque ministre peut engager.

Le président du Conseil du Trésor ne peut cependant pas se mettre à la place de chaque ministre pour déterminer les ressources dont il a besoin. Il doit pouvoir se fier à leur bon jugement quand ils mettent sur pied leurs organisations. En fin de compte, ces dépenses dépendent moins d'une saine gestion que de leur opportunité politique.

Étant donné la nature politique de ces dépenses, les chefs de l'opposition ont le devoir de les scruter et de dénoncer d'éventuels abus des ministres. Ils devront donner l'occasion à M. de Cotret de justifier ces dépenses aussi bien qu'il a critiqué celles du gouvernement de M. Trudeau.

Frédéric WAGNIÈRE

L'avenir de la Nouvelle-Calédonie

La presse américaine ne s'intéresse pas grandement à la Nouvelle-Calédonie, cette île du Pacifique en proie à de graves secousses, en raison d'affrontements entre les diverses communautés qui l'habitent. Il en va autrement de la presse européenne et de la presse française, en particulier, parce que la Nouvelle-Calédonie fait partie des territoires français d'outre-mer. Le gouvernement de M. François Mitterrand va se voir contraint à des choix difficiles.

L'île compte environ 140 000 habitants, répartis en Mélanésiens (43%), en Européens, Polynésiens et Asiatiques. Les Mélanésiens, appelés aussi Canaques, réclament l'indépendance. Ils veulent un référendum auquel, bien que minoritaires, ils seraient les seuls à participer. Recette qui ne correspond pas tout à fait, il faut bien l'admettre, au canon habituel de la démocratie.

Des élections récentes, boycottées par les Canaques, loin d'apaiser les esprits, ont stimulé les oppositions et entraîné des actes de violence. Les Canaques ont formé un «gouvernement provisoire», initiative contraire à la loi fondamentale du pays.

Le gouvernement français n'est pas opposé au droit à l'autodétermination des habitants des territoires d'outre-mer. Mais, à une consultation portant sur l'autodétermination devront participer tous les Néo-Calédoniens, citoyens français, quelle que soit leur origine ou leur race. Les Canaques n'entendent pas les choses de cette façon.

Est-ce une nouvelle «Algérie» qui s'annonce, au milieu de perturbations qui ont déjà fait quelques victimes? L'île produit du nickel, comme le Canada, l'URSS et l'Australie. Les adeptes du dénigrement de l'Occident et les apôtres de son déclin voudront peut-être donner raison d'emblée, sans plus d'examen, aux premiers habitants du territoire, même si une indépendance, qui s'annonce sous le signe du socialisme, devait se faire dans des conditions qui n'ont rien de démocratique.

Mais bien de l'eau a coulé sous les ponts depuis l'Algérie. Dans un livre récent, dont *l'Express* de cette semaine offre un compte rendu, un auteur démontre que «loin d'avoir empêché le redéploiement du commerce extérieur de la France, la décolonisation a contribué à la mise en place de la nouvelle stratégie industrielle». Autrement dit, la décolonisation aurait été payante.

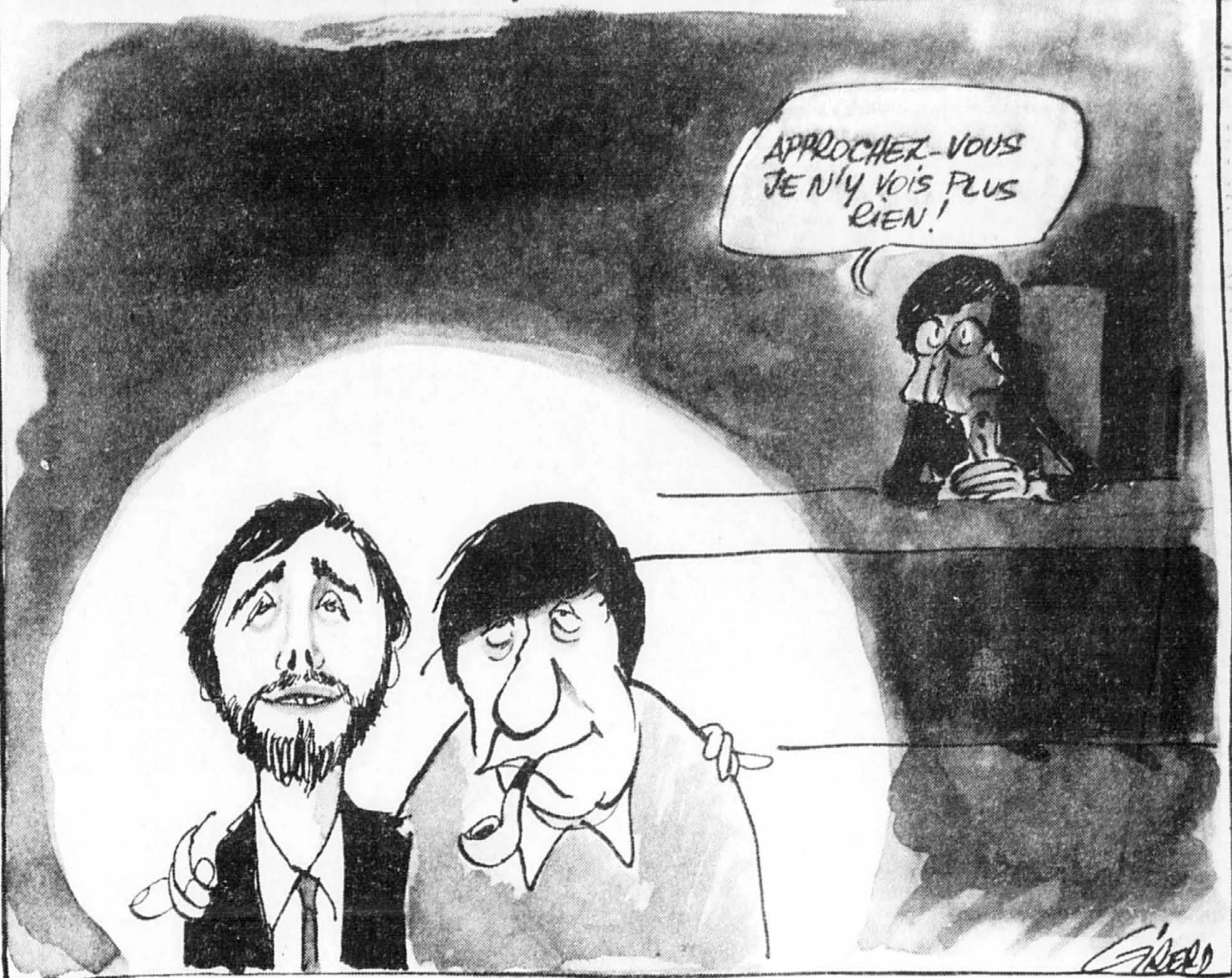
«La décolonisation, disait de Gaulle en 1962, est notre intérêt et, par conséquent, notre politique.» Socialiste et tiers-mondiste convaincu, M. Mitterrand se laissera-t-il guider par cette pensée dans le traitement d'une affaire d'autant plus complexe que les Européens se sentent pour l'heure mal protégés et mal défendus par Paris?

Paris a délégué sur place M. Pisani. M. Edgard Pisani est surtout connu comme ancien ministre de l'Agriculture dans le gouvernement du général de Gaulle et comme spécialiste des questions européennes. L'une de ses grandes convictions est que la concorde ne naît pas de l'identité des pensées mais de l'identité des volontés. Le problème en Nouvelle-Calédonie est précisément qu'il n'existe pas d'identité des volontés entre les Canaques, qui veulent faire leur bonheur seuls, et les autres, qui restent attachés à la légalité de la République.

Un facteur qui rend la situation encore plus volatile est l'impopularité personnelle du président Mitterrand, en France même. Sa cote ne dépasse pas 25% d'approbation. Sa politique étrange qui, jusqu'à cet automne, avait été à l'abri de la critique, est jugée aujourd'hui chaotique et indécise par une opposition à l'affût du moindre faux pas. «La Nouvelle-Calédonie pourrait donner le coup de grâce à la majorité actuelle», écrit le *Journal de Genève*. Qui remarque que la Nouvelle-Calédonie, «c'est loin». En effet...

Guy CORMIER

PARADIS + CORRIVEAU, LES LUMIÈRES DU PARTI



Droits réservés.



Jean-Guy Dubuc

La radio qu'on aime

«Dis-moi de ce que tu écoutes, je te dirai qui tu es...»

Les pastiches sont encore plus faux que les adages. Mais les uns et les autres contiennent souvent, sinon toujours, une bonne part de vérité cachée, mal saisie et mal comprise, pourtant très révélatrice. Il doit bien en être ainsi de la radio, à Montréal comme ailleurs: on écoute ce qui nous exprime, c'est bien évident.

Donc, les choix radiophoniques des Montréalais peuvent servir à comprendre les Montréalais. On ne tirera pas de graves conclusions à partir d'une réflexion qui n'a rien d'une étude; mais on peut au moins s'arrêter sur certains aspects intéressants qu'ont mis en valeur les derniers sondages BBM.

D'abord, originairement, les sondages ne sont pas faits pour apprendre aux auditeurs qui ils sont: ils servent principalement aux annonceurs et aux agences de publicité; également, les directions des stations radiophoniques s'en servent pour apprécier leurs efforts et ajuster leur tir au cours d'une saison.

Or, assez étrangement, toutes les directions semblent être satisfaites des résultats. L'une pour le nombre absolu d'auditeurs, l'autre pour une augmentation relative, l'autre pour

avoir fait cesser une hémorragie, l'autre pour le temps que l'auditeur passe à son antenne, etc. Tant mieux si tout le monde trouve une raison de se réjouir. Mais les statistiques prouvent que la population sait montrer ses préférences de façon non équivoque.

Par exemple, on a appris que CKAC demeure la station la plus écoutée au Québec. On peut se réjouir: CKAC a conservé, depuis toujours, un souci d'information assez exceptionnel pour une radio privée. Ajoutez une diversification d'émissions, une fidélité à une certaine tradition, des animateurs vedettes qui savent susciter l'intérêt pendant de longues périodes d'écoute: il y a là tout ce qu'il faut pour séduire et plaire. Pourtant, Radio-Canada a des prétentions semblables et ne parvient à atteindre qu'un peu plus du tiers des auditeurs de CKAC. Il faut donc croire que le style, plus que le fond, convainc les auditeurs.

Pour plaire à son public, Radio-Canada a retiré les annonces de toutes ses émissions de radio (sauf celles du hockey, où la Société d'État accepte encore une entente inacceptable avec une agence de publicité). Eh bien, l'auditeur ne semble pas aussi exigeant qu'on le croit à ce cha-

pitre: le matin, Jacques Proulx, qui présente plus de commerciaux qu'il ne peut lui-même parler, sait pourtant se faire entendre de 225 000 auditeurs; ce qui représente, selon l'heure précise, entre deux et trois fois l'auditoire de Joel Le Bigot. Question de contenu ou de style?

Le grand champion des ondes est maintenant Pierre Pascau, passé maître dans une formule d'émission d'information ou il traite des sujets du jour en interpellant avec humour et passion les acteurs en place. Comme sa cote d'écoute est la plus élevée, il faut conclure que le public désire se tenir bien informé; mais le style comptera autant, alors, que le contenu.

Car enfin, si CKAC demeure à la tête de la radio, son avance devient de plus en plus restreinte sur une autre station qui possède une image tout à fait différente: CKOI n'a que 30 000 auditeurs de moins et se spécialise dans une musique particulière qu'on peut appeler «soft rock». Ce n'est pas une station AM, ce n'est pas un concurrent direct, ce n'est pas à cause de la qualité de son information ou de la diversité de sa programmation qu'elle se rapproche de l'autre; c'est qu'elle offre le contraire, ou presque. Et il y a autant de gens qui veulent

tout savoir qu'il y en a qui ne veulent rien savoir, au sens strict et au figuré...

Car enfin, comment expliquer cette montée extraordinaire de ces stations spécialisées dans la musique? Les cinq stations qui suivent CKAC sont sur bande FM et ont toutes une image relativement semblable (qui n'est pas celle de CBF FM que l'on trouve en 16e position). On s'informe moins qu'on s'évade.

Non pas que les stations FM n'informent pas leurs auditeurs; mais elles profitent d'une qualité du son qui sert mieux la musique qu'un bulletin de nouvelles. Et la musique qui rejoint le plus les auditeurs présentement accompagne mal l'information: ce n'est pas pour rien que CKMF veut demander au CRTC la permission de diffuser 45 pour cent de musique «anglaise» (au lieu de 35 pour cent) pour concurrencer les stations anglaises qui touchent les auditeurs francophones; alors que les émissions d'information anglaises n'en touchent que très peu (CBM se trouve au 18e rang).

Ce qui signifierait que les Montréalais sont séduits par un style, même quand les sujets sont sérieux; et par un rythme, même quand ils n'entendent rien ou presque...



Marcel Adam

La presse a-t-elle une mission d'opposition?

Mardi soir Keith Spicer, qui vient d'assumer la direction du journal *Ottawa Citizen*, passait à l'émission «Le Point» où Pierre Nadeau l'interrogea sur l'attitude que son journal adoptera à l'égard du nouveau gouvernement conservateur. M. Spicer, qui est un journaliste chevronné et réputé, répondit par une pétition de principe.

Pour lui la presse doit suppléer à la faiblesse de l'opposition parlementaire face à un parti gouvernemental détenant une majorité écrasante.

Cette conception que se fait M. Spicer du rôle de la presse traduit l'idée que se font en grande majorité les professionnels de l'information. Je me souviens qu'après l'historique victoire de Robert Bourassa, à l'automne 1973, les journalistes s'étaient donné pour mission d'épauler la demi-douzaine de survivants péquistes en tant qu'opposition hors les murs.

En réalité, les journalistes

québécois ne se comportèrent pas différemment. Ils traitèrent le gouvernement comme avant: en adversaire, sauf que les nouvelles données électorales leur permettaient de se donner le beau rôle en avouant publiquement leur dessein. M. Spicer trouve prétexte dans la nouvelle conjoncture fédérale pour annoncer qu'il fera ce que toute la presse canadienne fait constamment depuis quelque vingt-cinq ans, quelle que soit la majorité du parti gouvernemental.

Est-ce bien le rôle de la presse, dans notre système, que de constituer une rallonge extérieure à l'opposition parlementaire, alors que l'une et l'autre ont une mission fondamentale différente? Les députés de la minorité remplissent un rôle d'opposition en vertu d'un mandat populaire. Les journalistes ont pour mission de satisfaire au droit du public à l'information.

Dans une société démocratique où l'opposition fait partie

intégrante de l'institution parlementaire, la presse outrepassa sa mission et dénatura son rôle en se comportant vis-à-vis du gouvernement comme les partis d'opposition qui visent à le supplanter.

En agissant de la sorte la presse perd sa crédibilité parce qu'elle est perçue comme partielle, sinon partisane. Le type de journalisme qu'elle pratique est forcément engagé, non seulement au niveau du commentaire, mais à celui de l'analyse et même du reportage où la subjectivité joue systématiquement contre le gouvernement.

Croyant rendre ainsi un meilleur service à la population, la presse atteint le but contraire en faussant l'équilibre fragile sur lequel reposent les institutions politiques.

Au surplus elle rend le gouvernement extrêmement ombrageux. Contesté par l'opposition officielle et pris à partie par tous les groupes intermédiaires, le réflexe défensif du

gouvernement est de se fermer quand, au surplus, la presse se comporte comme un opposant plutôt que comme un instrument de communication entre le peuple et le pouvoir.

Comment expliquer autrement que des hommes foncièrement démocrates qui, après avoir juré de gouverner dans la transparence, se réfugient dans l'hermétisme peu de temps après avoir accédé au pouvoir?

Je ne dis pas que la presse doit s'interdire de jouer un rôle de critique social. Je dis qu'elle n'a pas le droit de se donner une mission d'opposition systématique au gouvernement, dans un système où le gouvernement est obligé de rendre des comptes aux élus et de faire face aussi bien aux critiques de l'opposition que de celles des groupes de pression.

Si l'opposition parlementaire est faible il ne revient pas à la presse de suppléer de son propre chef à un «égarement» passager du peuple.

Ronald n'est pas le plus violent des Pouliot

■ Dernier témoin de la Couronne au procès de Ronald Pouliot, le premier des frères de la famille de ce nom à subir son procès pour le quadruple meurtre de Compton, le jeune André Mahieu s'est dit d'avis, hier, que le prévenu ne pouvait être considéré comme le plus violent du clan.

Contre-interrogé par Me Ronald Schacter, l'avocat de ce dernier, le témoin soutient qu'à cet égard, Mario, qui a obtenu d'être jugé séparément, il y a quelques jours, était nettement jugé plus dangereux.

Le jeune homme a par ailleurs admis, comme il l'avait d'ailleurs fait au moment d'être interrogé par le représentant du ministère public, qu'il avait toujours une certaine crainte générale des membres de la famille, au domicile de laquelle les préliminaires de la tuerie se sont déroulés dans la soirée du 28 juin.

Mais il n'aurait jamais cru que ces événements allaient déboucher sur des meurtres. Et lorsqu'il a vu Ronald Pouliot mettre Scallabrin en joue, il croyait ferme que c'était pour lui faire peur seulement. Il n'a jamais compris, d'ailleurs, pourquoi on était allé jusque là pour le simple sac d'un chalet. Ce n'était pas normal, et il trouve cela lui-même effrayant.

En attente de son propre procès pour enlèvement, séquestration, complicité après le fait et utilisation d'une arme, il révèle qu'il projette de plaider éventuellement coupable, et il se même une certaine responsabilité dans les meurtres commis dans la matinée suivante.

Le feu fait plus de victimes

■ (PC) — Le nombre de victimes d'incendies est en hausse au Québec.

Selon la direction de la prévention des incendies du ministère des Affaires municipales, 90 personnes sont mortes dans des incendies au cours des dix premiers mois de l'année.

Il s'agit d'une augmentation de dix pour cent par rapport à la même période en 1983.

Si cette tendance se maintient, il est à craindre qu'à la fin de l'année, 110 à 115 personnes aient péri dans les flammes.

Ces statistiques révèlent que la majorité des incendies meurtriers surviennent dans des immeubles où on ne trouve pas de détecteur de fumée.

Elles montrent aussi que la négligence des fumeurs est la principale cause d'incendies mortels.



Rose-Mélanie Lubin sort de l'église en hurlant de douleur. « Mon fils m'a quittée, je veux le suivre... » photo René Picard, LA PRESSE

Scènes émouvantes aux obsèques du jeune Lubin

■ Des manifestations d'hystérie ont marqué les funérailles du jeune Wilton Lubin, 12 ans, hier, à l'église Très-Saint-Nom-de-Jésus, dans l'Est de la ville. Des enfants pleuraient à chaudes larmes; l'un des frères, dans un accès de fureur, se frappait la tête contre les murs, hurlait en marchant dans les allées, bousculant tout sur son passage; Rose-Mélanie, la mère, gémissait à fendre l'âme, tandis que trois hommes soulevaient une femme à demi consciente.

MARTHA GAGNON

Cette scène faisait peine à voir. Les chants interprétés par la chorale de l'école ne réussissaient pas à couvrir les gémissements. Ému, un reporter de la radio craignait lui aussi d'éclater en lisant son texte.

Entre deux crises de sanglots, l'abbé Jean-Bertrand Aristide, un prêtre originaire d'Haïti, prononçait un véritable païdoyer contre le racisme qui engendre la violence. « Il faut s'élever, disait-il, contre la violence sous toutes ses formes, la violence institutionnalisée, celle contre laquelle nos compatriotes se battent depuis tant d'années. Une violence qui transforme l'homme en bête. On doit comprendre ceux qui ne

nous comprennent pas, contempler ceux qui nous haïssent. Il ne faut pas pleurer sur Wilton, seulement pour pleurer. »

S'excusant d'avoir parlé longuement, il terminait son sermon en ces termes: « Seigneur, nous vous envoyons ce mot d'amour, même s'il sort de nos bouches avec un peu de colère. Il faut garder la force d'aimer, malgré tout. »

Félicitations

Après la messe, plusieurs résidents du quartier — et pas seulement des membres de la communauté noire — ont félicité le prêtre pour son homélie. « Vous avez bien fait de dire ces choses », faisait remarquer une dame en serrant la main de l'abbé Aristide, qui retourne à Haïti dans quelques jours.

Parlant au nom des mères de famille, une femme s'est avancée devant l'autel pour lire un message durant la cérémonie. « Wilton est victime d'une société basée sur la violence: celle des femmes battues, violées, des enfants agressés. Et cette autre violence qu'on appelle le chômage, la solitude, le racisme. C'est comme si c'était une partie de notre propre enfant qui était disparue. Nous, les parents, nous voudrions un monde meilleur. »

Un peu plus tard, dans le por-

tail de l'église, trois jeunes garçons, qui habitent le quartier, discutaient autour du bénitier. L'un d'eux, âgé de 12 ans, racontait qu'il avait été mis à la porte de l'école, qu'on ne voulait plus lui voir « la fraise ». Attentif, son compagnon expliquait qu'il était plus chanceux, puisqu'il était suspendu seulement pour une journée.

Pourquoi étaient-ils là? « On connaissait Wilton, on est venu voir ce qui se passerait », dit Sylvain. Ont-ils peur depuis cette histoire sordide? « Non, on n'est pas des peureux. On est habitués de se faire suivre par des hommes dans les parcs, ça ne nous dérange plus. Des fois, ils nous offrent de l'argent pour... vous savez quoi. On rit d'eux, on leur crie des bêtises », répond Éric.

La cérémonie est terminée. Rose-Mélanie Lubin, les bras tendus vers le cercueil, pousse des cris: « Wilton m'a laissée, je veux le suivre. »

Aucun suspect

Hier, les gens ont prié pour que l'on retrouve Sébastien Métivier, 8 ans, compagnon de Wilton, dont on est sans nouvelles depuis un mois.

La police, elle, poursuit ses recherches. Aucun suspect n'a encore été arrêté.

Une femme avait assuré la vie de 314... fantômes!

■ Une représentante en assurance-vie de Pointe-Claire a écopé de 18 mois de prison, hier, devant le juge Jacques Lessard. En octobre, Karen Brake, 39 ans, avait reconnu être l'auteur d'une vaste opération d'extorsion effectuée en assurant la vie de 314... fantômes, qui devaient verser des primes annuelles de \$147 000 afin de profiter d'une couverture globale de près de \$17 millions!

Le juge de la Cour des sessions a surtout retenu le bouleversement créé par l'ingénieuse opération au sein de la compagnie L'Industrielle, et les lourdes conséquences financières qu'a dû supporter Michel Belley, patron immédiat de l'artiste de la fraude, en principe responsable des sommes détournées.

À ce sujet, les parties ne s'entendent pas sur les sommes que s'est illégalement approprié la « super-vendeuse », comme l'a

désignée Me Christian Charbonneau, qui occupe en poursuite. Selon lui, Karen Brake a détourné \$140 000. En défense, Me Michel Ouellet rétorque que la représentante ne peut être tenue responsable que d'une fraude de \$60 000.

À partir de juin 1981, Karen Brake s'est mise à « vendre » des polices d'assurance-vie fictives, et se chargeait d'acheminer les papiers nécessaires à L'Industrielle, s'occupant aussi de verser les primes requises. Pour chaque police émise, elle touchait une commission et un boni représentant 105 pour cent de la prime annuelle. Le système fonctionnant à la façon d'une pyramide, elle devait forcément arriver un jour au point où ses rentrées d'argent ne lui permettraient plus de couvrir le versement des primes.

Elle était appréhendée le 17 juin; elle est détenue depuis ce temps.

«Tuer la caissière pour ne pas être identifié...»

■ Dans l'affaire du meurtre de l'employée de la Caisse populaire de Val-des-Bois, le 23 avril 1981, un chauffeur de taxi a joué un rôle qui devait finalement se révéler obscur. Parce que « Serge Damien disait qu'il faudrait peut-être tuer la caissière pour ne pas être identifié. Moi, j'étais d'accord pour le hold-up, mais pas pour le meurtre... »

Le témoin ajoute que Damien transportait avec lui une petite masse et un fil de fer, au cas où...

Le chauffeur de taxi en question ne peut être nommé, puisqu'à la demande du témoin, le juge Claire Barrette-Joncas a émis une ordonnance de non-publication sur son identité.

L'homme a avoué avoir encaissé la récompense de \$10 000 offerte par le Mouvement Desjardins à quiconque serait en mesure de fournir des informations relatives à la mort de Darquise Cyr, présumément assassinée à coups de masse derrière son tiroir-caisse.

Racisme dans le taxi: \$1 500 d'amendes

■ La Co-op de taxi de l'Est et deux de ses employés, Louis Allegreza et Raymond Vaillancourt, ont été condamnés à des amendes totales de \$1 500 pour avoir fait des actes discriminatoires à l'endroit des chauffeurs noirs de la métropole. Rendant sentence, le juge Jean-Guy Riopel, de la Cour supérieure, renversait ainsi l'acquiescement prononcé en première instance par le juge Denis R. Lanctôt, le 24 septembre.

Selon la Cour supérieure, le premier magistrat a mal interprété les dispositions de la Charte des droits et libertés. Rappe-

Bref, le témoin anonyme affirme que dans la période précédant la dramatique opération criminelle, il a participé à quatre ou cinq reprises à des excursions dans l'Outaouais avec Damien, lequel est maintenant accusé de meurtre prémédité en Cour d'assises. Le même chauffeur de taxi ajoute que Damien justifiait sa présence à Val-des-Bois en parlant à Darquise Cyr d'une enquête menée sur les opérations de la Caisse populaire; Damien, on le sait, était enquêteur pour le compte du Mouvement Desjardins.

De surcroît, Damien devait présenter le chauffeur de taxi comme « un futur enquêteur des caisses populaires ». Enfin, le témoin ajoute que l'accusé attendait, avant d'agir, le passage des convoyeurs de la Brink's, escomptant tirer de l'opération un profit se situant entre \$60 000 et \$80 000.

Le procès se poursuit au Palais de justice de Montréal.

lons que même en prononçant l'acquiescement le juge Lanctôt avait noté: « On ne voulait pas de Noirs dans l'Association coopérative; c'est par un éloquent silence qu'on a manoeuvré pour les écarter. » Il était question d'une réunion tenue le 28 juin 1982 dans le but de préparer le « transfert » de certains chauffeurs à la Co-op de l'Est.

Rappelons que l'acquiescement prononcé dans une cause du même type, intentée contre Taxi Moderne, a aussi été porté en appel. Le juge Louis Tannenbaum a pris la cause en délibéré.

PROBLÈME DE RÉGIME DE RETRAITE

Les policiers de la CUM prennent un air «rebelle»

■ Depuis hier matin, les policiers de la CUM ont pris un petit air « rebelle ». Pour faire pression sur leur employeur et le forcer à verser les sommes dues à leur régime de retraite, ils refusent de porter leur casquette et leur plaque d'identité.

LILIANNE LACROIX

Bien plus. Ils ont sorti toutes les autos-patrouilles et ont fait fonctionner sans arrêt les feux giratoires; même les inspecteurs se sont retrouvés sur la route. Pas question non plus, depuis hier, de rédiger des rapports quotidiens d'activités.

Quant à l'application du Code de la route et des règlements municipaux, les agents ont décidé « d'utiliser au maximum leur pouvoir discrétionnaire ». En clair, cela veut dire que les automobilistes ne risquent plus guère de recevoir des contraventions; ils s'en tireront avec un simple avertissement.

Il y a longtemps que l'abcès se forme autour du régime de retraite. Selon M. Michel Allard, président de la Fraternité des policiers, « il est inacceptable que les dirigeants de la CUM refusent de respecter l'entente du régime de rentes négociée depuis 1983. »

Problème complexe

Le problème est étonnamment complexe. Même si une entente est intervenue entre les



Les policiers de la CUM, qui refusent de porter la casquette, ont procédé hier à l'expulsion d'une centaine d'employés de la compagnie d'assurances la Sauvegarde, qui avaient entrepris d'occuper les bureaux de la compagnie, au 20^e étage du Complexe Desjardins, dans le cadre d'un conflit de travail. photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

deux parties sur le cas des pensions, celle-ci ne peut pas être concrétisée tant que la Régie des rentes n'a pas accepté l'évaluation actuarielle qui doit être présentée par l'employeur.

Or, la CUM a déjà présenté, à quatre reprises, des évaluations qui ont été refusées parce que, de l'avis même d'un représentant de la Régie, la méthode employée était « inhabituelle et inadmissible ». Pendant ce temps, les 195 policiers retraités en 1984, les veuves et les orphelins ne peuvent toucher l'indexation prévue par l'entente.

« En préparant délibérément une évaluation actuarielle non conforme au règlement de la Régie, explique M. Allard, la CUM se soustrait à ses responsabilités et fait preuve d'une évidente mauvaise foi. Aussi longtemps que le régime des rentes ne sera pas enregistré, les policiers de la CUM exerceront leurs moyens de pression. Pour faire bénéficier les membres d'une bonne retraite, nous avons fait des sacrifices au chapitre des journées de maladie, nous avons accepté une échelle de salaires plus longue pour les futurs policiers et nous avons même permis à l'employeur une plus grande mobilité de personnel. Les policiers s'exécutent déjà depuis plus de onze mois, alors que les nouvelles modalités du régime de rentes ne sont pas encore en vigueur. »

Déjà, la Cour supérieure (no-

vembre 80) et la Cour d'appel (avril 83) ont eu à s'en mêler. Les deux cours ont statué que la Régie avait autorité et que la CUM devait respecter la réglementation en soumettant une évaluation conforme.

Lutte de pouvoir

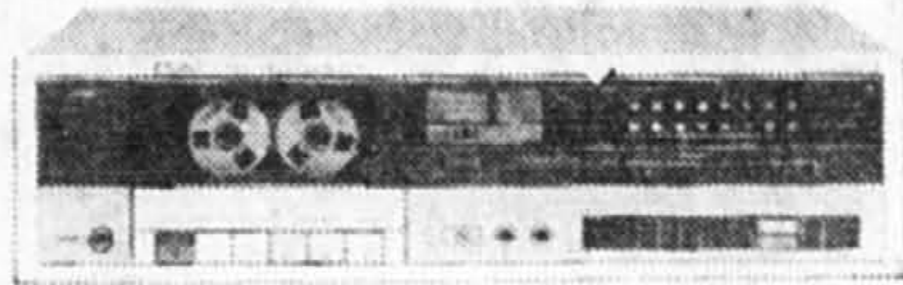
La Fraternité soutient que les policiers font actuellement les frais d'une lutte de pouvoir entre le gouvernement et la CUM qui voudrait voir s'assouplir la loi sur les rentes.

Selon M. Allard, les policiers devraient éventuellement, en principe, toucher les montants requis, y compris l'intérêt. Mais ce que les policiers craignent, c'est qu'avec le temps les sommes prennent des dimensions astronomiques. « La CUM a accumulé tellement de retard à ce chapitre, explique Jacques Peron, président de la caisse de retraite, que bientôt, les intérêts et l'indexation aidant, les coûts ne seront plus absorbables pour la CUM. »

Dans son jugement du 30 mars 1983, le juge Alphonse Barbeau parlait déjà d'une dette de quelque \$60 millions.

Pendant que les policiers parlent d'intensifier leurs moyens de pression si l'employeur « ne se plie pas à ses devoirs », les dirigeants de la CUM, qui tiendront une conférence de presse aujourd'hui, les menacent déjà d'une injonction.

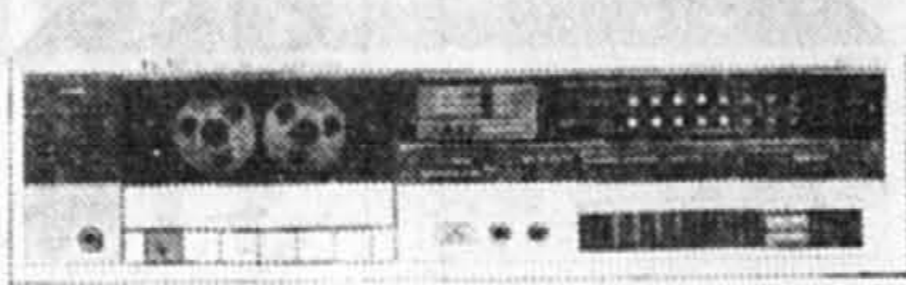
SI C'EST D'ENREGISTREMENT QU'IL EST QUESTION C'EST TEAC.



TEAC V300

- idéal pour le système débutant
- réducteur de bruit Dolby
- interrupteur momentané de l'enregistrement
- accepte les cassettes métal, crO², et normal

185.



V350C

- mêmes caractéristiques de base que le V300
- réducteur de bruit Dolby C pour des enregistrements encore plus silencieux.

225.



V400X

- mécanisme à touches électroniques
- peut être relié à une minuterie pour mise en marche automatique
- recherche automatique de la plage suivante
- arrêt momentané de l'enregistrement
- réducteur de bruit Dolby et DBX
- décodeur pour disque DBX
- contrôle de niveau de sortie
- accepte cassettes métal CR0² et normal

295.

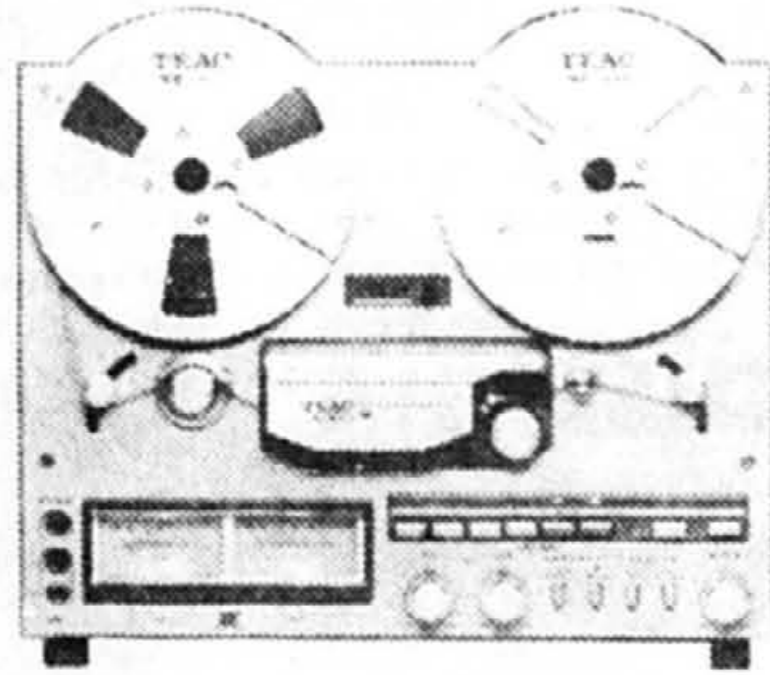


Z500

POUR LE PERFECTIONNISTE

- réducteur de bruit Dolby B et C ainsi que DBX sont inclus
- compteur de défilement de bande en minutes secondes
- recherche automatique programmable pour 9 plages différentes
- calibrage automatique ou manuel des niveaux d'enregistrement de l'égalisation et du «bias»

935.



X111R

- magnétophone bobine 7"
- inversion automatique de défilement de bande pour lecture continue jusqu'à 3 heures sur ruban 1800 pieds à basse vitesse
- deux vitesses 3 3/4, 7 1/2

655.

TASCAM

POUR LES PROFESSIONNELS PAR TEAC

MODÈLE 34

- magnétophone bobine 10 pouces
- enregistre 4 pistes en synchronisation
- compteur de ruban numérique avec recherche automatique du zéro
- deux vitesses 7 1/2, 15
- variateur de vitesse

Si c'est TEAC qu'il vous faut nous l'avons.

Service d'atelier complet dans tous les magasins

N.B. Certains articles peuvent ne pas être disponibles dans tous les magasins.
* Certaines illustrations peuvent légèrement différer de la réalité.

Filtronique inc.

9343 LAJEUNESSE,
MONTREAL
389-1377

MEDIA-TRONIQUE

3517, boul. CONCORDE,
LAVAL
661-2804

son or

7251, de LA MALICORNE,
VILLE D'ANJOU
352-3238

CIA: Svend Robinson s'excuse d'avoir abusé de son immunité

■ OTTAWA (d'après CP, UPC) — Le député néo-démocrate Svend Robinson a dit regretter, hier, d'avoir mis à profit son immunité parlementaire pour identifier deux Canadiens qui ont, selon lui, été impliqués dans une pénétration de Petro-Canada par l'Agence centrale de renseignements des États-Unis.

M. Robinson a précisé, dans un communiqué, qu'il n'avait pas pensé à transmettre ses informations au solliciteur général, Elmer MacKay, au lieu d'identifier les deux hommes devant le Comité de la justice des Communes.

« Même si l'immunité parlementaire constitue une tradition solide et établie depuis longtemps, je regrette d'y avoir eu recours pour nommer ces deux personnes », a-t-il dit, « et j'aurais dû communiquer directement leurs noms à M. MacKay. »

La critique du NPD en matière de justice a ajouté qu'il avait l'intention de s'excuser par écrit auprès des deux hommes pour les avoir identifiés publiquement.

Devant le comité, M. Robinson avait affirmé que MM. Robert Foulkes, un ancien vice-président aux affaires publiques de Petro-Canada qui a depuis quitté cet emploi et Fred Rayer, vice-président à l'exploration internationale, avaient participé à une enquête effectuée par la CIA sur les activités de cette société de la couronne.

Le député avait souligné qu'il fondait ses allégations sur les sources par l'intermédiaire lesquelles il avait obtenu un document secret, émis en 1976 par le directeur de la CIA à l'époque, George Bush, aujourd'hui vice-président des États-Unis, et requérant des informations sur les activités d'un certain nombre d'entreprises canadiennes.

Interrogé sur la question, M. MacKay a déclaré qu'il n'avait pu recueillir aucune preuve du bien-fondé des accusations de M. Robinson, et qu'il était satisfait de ce que celui-ci se soit excusé auprès des deux hommes.

Une récompense bien méritée



Jacques Bouchard

■ Depuis son entrée à l'Assemblée nationale, la députée de Dorion, **Huguette Lachapelle**, a surtout été appelée à jouer un rôle de figuration. Assise derrière le chef du gouvernement, **René Lévesque**, elle avait pour mission de bien paraître au petit écran lors de la télédiffusion des débats.

Celle qui avait réussi à prendre la succession de son ex-patronne, **Lise Payette**, avait accepté de bonne grâce de se prêter à ce jeu. M. Lévesque était bien content de mettre ainsi en évidence une personnalité féminine de son équipe.

Les stratèges du gouvernement, qui ont pour mission de « revaloriser » le rôle parlementaire des femmes, avaient même suggéré à Mme Lachapelle de changer sa coiffure. Pour faire un peu plus « IN ». Ce qui fut fait, sans histoire de sa part.

Hier, elle a reçu sa récompense. Elle a été nommée « whip en chef » du parti gouvernemental. Sans perdre le privilège de siéger derrière le « cheuf ». En raison de sa nouvelle fonction, elle a quand même gagné quelques sièges. Le nouveau préfet de discipline est maintenant plus proche de son premier ministre.

On comprend mieux maintenant pourquoi M. Lévesque prétend que le ministère de la Condition féminine, dont il assume la responsabilité par intérim, ne doit pas nécessairement être assumé par une femme, depuis la démission de **Denise LeBlanc-Bantey**. Cette affirmation rappelle les déclarations de certains créditistes qui prétendaient que le ministère de la Justice, par exemple, ne devait pas être confié à un avocat...

C'est le député de Johnson, **Carmen Juneau**, qui doit maintenant se mordre les doigts d'impatience. Il est loin d'être assuré qu'elle entre au cabinet un de ces jours. Ce n'est pas l'ambition qui lui manque, mais si les démissions se poursuivent, elle aura peut-être sa chance.

Landry et l'unité...

On avait bien noté que le ministre des Relations internationales et du Commerce extérieur, **Bernard Landry**, en visite officielle en Afrique du Nord au moment du plus fort de la crise péquiste, avait lancé un appel à l'unité des troupes péquistes. Un peu comme le général de Gaulle avait lancé, à partir de sa retraite en Angleterre, un appel à l'unité des Français lors de la Deuxième Guerre mondiale.

Toujours aussi modeste et discret, M. Landry s'est chargé d'expliquer que c'est grâce à sa médiation que les dégâts ont été limités. Et qu'il n'y a eu que sept ministres et deux députés qui ont quitté le bateau qui arbore maintenant le nouveau drapeau fédéraliste de René Lévesque.

Les anciens collègues de M. Landry, notamment les Parizeau, Laurin et Lazure, font partie de ces « dégâts limités ». Mais il a admis, avec son réalisme habituel, qu'il était difficile pour lui de mesurer les résultats de son intervention.

Une prémonition
Mon « boss », le président directeur-général et éditeur de



Huguette Lachapelle

LA PRESSE, Roger D. Landry, a des prémonitions, surtout en ce qui concerne la politique. C'est bien pourquoi je me garde le plus possible de faire des prédictions: le risque de me tromper serait trop grand.

Le 6 novembre 1983, à Jonquières, M. Landry avait affirmé que l'actuel gouvernement péquiste amorcerait un virage avant 1985 et qu'il abandonnerait le concept de l'indépendance.

Un an plus tard, presque jour pour jour, on a vu la pirouette de 190 degrés effectuée par le premier ministre du Québec, devenu subitement, sous le charme de **Brian Muironey**, un néo-fédéraliste.

M. Landry avait déclaré: « René Lévesque cherchera une occasion, d'ici les prochaines élections, pour abandonner son engagement de tenir un scrutin sur l'indépendance. »

Il avait ajouté que le chef du PQ se servirait du prétexte de l'échec appréhendé, sur la scène fédérale, du Parti nationaliste, regroupant les plus radicaux du PQ, pour abandonner son engagement.

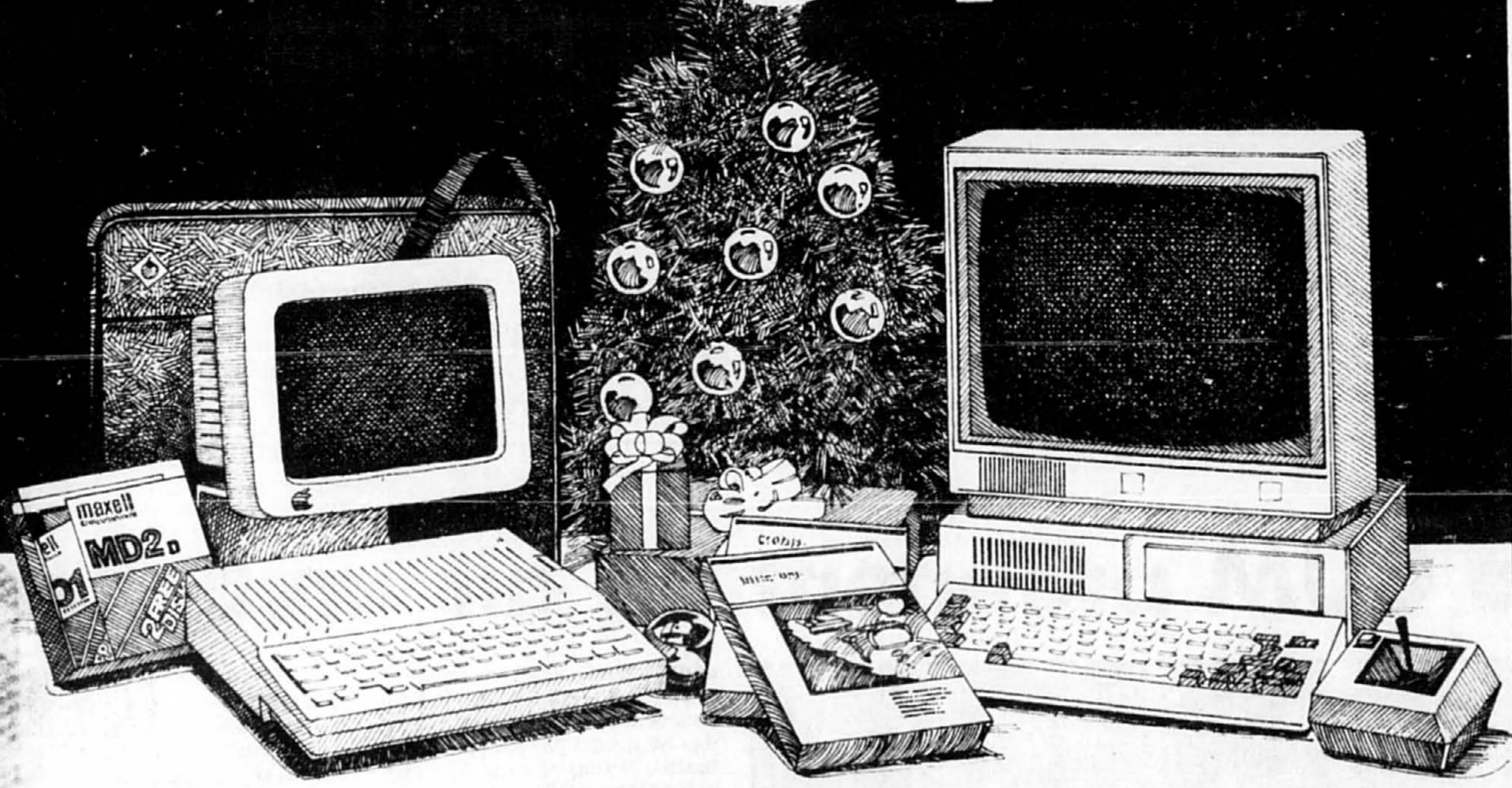
Un gros party de Noël

Le Parti conservateur du Québec tiendra un grand « Gala de Noël », sous le « patronage » des 57 députés conservateurs élus lors de l'élection du 4 septembre. Cette manifestation — à \$125 le billet — aura lieu le 9 décembre dans un hôtel du centre-ville de Montréal. Les gens moins bien nantis sont donc priés de s'abstenir.

Paul Levert, un des organisateurs de cette manifestation, a confié qu'il attendait environ 2500 personnes à ce buffet dansant. Il est bien possible que le premier ministre Mulroney participe à cette réunion de famille...

Depuis l'élection du gouvernement conservateur à Ottawa, c'est la première manifestation d'envergure qui soit organisée au Québec. Ce sera une occasion pour « patronneux », organisateurs, ministres et députés de se retrouver autour d'une bonne table, de faire sauter les bouchons de quelques bonnes bouteilles... et de glisser quelques messages aux nouveaux élus.

Deux cadeaux de Noël bien logiques.



APPLE IIc

1695\$

Le système Apple IIc, doté d'une mémoire vive de 128 Ko et d'un lecteur de disquette intégré permet l'utilisation de plus de 10 000 logiciels. L'offre que nous proposons comprend le moniteur et son socle, douze disquettes souples Maxell, un ensemble de formation incluant quatre disquettes, une mallette ainsi que des bons de rabais émis par le fabricant.

IBM PCjr

1695\$

Puissant, mais facile à utiliser, le système IBM PCjr à 128 Ko de mémoire vive est équipé du nouveau clavier IBM, d'un lecteur de disquette de 360 Ko et d'un modulateur haute fréquence pour le brancher à la télévision. La plupart des logiciels conçus pour le PC d'IBM fonctionnent avec le PCjr. L'offre comprend la manette IBM, les jeux "Crossfire" et "Mineshaft" ainsi que des logiciels IBM évalués à 200 \$.

Innovations en Informatique vous propose pour Noël, à un prix avantageux, deux systèmes qui vous serviront pendant des années. D'emploi facile, les systèmes Apple IIc et IBM PCjr sont livrés prêts à fonctionner, il suffit de les brancher le jour de Noël. La présence d'un ordinateur au pied de l'arbre de Noël...rien de plus logique. Venez le constater chez Innovations en Informatique.

innovations en informatique
Computer Innovations

Là où tout devient logique.

Innovations en Informatique est un dépositaire autorisé des ordinateurs Apple et IBM PC. Le moniteur IBM PCjr illustré n'en fait pas partie.

Simpson
CENTRE-VILLE 288-7364 POINTE-CLAIRE 694-4550

la Baie
CENTRE-VILLE 288-7521

innovations en informatique
Computer Innovations
1, PLACE VILLE-MARIE 866-6571

À DEUX SEMAINES DE L'AJOURNEMENT POUR LES FÊTES

Aucune loi n'a été adoptée depuis le début de la session

■ QUÉBEC — Depuis l'ouverture de la session, à la mi-octobre, les travaux parlementaires progressent à pas de tortue.

Aucun projet de loi n'a encore été adopté définitivement ni sanctionné par le lieutenant-gouverneur.

Or, même s'il ne reste que deux semaines avant l'ajournement des travaux de l'Assemblée nationale pour la période des Fêtes, le gouvernement a demandé à l'opposition de le dispenser de faire siéger la Chambre lundi prochain, en raison de la participation d'un très grand nombre de députés ministériels à des assemblées du Parti québécois.

mentaire, Michel Gratton, ne croit pas que cette obstruction pourra empêcher l'adoption de ces lois puisque le gouvernement peut, à tout moment, faire adopter une motion de clôture qui limite automatiquement la durée des débats.

Le Parti libéral s'oppose également au projet de loi 6 qui vise à permettre aux municipalités d'exécuter des travaux afin d'améliorer la qualité du milieu aquatique sur leur territoire et de favoriser l'accès à ce milieu.

Il se pourrait que le gouvernement abandonne certains projets de loi qui avaient été inscrits par des ministres démissionnaires. On pense au projet de loi 10, sur le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, qui devait piloter l'ex-ministre Louise Harel.

On s'interroge aussi sur la capacité des nouveaux titulaires de ministères de défendre les projets de loi de leurs prédécesseurs. M. Duhaime sera-t-il en mesure de défendre le projet de loi sur le vérificateur général en même temps qu'il doit se familiariser avec le Livre blanc sur la fiscalité?

De même, le nouveau ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Jacques Brassard, pourra-t-il approfondir assez rapidement ses dossiers pour faire adopter le projet de loi sur les parcs nationaux et celui sur la Société des établissements de plein air?

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

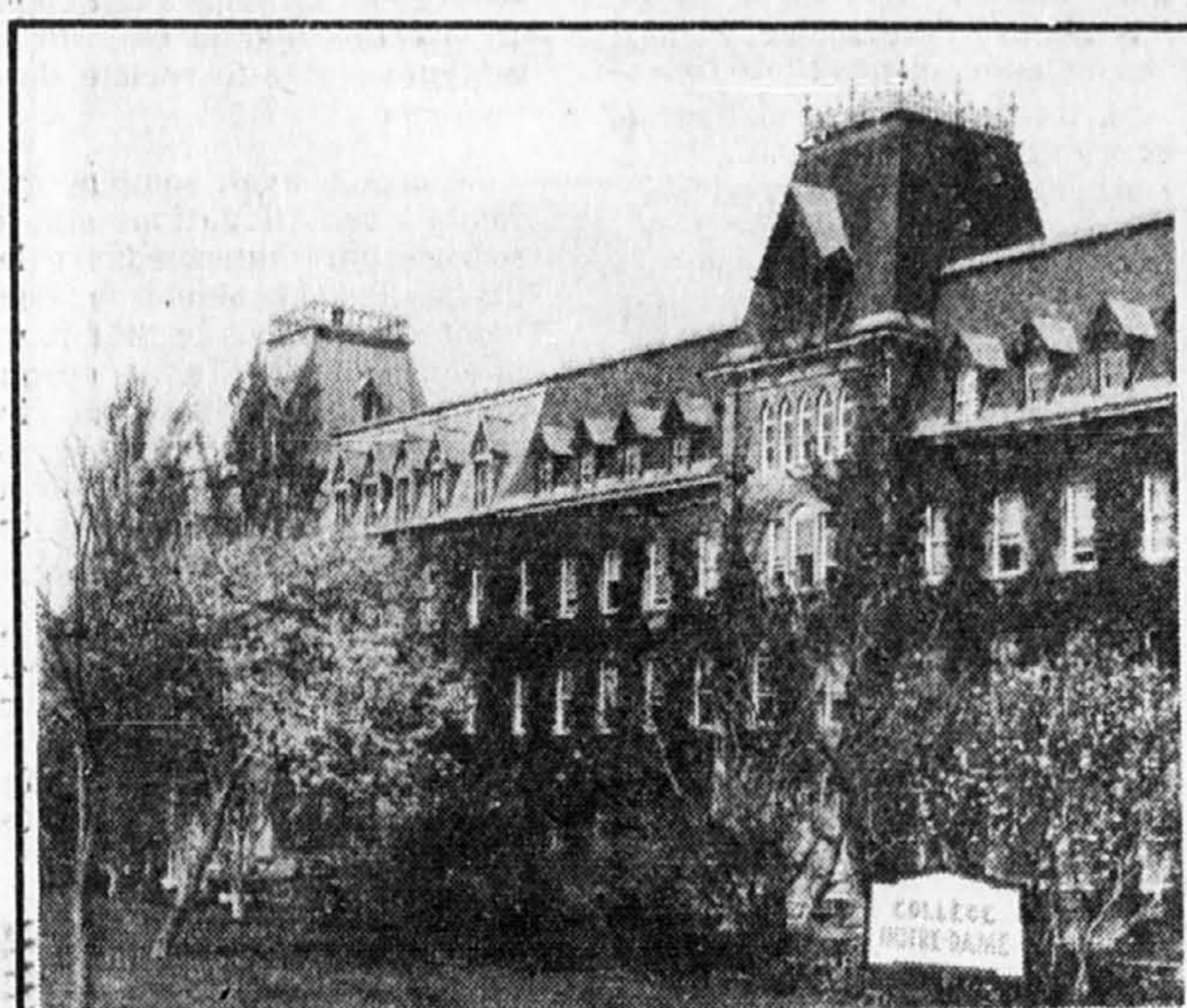
La crise interne au sein du gouvernement aura sans doute été un facteur important dans le rythme de progression des travaux de la Chambre. De nombreuses commissions parlementaires ont dû être reportées en raison de la démission de sept ministres.

Le gouvernement disposait cependant d'une certaine marge de manoeuvre puisque, mis à part le projet de loi 3 sur l'enseignement élémentaire et secondaire et le projet de loi 42 sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, le menu législatif est plutôt maigre (20 projets de lois publics au total).

En ce qui concerne ces deux importants projets, ils en sont à l'étape de l'adoption article par article, en comité plénier, mais l'opposition y fait obstruction car elle souhaite d'importantes modifications.

Motion de clôture?

Le leader de l'opposition parle-



COLLÈGE NOTRE-DAME

3791, Chemin Queen Mary, Montréal H3V 1A8

**COURS SECONDAIRE COMPLET
PENSIONNAT-EXTERNAT**

GARÇONS et FILLES

sous la direction des Frères de Sainte-Croix

EXAMENS D'ADMISSION:

Les examens d'admission ont lieu à 13h30 aux dates suivantes:

Le samedi 15 décembre 1984

Le samedi 12 janvier 1985

Le samedi 19 janvier 1985

Le samedi 2 février 1985

Les élèves se présentent sans rendez-vous. Il doivent avoir en leur possession une photocopie du bulletin de l'année précédente et de l'année en cours.

Frais d'examen: 12,00\$

RENAUD-BRAY
Jusqu'à minuit!
7 soirs par semaine!

TOUT POUR NOËL

(des cadeaux merveilleux à des prix incroyables)

Vous n'aurez pas à chercher ailleurs les merveilleux cadeaux qui feront tant plaisir à ceux et celles que vous voulez choyer. Nous avons réuni des centaines de magnifiques idées cadeaux et idées de décoration pour vous. Leur charme unique et leurs prix très raisonnables vous surprendront autant qu'ils vous plairont.

Cheval basculant en rotin

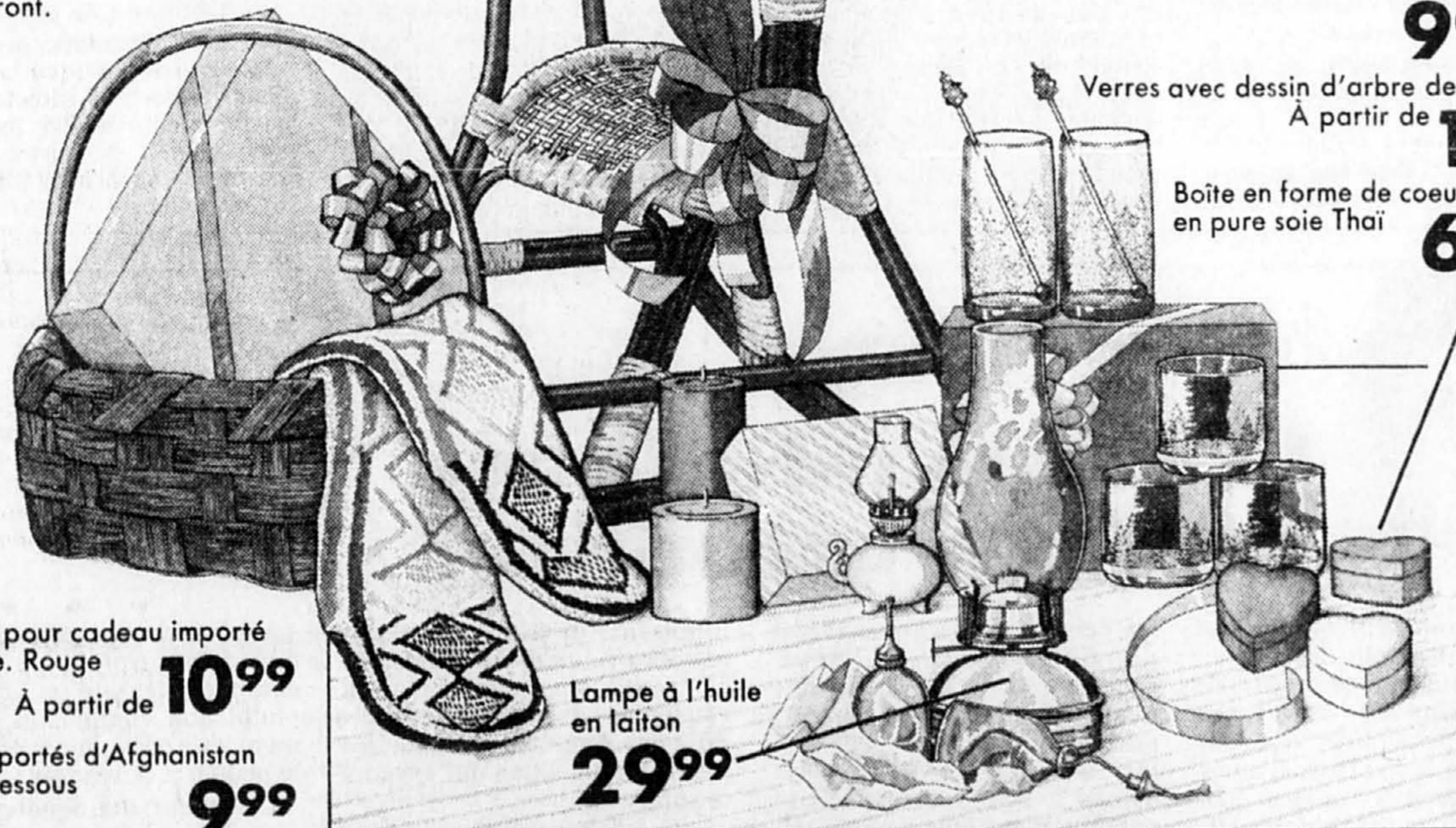
39⁹⁹

Bâtonnet en forme de sapin de Noël

99¢

Verres avec dessin d'arbre de Noël
À partir de **1⁷⁹**

Boîte en forme de coeur
en pure soie Thai **6⁹⁹**



Panier pour cadeau importé d'Italie. Rouge et vert À partir de **10⁹⁹**

Bas importés d'Afghanistan avec dessous en cuir **9⁹⁹**

Lampe à l'huile en laiton **29⁹⁹**

IMPORT BAZAAR
INTERNATIONAL

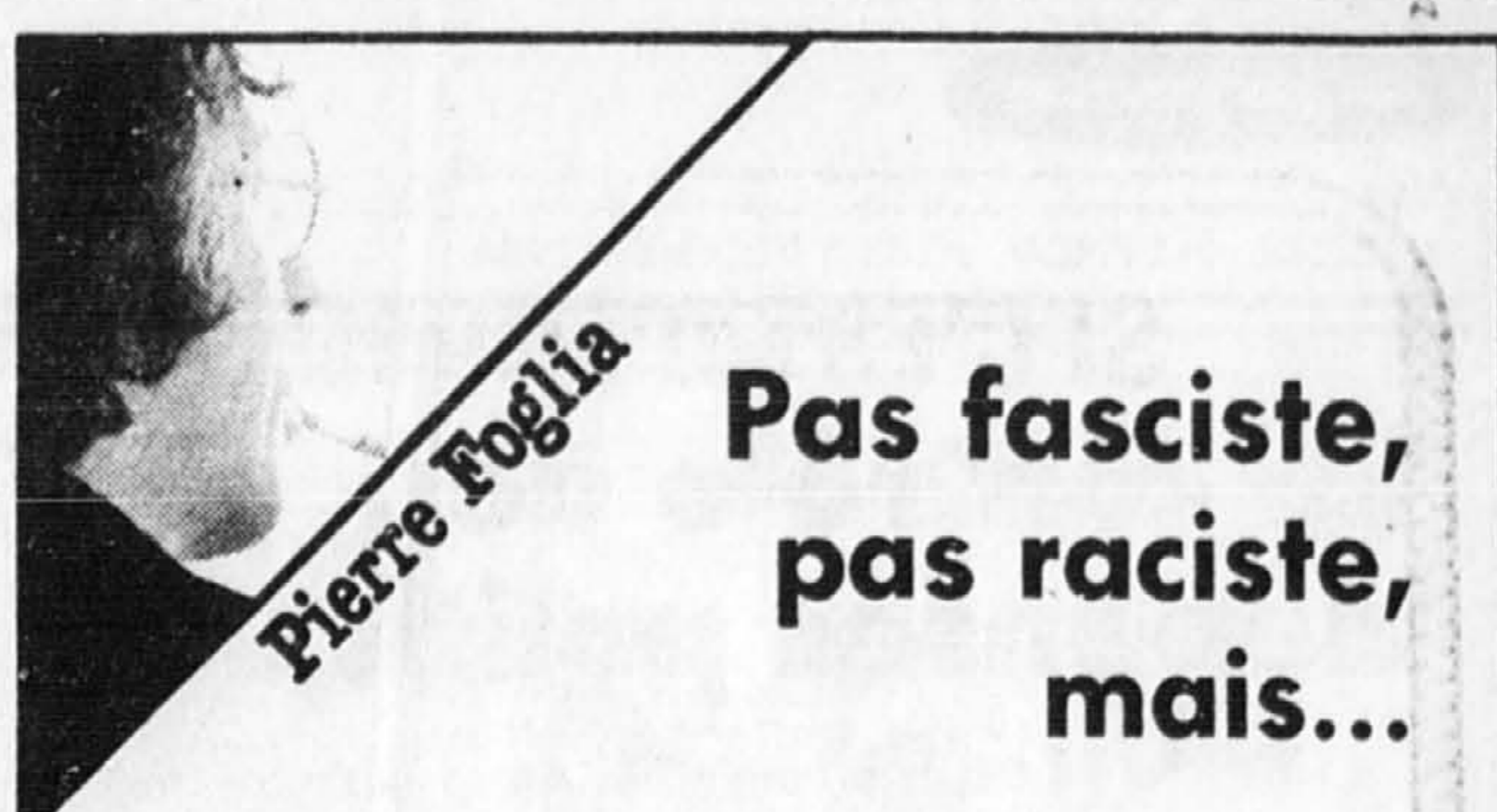
Un monde de merveilleuses idées de décoration

Livraison gratuite dans un rayon de 10 km pour les achats de plus de 100\$.

Rosemère: Place Rosemère, à l'angle de la rue Labelle et de l'autoroute 640 437-0160
Pointe-Claire: 183, boul. Hymus, à l'angle du boul. St-Jean 695-1942
Westmount: 4823, rue Sherbrooke ouest, à l'angle de l'avenue Grosvenor 931-9128
St-Lambert: 598, avenue Victoria, près de l'avenue Woodstock 671-3654

St-Bruno: Les Promenades St-Bruno, au rez-de-chaussée 461-0525
Laval: 1793, boul. St-Martin ouest, à l'angle du boul. Le Corbusier 681-4634
Montréal: 1108, rue Ste-Catherine ouest, à l'angle de la rue Peel 866-6166
6720, rue St-Hubert, près du métro Beauharnois 270-3054

Lun. - Sam. 9:00 - 21:00



Pierre Foglia

**Pas fasciste,
pas raciste,
mais...**

■ Je suis content. Des fois ça prend peu de chose... Un coup de téléphone et hop, me voilà content... C'est un lecteur qui m'appela. Un monsieur que je ne connais pas, notaire à Verdun, qui voulait me faire un commentaire sur ma chronique de mardi...

Dans ma chronique de mardi, je parlais du racisme des Montréalais. Je réagissais à une enquête de la Commission des droits de la personne qui évalue à 25 le pourcentage de Montréalais racistes. Et je disais: voyons donc 25 pour cent! A Montréal comme ailleurs, le racisme est le fait de la population en général. Montréal a pu passer pour tolérante envers ses minorités noires ou autres, tant que ces minorités ont été quantités négligeables, mais dès l'instant où elles ont pris de l'importance, Montréal ne s'est pas montré moins raciste que New York. Ou que Londres, qui a vécu sur sa réputation de « pure » jusqu'au jour où ont débarqué en grand nombre Pakistanais, Indiens et Jamaïcains. Ou que Paris, que les jazzmen américains ont pris longtemps pour le paradis. Allez donc, aujourd'hui, demander aux Algériens ce qu'ils en pensent du paradis...

Mais je ne disais pas ça comme ça dans ma chronique de mardi. Et surtout je ne disais pas ce que j'entendais par raciste... Bref, en me relisant, je n'étais pas content.

Et puis il y a eu ce téléphone d'un monsieur que je ne connaissais pas, notaire à Verdun. Je ne le nommerai pas. Mon but, ici, n'est pas de mettre un nom sur un monstre. Mon but est de nommer un mal monstrueux, dont nous sommes tous plus ou moins atteints...

Je remercie sincèrement ce lecteur. Dès ses premières paroles: « Moi monsieur, je ne suis pas raciste, mais... », dès ce mais j'ai su qu'il allait nommer l'innommable, j'ai su qu'il se réclamait de tous les petits fascismes qui ordonnent notre quotidien et qu'on appelle communément « le gros bon sens ». J'ai su tout de suite que son monologue serait exemplaire.

Le voici...

« Moi monsieur, je ne suis pas raciste, mais j'ai pas peur de dire les choses comme elle sont. Qu'on parle des Haïtiens, ou des Noirs anglophones, ou même des Pakistanais et des Indous, enfin, vous voyez ce que je veux dire, tout ce qui est un peu chocolat, la première chose que je veux dire de ces gens-là, c'est qu'ils n'ont pas de parole en affaires! Pas d'honneur!

« Signer un contrat avec ces gens-là c'est courir après le trouble. Ils refusent de respecter nos lois, nos coutumes. Quand ça ne fait plus leur affaire, ils disent qu'ils n'avaient pas compris... Moi monsieur je suis notaire OK, quand j'arrive au Montréal Trust, ou au Trust Royal ou au Permanent pour faire signer un contrat, et que mon client est un chocolat, je vous dis que c'est pas la joie! Les gens des trusts immobiliers ne vous l'avoueront jamais à vous, journalistes, mais moi je le sais: pour eux, ces gens-là c'est rien d'autre que du trouble. Tu peux jamais revenir contre eux, si tu reviens, ils ameutenent l'opinion publique, ils disent que t'es raciste!

« Mais le pire c'est que lorsqu'ils se mettent à envahir un quartier, ils font perdre de la valeur aux propriétés! Allez voir à ville LaSalle. Il y a là une gang de Pakistanais, ou de je sais pas quoi, qui travaillent pour le fédéral, à gros salaires évidemment... leurs bungalows sont pas entretenus, leurs pelouses des vrais désastres. Pensez au gars à côté qui se fend en quatre pour améliorer sa propriété... une propriété qui va quand même perdre de sa valeur à cause de ces fafouins-là! C'est pas drôle vous savez. C'est bien beau de ne pas être raciste, mais il y a tout de même bien des limites...

« Je suis pas raciste, mais si ça me coûte \$10 000, ou bien je vais déménager, ou bien je vais le devenir...

« Moi j'habite à Brossard. Dans le plus beau quartier de Brossard. Des maisons de \$250 000, voyez? Bon eh bien l'an dernier un chocolat a acheté pas loin. Demandez-moi pas avec quel argent. Ça ne vit pas comme nous ces gens-là, ça se met en gang, ça s'arrange, j'sais pas trop, en tout cas... Mais monsieur c'est une honte cette maison-là depuis un an! Pas de soin. Faudrait pas qu'il y en ait trois ou quatre autres comme lui, je vendrais tout de suite!

« On aura beau faire, beau leur expliquer, ces races étrangères-là, c'est pas Spic and Span. On voudrait en faire des citoyens comme nous autres, mais c'en est pas. Ça sert à rien de se conter des peurs...

« On dit des chauffeurs de taxi haïtiens qu'ils ne connaissent pas la ville, c'est vrai, mais c'est pas ça le pire. Le pire, c'est qu'ils ne savent pas conduire. C'est des dangereux. Ils conduisent en four comme chez eux. On n'est pas du tout en sécurité dans leur voiture...

« Ecoutez monsieur Foglia, je ne suis pas fasciste, je ne suis pas raciste, je suis un citoyen bien ordinaire, MAIS...

Question à la Commission des droits de la personne: celui-là l'aviez-vous compté dans les 25 pour cent?



téléphoto PC
Une trentaine de grévistes de Marine Industries ont occupé hier les bureaux du ministre de l'Industrie et du Commerce, Rodrigue Biron, à Québec. Ils voulaient obtenir des précisions sur le mandat qu'aurait donné récemment M. Biron aux dirigeants de la compagnie dans le but de hâter le règlement de ce conflit déjà vieux de quatre mois. Lizette Beaudry, réceptionniste au bureau du ministre, a eu passablement de difficultés à accomplir son travail.

OTTAWA

SUITE DE LA PAGE A 1

avait été conclue à Bruxelles en trois jours seulement. Avant la visite en Belgique du président d'alors de Petro-Canada, M. Maurice Strong, Pétrofina n'avait pas eu vent que le gouvernement canadien était intéressé à cette entreprise.

«Maurice Strong s'est présenté à Bruxelles et il a offert \$120 par action aux propriétaires. J'ai reçu un coup de téléphone à Montréal de la direction, me disant qu'il venait de recevoir un prix de fou pour la compagnie. Ils m'ont dit de prendre l'avion tout de suite et de venir les rejoindre», a déclaré M. Nadeau.

«Je suis arrivé le lendemain matin. Maurice Strong avait une équipe d'avocats et c'est là que le tout a été réglé. En trois jours», a-t-il précisé.

Pour M. Nadeau, les propriétaires belges ne pouvaient refuser cette offre. «Le prix était tellement alléchant», a-t-il dit.

A sa connaissance, le gouvernement fédéral n'a fait aucune évaluation financière, ni analyse de la valeur réelle de Pétrofina avant de l'acheter. Pétrofina n'a eu à répondre à aucune demande de renseignements de Petro-Canada.

«Quand une entreprise veut en acheter une autre, on reçoit des demandes de renseignements sur les actifs réels de la compagnie. Des gens viennent poser des questions. Dans ce cas-ci, rien, aucune question. Ni sur nos réserves potentielles de pétrole, ni sur les puits de forage», a déclaré M. Nadeau.

M. Nadeau dit qu'il n'a rien à cacher. «Au contraire», a-t-il lancé.

Il se dit prêt à témoigner devant un comité parlementaire, comme le président actuel de Petro-Canada, M. Bill Hopper, le fera prochainement.

L'homme d'affaires, présentement à son compte, veut témoigner pour empêcher que le gouvernement ne répète une expérience aussi coûteuse pour le public. «Je veux prouver que lorsque le gouvernement a une influence politique trop forte sur les sociétés de la Couronne, cela se fait au détriment des contribuables. Oui, j'aimerais que le comité m'appelle», a conclu M. Nadeau.

Selon les renseignements recueillis hier à Ottawa, ce n'est qu'en janvier, vraisemblablement, que le comité parlementaire des Comptes publics entendra M. Hopper.

Le ministre de l'Énergie, Mme Pat Carney, a dit que ce serait une bonne idée de faire comparaître l'ancien ministre de l'Énergie et des Finances, M. Marc Lalonde. «Mais, il revient aux députés du comité de décider ces choses», a dit Mme Carney.

D'autre part, le vérificateur général du Canada, M. Kenneth Dye, a déclaré hier en conférence de presse qu'il poursuivait sa bataille juridique contre le gouvernement. Le cabinet conservateur, comme son prédécesseur, refuse l'accès à M. Dye de certains documents gouvernementaux entourant l'achat de Pétrofina.

La Cour fédérale entendra la cause les 8, 9 et 10 février.

Le vérificateur a déclaré que le gouvernement rendait son travail de plus en plus difficile depuis un couple d'années. «Le secret entoure les documents du cabinet d'une façon croissante», a-t-il dit. M. Dye ne reçoit plus les documents auxquels il avait pourtant accès quelques années auparavant.

Il veut régler le litige devant les tribunaux afin d'obtenir un jugement définitif et ne plus avoir à recommencer une bataille politique à chaque fois.

LE BILAN DES MORTS NE CESSE D'AUGMENTER À BOPHAL

Des milliers de victimes sont menacées de cécité

■ BHOPAL (d'après AFP) — Trois jours après la tragédie de Bhopal, si les conséquences médicales de l'une des plus grandes catastrophes industrielles de tous les temps sont encore impossibles à mesurer, les symptômes que présentent les survivants sont d'ores et déjà des plus alarmants.

Alors que le bilan officiel ne cesse de s'alourdir au fil des heures — le dernier, hier, faisait état de 971 morts, tandis que le chiffre donné par l'agence Press Trust of India était de 1 600 victimes — les services de santé s'alarment des lésions oculaires dont souffrent les victimes, et ont lancé des appels urgents pour des dons d'yeux.

Simultanément, des personnes qui ne semblaient pas avoir été affectées au tout début par les émanations d'isocyanate de méthyle affluaient vers les centres médicaux, déjà débordés, se plaignant de douleurs aux yeux et de vomissements.

Le directeur des services médicaux de l'État de Madhya Pradesh, N. Nagu, a déclaré que s'il était probable qu'un certain nombre des personnes intoxiquées seraient sauvées, elles risquaient néanmoins de perdre la vue en raison d'ulcères à la cornée: selon diverses sources médicales, de 2 000 à 3 000 personnes sont dans ce cas.

«Nous essayons de sauver la vie des victimes et nous réussissons peut-être, mais nous ne pourrions en aucune façon empêcher qu'elles deviennent aveugles», a déclaré M. Nagu.

Hier, devant un centre de soins, quelque 70 personnes attendaient d'être examinées, après avoir ressenti pour la première fois au cours des dernières heures des douleurs aux yeux. «J'allais bien jusqu'à ce matin», a déclaré l'une d'elles, «quand j'ai commencé à avoir mal aux yeux et à pleurer».

Des pères de famille continuaient hier d'amener aux centres leurs enfants, qui présentaient les mêmes symptômes: ils avaient tous les yeux couverts de bandages et, de la main, essayaient régulièrement les larmes qui coulaient.

Selon les autorités, 200 000 personnes, le quart de la population de Bhopal, ont été touchées à des degrés divers.

Même les journalistes, arrivés pourtant après la tragédie, ont commencé à se plaindre de différentes douleurs: un reporter de l'agence Reuter a déclaré avoir été pris de vomissements et de violentes maux d'estomac après avoir absorbé de la nourriture.

Un porte-parole des services de santé de l'État a soutenu que les aliments n'étaient pas contaminés, mais certains médecins ne partagent pas cette opinion: «Les chèvres qui ont échappé à la catastrophe, et dont la viande est actuellement vendue sur le marché, peuvent avoir été contaminées», a souligné un docteur.

Par ailleurs, les habitants commencent à se plaindre d'une pénurie de lait, causée par la mort de près de 3 000 vaches.

Hier, l'horreur a atteint son paroxysme à Bhopal, lorsqu'on a vu des hordes de chiens affamés s'acharner sur les tombes fraîchement creusées de jeunes enfants et dévorer leurs restes.

Le père d'un garçonnnet de quatre ans mort étouffé par le gaz tentait en vain de les chasser. «Nous n'avons eu ni le temps ni la possibilité de creuser des tombes décentes pour les enfants, et nous avons dû les enterrer dans des tombes de fortune creusées superficiellement, et parfois, deux ou trois enfants partagent la même tombe», a expliqué l'employé d'un cimetière.

Selon les médecins, 40 pour cent des morts sont des femmes et des enfants: les hindous, qui ont la coutume de brûler leurs



De 2 000 à 3 000 habitants de Bhopal risquent de perdre la vue de façon permanente, selon les chiffres divulgués à ce jour. (téléphoto UPI)

morts, enterrent les enfants âgés de moins de six ans.

Les bûchers funéraires brûlent sans arrêt. «Ils n'ont jamais été éteints», déclare le responsable du principal crématorium de Bhopal, «nous incinérons un corps après l'autre, mais nous n'aurons bientôt plus assez de bois pour alimenter les bûchers».

Au cimetière Firdaus Nanzil, réservé aux quelque 200 000 musulmans de la ville, 345 personnes ont été inhumées dans la nuit de mardi à mercredi.

D'autre part, plus de 200 cadavres seraient encore entreposés à la morgue du principal hôpital de Bhopal.

On craint par ailleurs que d'autres corps ne se trouvent encore dans les demeures situées en face de l'usine de la société Union Carbide, où s'est produit l'accident. Le «Madhya Pradesh Chronicle» rapportait hier que des policiers, aidés de volontaires, s'activaient encore à faire sauter les serrures des habitations, à la recherche d'éventuels cadavres.

Entre-temps, le gouvernement du Madhya Pradesh a désigné un juge de la Cour suprême de l'État pour enquêter sur la catastrophe, et a proposé un plan d'indemnisation, en vertu duquel chaque famille dont un parent a été tué pourrait toucher l'équivalent de \$420.

Au Vatican, enfin, Jean-Paul II a exprimé hier «sa profonde douleur devant l'effrayante tragédie» qui a frappé lundi le peuple indien, «déjà si éprouvé au cours des derniers mois».

MULRONEY

SUITE DE LA PAGE A 1

moment, M. Mulroney croit que la reconnaissance d'un droit de veto constitutionnel au Québec est une hypothèse sérieuse.

«Cela a toujours été une question importante dans tout dialogue constitutionnel impliquant le Québec», a ajouté M. Mulroney.

Pour lui, le Québec a un «rôle particulier à jouer compte tenu de l'élément de richesse culturelle et linguistique qu'il représente dans tout le Canada».

Pour sa part, M. Roch LaSalle, ministre des Travaux publics, estime qu'une compensation financière pour le Québec dans les cas d'«opting out» serait «définitivement plus sécurisante» que le droit de veto, «un outil par lequel on s'est fait endormir par le passé».

«La formule de compensation, c'est le minimum», a dit M. LaSalle, rappelant que les conservateurs avaient proposé un amendement en ce sens au projet constitutionnel du premier ministre Trudeau il y a trois ans.

Union Carbide rejette l'accusation de négligence

■ DANBURY, Connecticut (AFP) — Un responsable de la firme Union Carbide à Danbury, Connecticut, a démenti hier que la firme se soit rendue coupable de négligence et n'ait pas veillé à un strict respect des normes de sécurité dans l'usine de Bhopal, en Inde, où une fuite a causé depuis lundi la mort d'au moins 1 600 personnes.

M. Jackson Browning, directeur pour les affaires de santé et de sécurité, a démenti au cours d'une conférence de presse les accusations portées mardi par le ministre indien des Produits chimiques, M. Vasant Sathé. Ce dernier affirmait que Union Carbide n'avait pas fait appliquer à Bhopal des normes de sécurité aussi strictes que dans les usines américaines de la firme.

CÉCM: programme d'anglais «enrichi» pour une seule école

■ Après plus de dix ans de demandes répétées des parents et après plusieurs enquêtes sérieuses démontrant que, justement, les parents désirent que leurs enfants reçoivent un meilleur enseignement de l'anglais, langue seconde, dans les écoles françaises de la CÉCM, les commissaires ont enfin adopté à l'unanimité, hier soir, une résolution qui permettra à une école du territoire d'offrir un programme d'anglais enrichi.

MADELINE BERTHAULT

Il s'agit de l'école élémentaire Notre-Dame-de-la-Défense, dans la région Nord, qui se voit ainsi autorisée à dispenser de tels cours d'anglais dès la quatrième année à partir de septembre prochain. D'ici là, on élaborera un programme d'étude de la langue seconde adapté aux besoins des élèves. Les élèves de cinquième et de sixième de cette école, quant à eux, bénéficieront de nouveaux programmes pour septembre 1986 et septembre 1987 respectivement.

La résolution, présentée par le commissaire Bernard Grégoire, demande également qu'on étudie «sans délais» la possibilité d'im-

planter de tels programmes expérimentaux dans chaque région de la CÉCM. Certains commissaires ont même souhaité que des programmes enrichis d'anglais, langue seconde, soient offerts dans le plus grand nombre possible d'écoles.

Rappelons qu'en 1973 le Comité central des parents avait produit un rapport sur le sujet, dans lequel les parents se disaient «très préoccupés de la faiblesse de l'enseignement de l'anglais dans les écoles françaises». Et les parents d'ajouter: «Si rien n'est fait rapidement, nos enfants seront démunis en arrivant sur le marché du travail».

De plus, un sondage mené en 1976 par l'Université de Montréal révélait que plus de 70 p. cent des parents désiraient que l'anglais soit enseigné dès le début du cours élémentaire.

Il est bon de savoir qu'actuellement, les élèves fréquentant les écoles anglaises de la CÉCM commencent à apprendre sérieusement la langue française dès la première année scolaire, ce qui, au bout de leurs études, leur permet d'être bilingue et leur donne ainsi un net avantage sur les élèves francophones.

DRAPEAU

SUITE DE LA PAGE A 1

lu donner de détails sur le projet à l'étude, ne divulguant ni le nom des promoteurs, ni le coût en jeu. Il a toutefois précisé au conseil qu'il avait eu des conversations avec le ministre des Finances et des membres du gouvernement. Il s'agit de savoir si le nouveau projet bénéficiera de la subvention de \$30 millions que le gouvernement a promis à Cadillac Fairview pour l'inclusion d'une salle de concert dans son centre commercial.

D'autre part, le maire Drapeau se sent tout à fait libéré de ses engagements à l'égard de Cadillac Fairview dont il avait appuyé le projet. «Je n'ai pas laissé tomber les deux premières versions du projet. J'ai plaidé ça comme pas un, j'ai même été le dernier à le plaider. J'ai été loyal jusqu'au bout. Mais quand les autres (Cadillac Fairview) l'ont laissé tomber, je me suis senti dégagé de mon engagement», a dit M. Drapeau.

En effet, après que Cadillac Fairview eut demandé au maire, en juillet, de retirer son projet de l'ordre du jour du conseil (après l'adoption des règlements requis en première lecture), le maire avait signalé à la corporation qu'il reprenait sa liberté. «Le projet est remis sine die. Ainsi la Ville ne compromettra d'aucune façon les diverses études qui se poursuivent ni au-

cune des propositions que toute partie peut juger à propos de présenter en tout temps en rapport avec l'un ou l'autre des éléments en jeu», écrivait le maire le 5 juillet dernier.

Au conseil, hier soir, le maire a même invité Cadillac Fairview à construire «la partie commerciale» de son projet, sur ses terrains. La corporation est propriétaire à 45 p. cent du quadrilatère McGill, Sainte-Catherine, Mansfield et Maison-neuve; 30 p. cent des terrains appartiennent à la Ville et 25 p. cent à des intérêts privés. A cause de l'inclusion de la salle de concert dans le centre, le gouvernement avait donné pouvoir à Montréal d'exproprier ces terrains privés au profit du projet.

Si la salle est maintenant soustraite du projet, Cadillac Fairview ne disposera que de ses propres terrains. «Notre projet comporte une salle de concert et nous voulons la faire», insiste de son côté le porte-parole de la corporation. Il assure d'ailleurs que c'est à la demande du maire que cette salle a été incluse dans le projet.

Le maire dément formellement cette affirmation. «Cadillac Fairview a proposé l'inclusion de la salle si nous étions prêt à exproprier pour lui vendre les terrains. Tout a été fait par la corporation et le gouvernement du Québec. On a reçu une demande du Québec, on a appuyé mais on n'a pas pris l'initiative.»

LES USINES DE CHLORE

CIL rassure le Québec

■ BECANCOUR (PC) — Un porte-parole de l'usine CIL de Bécancour, a nié hier les prétentions de la Société pour vaincre la pollution (SVP) qui affirmait la veille que le Québec n'était pas à l'abri de tragédie comme celle de Bhopal en raison de la présence d'usines de chlore à Bécancour et à Valleyfield.

«Il s'agit de choses totalement différentes. On ne peut même pas faire de comparaison entre le gaz en cause à l'usine Union Carbide de l'Inde et le chlore», a affirmé M. Georges Messier, directeur technique à l'usine de Bécancour.

«Je ne m'aventurerai pas à parler de ce qui s'est passé là-bas, mais dans le cas du chlore, je crois avoir une certaine expérience puisque j'œuvre dans ce domaine depuis 30 ans», a-t-il précisé.

Selon M. Messier, les équipements de sécurité et les méthodes utilisées dans les usines de chlore rendent tout à fait invraisemblable une tragédie de l'envergure de celle survenue en Inde.

«Les systèmes sont conçus de telle façon que si jamais il y avait une fuite, ce serait quelque chose de minime», a-t-il souligné.

La Quotidienne

à trois chiffres

à quatre chiffres

Tirage d'hier

973

7089

LA MÉTÉO

DATE: Jeudi 6 décembre 1984
AUJOURD'HUI: Min.: -10° Max.: -3°
NEIGE ET VENTS MODÉRÉS
ACCUMULATION DE PRÈS DE 10 cm
DEMAIN: ENSOLEILLÉ ET FROID



Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-20	-12	Nuag., vent
Outaouais	-10	-3	Nuag., vent
Laurentides	-15	-3	Nuag., vent
Cantons de l'Est	-14	-2	Neige, poud.
Mauricie	-16	-6	Nuag., vent
Québec	-13	-5	Neige, poud.
La-Saint-Jean	-16	-6	Nuag., vent
Rimouski	-12	-5	Var., neige
Gaspésie	-12	-5	Var., neige
Bas-Caraïbe	-15	-7	Enn., neige
Sept-Îles	-15	-7	Enn., neige

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	-1	4	N.-Orléans	7	12
Buffalo	-8	-3	Pittsburgh	-8	0
Chicago	-12	-4	S. Francisco	9	11
Miami	23	27	Washington	2	6
New York	1	5	Dallas	1	8

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	-1	6	Madrid	6	12
Athènes	9	13	Moscou	-6	-5
Acapulco	23	32	Mexico	9	21
Berlin	-1	3	Oslo	3	3
Bruxelles	3	11	Paris	7	11
Buenos Aires	18	33	Rome	7	14
Copenhague	3	6	Séoul	-3	2
Genève	3	4	Stockholm	3	5
Hong Kong	18	24	Tokyo	7	20
Le Caire	12	20	Trinidad	26	31
Lisbonne	12	18	Vienne	0	4
Londres	10	12			

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	-3	4	
Edmonton	-17	-3	
Regina	-26	-7	
Winnipeg	-22	-8	
Toronto	-5	-1	
Fredericton	-9	3	
Halifax	-3	9	
Charlottetown	-5	6	
Saint-Jean	0	4	

La consécration de l'arbitraire

Secrétaire et conseiller juridique d'un groupe d'agents de voyages depuis plusieurs années, j'ai lu avec un vif intérêt l'article publié dans votre journal du 19 octobre 1984 sous la signature du président de L'Office de la protection du consommateur.

détenteur du permis, l'Office, par ailleurs, au dire de son président, limite cette obligation aux seuls retraits, et, encore là, à ceux faits par chèques, alors qu'en réalité le volume le plus important de transactions se fait par traites bancaires ou autorisations, et «permet même» la signature mécanique, comme si l'Office, chargé de l'application du règlement dans son intégralité, avait le pouvoir de permettre des accommodements.

Mon propos ne vise pas l'Office de la protection du consommateur dans son fonctionnement quotidien et encore moins son président qui semble inspiré des meilleurs sentiments L'article se veut rassurant, s'il n'est pas paternaliste, et cela me préoccupe davantage.

Lorsque, de plus, le signataire n'a aucune responsabilité personnelle à l'égard des fonds détenus par la corporation à laquelle il est rattaché, la signature mécanique devient pur conformisme. Dans ces conditions, la signature mécanique, seule, est suicidaire; accompagnée d'autres signatures, elle devient inutile.

Toutes les personnes concernées par la compréhension et l'application du règlement semblent d'accord que ses dispositions ne sont pas toutes applicables et ne sont pas toutes appliquées, et c'est là que l'arbitraire, sinon l'illegalité, s'installe et se développe alors que le pouvoir exécutif détient le monopole de l'interprétation et fait fonction de législateur.

Dans l'état actuel des choses, il y a fort à parier que le ministre chargé de l'application de la Loi, parti en voyage rassuré par le sens des responsabilités de son agent de voyages respecté et respectable et par l'efficacité de l'Office, avec un billet d'avion payé par retrait autorisé (infraction) sur le compte en fidécommissaire avant que le ministre des Finances n'ait payé (infraction plus que probable), émis par un conseiller en voyage sans permis (infraction, personne n'en a) qui couche régulièrement à Ottawa (infraction), à l'emploi d'un agent de voyages en règle quoique non-détenteur d'un permis (interprétation de l'Office), après avoir séjourné quelques jours aux Bermudes grâce à des réservations payées par chèque de l'agent de voyages mais non signé mécaniquement par le détenteur du permis (infraction) au grossiste qui avait annoncé ce séjour avantageux dans LA PRESSE de la façon usuelle (infraction) et pour lequel ce dernier n'avait pas émis un reçu détaillé (infraction), ne soit contraint, à son retour, de demander à son collègue le procureur général, qui n'a pas autorisé les poursuites, d'émettre un nolle prosequi (procédure tellement rare que j'en oublie mon latin) pour sortir de l'embaras son agent de voyages ahuri d'avoir été poursuivi, comble de malheur, sans rappel à l'ordre (pratique qu'on dit courante mais non généralisée) et exposé à être condamné à des amendes totalisant plus de 5000\$ (minimum oblige) par un juge qui n'a pas d'autre choix, si compréhensif soit-il, que d'appliquer un règlement généralement inappliqué mais toujours en vigueur, tout ça pour une commission de 150\$ et l'illusion d'avoir efficacement protégé le consommateur.

Les propos de l'Office, par la voix de son président, au sujet de la gestion des comptes en fiducie, qui, tout le monde l'admet, est une question importante, est une illustration de la consécration de l'arbitraire.

L'exercice de mon métier voulant que je m'exprime de façon réservée, j'aurais hésité à utiliser l'expression «un monument d'insignifiance»; je n'hésiterais pas à employer le mot tartufferie.

J.-Claude BUREAU Avocat

La terre, c'est vivant

M. Simon Bégin Porte-parole du ministre Jean Garon Je viens vous soumettre mon indignation quant au commentaire que j'ai lu dans LA PRESSE du 18 novembre dernier où vous disiez que «sans drainage, il n'y a plus de développement de l'agriculture au Québec».

tout ce que vous voulez de chimique sur une terre de culture. Mettez-y plutôt de l'engrais naturel, des insecticides naturels, cessez la monoculture intensive, faites de la rotation, faites du compost avec les restes de culture et vous verrez que cela donnera d'aussi beaux légumes et qu'ils seront bien meilleurs pour la santé des Québécois.

«Au lieu de chercher à détruire des maïs en les asséchant pour qu'ils deviennent des terres agricoles, vous devriez suivre un cours pour connaître l'écologie des sols et vous comprendriez alors qu'on peut avoir une bonne terre en la régénérant au lieu de lui enlever tous ses éléments par la monoculture intensive.»

Je fais partie d'un groupe de citoyens qui veulent sensibiliser les gens aux problèmes environnementaux et je commence à comprendre pourquoi il est si difficile d'y parvenir. Comment voulez-vous sensibiliser les cultivateurs à utiliser des produits naturels pour leurs cultures si personne ne les incite à le faire. Qui a plus de poids qu'un ministre qui peut donner des «bonbons»?

Clair LACHANCE Biologiste Crivert Valleyfield

PQ: un risque à prendre

La crise qui vient de secouer le gouvernement du Québec et le Parti québécois a le mérite de remettre à l'avant-scène le projet d'indépendance du Québec. Il est un peu triste de voir de vieux routiers indépendantistes s'engager sur des pistes différentes. Cependant, à bien y penser, ces récents événements sont porteurs d'espoir pour les indépendantistes.

Un ex-président de la CSN devenu candidat libéral! Décidément, les temps changent et, en ce Québec de l'An de grâce 1984, les hommes changent d'idées comme de chemises.

Noël LAFLAMME Montréal

Un naufrage idéologique

Force est de constater, en regard des événements qui secouent l'ensemble du gouvernement, que le Québec subit la vague de fond datant de mai 80 et de novembre 81. Le frère esquif qu'est devenu le PQ est en train de se saborder.

bert Bourassa, premier ministre qui, de 70 à 76, avait toutes les difficultés avec Trudeau, son «frère» idéologique? Pas étonnant qu'il soit jaloux de l'entente possible entre Mulroney et Lévesque. Quant à ce même Mulroney, il saura bien assez vite se mettre le doigt dans l'oeil.

Jean-François LAFLEUR Montréal

Querelles interminables

Ces derniers mois, plusieurs journalistes ont analysé avec une grande justesse la situation politique au Québec. Je pense en particulier à Mme Lysiane Gagnon, à M. Marcel Adam (Le spectacle dérisoire d'un gouvernement divisé) et à d'autres tout aussi brillants.

nos hôpitaux les moyens nécessaires pour la qualité de vie et le respect des personnes, etc.

Marie-Rose GAUTHIER Montréal

Plus grand que la cause

C'est avec beaucoup de tristesse que j'ai appris la démission des ministres du cabinet Lévesque. Comme militante de la première heure, j'ai toujours cru et je crois toujours que l'indépendance du Québec devrait être l'aboutissement normal de notre marche collective.

agissant ainsi, MM. Parizeau, Laurin et autres ont trouvé que leur ego était plus important que la cause.

Monique SIMARD Saint-Bruno de Montarville

À propos de Duplessis

À titre d'observateur et d'historien, Michel Brunet fait l'éloge, dans LA PRESSE (Tribune libre) de Maurice Duplessis qu'il considère comme «notre premier homme d'Etat québécois». Non pas que je refuse cet honneur à M. Duplessis, je ne vois là rien d'édifiant tel que M. Brunet le suggère.

de toute une classe et de la suffisance affichée due à l'étroitesse des institutions d'enseignement. Et lorsqu'il dresse la liste des grands bâtisseurs d'États, c'est le comble.

Jean-Pierre LARAMÉE Lachine

Début d'un changement

M. Florian Bernard Après avoir lu pendant des années vos articles très documentés sur le jardinage, je suis agréablement surpris de vous revoir enfin dans la scène municipale. Je vous félicite et j'admire votre courage à propos de vos articles sur ville d'Anjou.

Vu qu'on a dépensé \$800,000 pour les arbres, selon l'article de M. Laurier Cloutier, il serait intéressant de savoir quel prix coûte à la ville chaque arbre vivant.

Hans ZEILLINGER



Lysiane Gagnon De la CSN au parti libéral

Un ex-président de la CSN devenu candidat libéral! Décidément, les temps changent et, en ce Québec de l'An de grâce 1984, les hommes changent d'idées comme de chemises.

Depuis la vague bleue qui a déferlé sur le Canada et emporté un à tous les gouvernements provinciaux à l'exception du Manitoba, le PLQ se situe de plus en plus carrément au centre-gauche de l'échiquier politique canadien. Depuis que le PQ s'est orienté sur la voie du fédéralisme renouvelé (?), depuis que le PQ, quittant Montréal pour les régions semi-rurales et les petites villes et se repliant sous l'autorité incontestée de son «cheuf» historique, est en train de devenir — et de façon combien saisissante! — la version moderne de l'Union nationale, le Parti libéral apparaît de moins en moins comme le parti par excellence du statu quo.

Selon ce qu'on entend ici et là — et cette candidature de M. Corriveau est un indice parmi d'autres —, le PLQ tenterait actuellement de se rapprocher des milieux syndicaux, et en particulier de la CSN, cette centrale que les amours persistantes de la FTQ et du gouvernement Lévesque ont plus ou moins laissée sur le carreau.

Le PLQ ne pourra pas davantage que le PQ percer le mur de l'aile radicale de la CSN ou de la CEQ, mais sans doute peut-il aller chercher des votes ou des appuis chez les syndicalistes modérés. Même si le PLQ et Robert Bourassa ne sont guère populaires dans ces milieux, ils peuvent quand même faire du «millage» sur la rancœur suscitée par les lois anti-syndicales de 1982-83 et sur les désillusions dont a été parsemé le règne du PQ depuis le «Grand soir» du 15 novembre 1976.

Cela dit, revenons à la candidature de M. Corriveau à l'investiture libérale dans Joliette (où il fera face à un ancien dirigeant de la CEQ en la personne du ministre Guy Chevrette).

M. Corriveau, rappelons-le, a été président de la CSN de mai 1982 à septembre 1983, et a abruptement démissionné en cours de mandat sans qu'on sache exactement pourquoi. (Seuls s'en doutaient les gens qui étaient bien au fait des tensions internes d'une CSN soumise à l'aile radicale des «permanents» et à l'hégémonie du secteur public. M. Corriveau s'était fait à quelques reprises le défenseur du secteur privé et de politiques plus modérées, mais n'avait jamais réussi à assoir son autorité.)

Une autre question: depuis quand M. Corriveau, qui fut président de la Fédération des affaires sociales à la CSN de 1976 à 1982, est-il d'accord avec le PLQ à propos de la grève dans les services de santé?

Advenant son retour au pouvoir, le PLQ entend faire adopter une loi-cadre interdisant tout recours à la grève dans les services de santé et comportant, en cas de transgression, un premier train de sanctions automatiques à l'endroit des syndicats (allant jusqu'à la décertification), puis un second train de sanctions à l'endroit des syndiqués (allant jusqu'au congédiement).

M. Corriveau, qui a pendant six ans encouragé, dirigé et justifié d'innombrables grèves dans les hôpitaux et les centres d'accueil, est-il d'accord avec la législation projetée? Sinon, comment peut-il adhérer à un parti qui attaque ce qu'il a lui-même bâti? Et si oui, à quel moment s'est-il rendu compte que la grève, dans ce secteur, était immorale et injustifiable?

Une autre question dont la réponse pourrait nous éclairer sur la valeur de cette nouvelle candidature: quelle a été la position de M. Corriveau, qui était alors l'un des plus puissants dirigeants de la centrale, lorsque l'un de ses conseillers techniques, Michel Bourdon, a été exclu du syndicat des «permanents» pour avoir «trahi la classe ouvrière» (sic) en se portant candidat à l'investiture péquiste du comté de Maisonneuve (exclusion qui continue, car quatre ans après son crime, M. Bourdon n'a toujours pas pu réintégrer les rangs de son syndicat)? M. Corriveau était-il d'accord avec cette procédure d'excommunication? Et sinon, l'a-t-il fait savoir publiquement?

la presse RENSEIGNEMENTS 285-7272 LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

LA PRESSE EN ÉTHIOPIE



Les enfants grouillent dans les bidonvilles dans les faubourgs d'Addis.

photo LA PRESSE



Dans le lobby du très chic hotel Hilton, la boulangerie des diplomates et des étrangers, la dernière en ville.

photo LA PRESSE

La famine est aux portes d'Addis

Des bidonvilles de la capitale au pain croûté du Hilton

■ ADDIS-ABEBA — Zeferi a dix ans. Enfin à peu près. Il est cirer de chaussures. Son territoire: les abords de l'entrée du parc de l'hôtel Ghion, en plein centre de la capitale éthiopienne.



JEAN-PAUL SOULIE

envoyé spécial de LA PRESSE

Dans ce métier artisanal, la concurrence est dure. Zeferi fait partie des quelques milliers de petits ciriers qui écumant les trottoirs d'Addis, un marche-pied de bois sous le bras, et une petite boîte pour le cirage et les chiffons dans l'autre main.

Depuis trois jours, je répondais invariablement « Demain, demain ! » aux offres de service de Zeferi, appuyées de « Bisness no good ! ». Ce jour là, il m'a répondu : « Demain, je suis fermé ! »

Zeferi venait de gagner un client, et la moitié d'un Birr, la

monnaie du pays. A peu près 25 cents US. Un salaire de famine, mais justement, la famine est aux portes de la capitale de l'Éthiopie, Addis. Ce n'est pas une figure de style. Zeferi n'est pourtant pas un réfugié de la famine. Ici, il est chez lui. Mais tout près d'ici, des malheureux poussés par la faim, ont préféré prendre la route du sud vers Addis que celle des camps du Wollo ou du Tigré.

Deux camps, un sur la route de Dessie, qui vient du nord du pays, et l'autre à Sebata, au sud-ouest, reçoivent des réfugiés. Ils arrivent à pied, ou en camion. On pourrait craindre des installations sauvages, des bidonvilles aux limites d'Addis. Mais ici, les bidonvilles sont au centre de la capitale. Ils alternent avec les palais au milieu de leurs parcs, avec les bâtiments universitaires, les ministères, les grands hôtels.

C'est certainement dans un de ces bidonvilles que Zeferi habite. Pudiquement, ils sont généralement entourés de barrières de tôle, hautes de cinq ou six pieds.

Dans un souci d'élegance patriotique, le gouvernement a fait peindre ces cache-misère en vert, pour que tout le monde profite du dixième anniversaire de la révolution prolétarienne.

Des ouvertures étroites permettent aux gens et aux animaux de pénétrer dans ces villages intérieurs, et aux touristes de découvrir un enchevêtrement de petites baraquas recouvertes de tôle, de ruelles dévalant des collines, de minuscules terrasses meublées d'un poêle métallique carré ou brûlent quelques morceaux de bois.

Le gouvernement n'a pas fait que peindre les barrières. Il a aussi soigneusement quadrillé le pays. Chaque camarade-citoyen doit avoir sa carte de son organisation de quartier, le Kébé. À la campagne, les Associations de paysans jouent le même rôle, à la fois policier et économique. C'est par les Kébé et les Associations que les Éthiopiens obtiennent leur ration de grains, teff ou autres, 25 kg maximum par famille, à des prix inférieurs à ceux pratiqués sur le marché libre.

Cette fonction de stabilisation des prix est sans doute la seule que les Éthiopiens apprécient — un peu — dans le système des Kébé. Par ailleurs, l'établissement des cartes d'identité a accru la lourdeur et la lenteur de la bureaucratie, ce que beaucoup d'Éthiopiens croyaient impossible à réaliser. L'ancien régime du Négus était, paraît-il, prodigieux dans ce domaine. Mais le système permet de contrôler très efficacement la population. Les gens chassés de chez eux par la faim sont ainsi rassemblés assez facilement, concentrés dans des camps, triés, puis expédiés ailleurs.

M. Samuel Alemayehou est coordinateur du ICC, un organisme non gouvernemental qui, en collaboration avec l'Unicef, la Croix-Rouge Norvégienne, le CRDA, et quelques autres organisations d'aide aux victimes de la sécheresse, s'occupe des camps de la périphérie d'Addis. « Les gens que nous accueillons sont là généralement pour trois jours, mais parfois pour plus de 10. Ce sont des camps de transit. Ceux qui n'ont pas de famille à Addis

sont expédiés dans les régions de relocalisation, dans les provinces de Wollega ou d'Illubabor. Ceux qui ont une famille à Addis peuvent les aider sont autorisés à entrer dans la ville ».

Ces nouveaux venus, c'est la ration de Zeferi qu'ils viennent partager. Mais il est difficile de savoir combien entrent à Addis et combien sont aiguillés vers le sud. « C'est un flot continu, dit M. Samuel. Ce matin, il en était déjà arrivé 50, mais à 6 heures ce soir, on en aura reçu 200 ou 300 ».

L'organisation de la police du pays était confiée, au temps de l'empereur Haïlé Sélassié, à des spécialistes d'Allemagne de l'Ouest. Après la révolution de 1973, les Allemands de l'Est ont pris la place de ceux de l'ouest, en compagnie, paraît-il, de quelques Nord-Coréens. Tous des spécialistes qui ont fait leurs preuves. Les déplacements des affamés des campagnes comme ceux des citadins sont contrôlés. Sur toutes les routes, à la sortie de la ville, des postes de contrôle arrêtent les véhicules, font des fouilles, vérifient des papiers.

Il n'y a pas longtemps, le gouvernement révolutionnaire avait interdit aux habitants d'Addis de sortir de la ville pour aller acheter leur propre grain à la campagne. Devant la flambée des prix du grain, principale nourriture des Éthiopiens, la décision a été renversée. Les prix ont commencé à diminuer quelque peu. Mais le gouvernement a quand même interdit la vente du pain dans les boulangeries privées. Les gens doivent s'approvisionner dans les Kébé.

Une exception à cette règle. Elle ne concerne pas Zeferi, mais les diplomates, les ressortissants étrangers, enfin tout ce qui amène des devises étrangères à l'Éthiopie. Ce beau monde peut acheter son pain tout frais, tout chaud, dans une boulangerie située... dans le lobby du plus chic des hôtels de la capitale, le prestigieux Hilton. Toute la gentry d'Addis Abeba fait la queue devant le petit comptoir du Hilton, et va, son pain croûté sous le bras, sagement enveloppé dans du papier brun, siroter un apéritif au bord de la piscine de l'hôtel, lieu de rencontre des week-ends de la capitale.



Une des rares grandes avenues d'Addis Abeba, avec, au sommet de la colline, les édifices de la Municipalité. Tout autour, les toits de tôle des bidonvilles.



Par une ouverture dans la barrière verte, le dédale des ruelles d'un bidonville

photo LA PRESSE

Deux navires canadiens se rendront en Ethiopie

Pour parer au plus pressé, deux navires transportant près de 60.000 tonnes de vivres quitteront dans les prochaines semaines le Canada pour l'Éthiopie, où sévit à l'heure actuelle la plus grave famine des dernières années.

MAURICE GIRARD
de la Presse canadienne

La première cargaison de vivres sera chargée les 13 et 14 décembre et quittera le port de Trois-Rivières, quatre jours plus tard. Un autre navire devrait prendre la même route en février. De plus, un avion chargé de biscuits protéinés et de médicaments devrait arriver en Éthiopie autour du jour de Noël.

Long de plus de cinq semaines, le transport par mer coûte beaucoup moins cher que par la voie des airs. Aux \$40 la tonne de marchandise par voie maritime, il en coûte \$3 500 la tonne par avion.

Le tour des gouvernements

Mais cette aide ponctuelle, qui soulagera de la famine des milliers d'Éthiopiens, ne devrait pas faire oublier aux gouvernements qu'il faut plus qu'une action temporaire pour régler le problème de la faim dans le monde, soutient M. Jacques Champagne, directeur du mouvement Développement et Paix, qui revient d'une tournée de 10 jours dans ce pays d'Afrique.

« Si la grande partie de l'aide internationale consiste à donner de la nourriture plutôt qu'à aider ces peuples à se développer, on aura les mêmes problèmes dans cinq ou dix ans. On devrait agir avec les pays touchés et les gouvernements occidentaux de façon à réorienter l'aide », a déclaré hier M. Champagne en conférence de presse.

Pour l'évêque de Hull, Mgr Adolphe Proulx, l'ignorance des gouvernements amènera inévitablement une répétition des tragédies comme la famine en Éthiopie. « Si on consacrait un pourcentage minimum de l'argent consacré aux armements, on changerait la situation. Mais les pays développés veulent exploiter les pays sous-développés dans leur propre intérêt et les

forcer à aller dans la monoculture ».

Les puits et les semences

Les organismes non gouvernementaux estiment que les projets les plus urgents sont le creusement de puits, l'achat de semences avant la période des pluies de l'été 1985 (juillet à septembre) et la reconstitution des cheptels. A ce jour, les contributions de toutes sortes ont totalisé quelque \$2,9 millions au Québec. Pour sa part, le gouvernement fédéral a consacré \$50 millions à l'aide aux victimes de la famine, dont \$15 millions qui seront versés aux organismes non gouvernementaux (ONG) pour la création de projets d'aide dans les pays d'Afrique.

« On ignore l'utilisation des \$35 autres millions », a admis hier M. Michel Rousseau, directeur des projets à Développement et Paix, qui espère que les fonds serviront aux mêmes genres de projets que ceux mis en place par les ONG.

Déjà, Développement et Paix a décidé de réorienter son action et achètera au pays et ailleurs le matériel, la nourriture, les tentes et les couvertures qui seront expédiés vers l'Éthiopie.

Moins favorisées par l'aide internationale en raison des guerres de libération qui y sévissent, les provinces du Trigay et de l'Erythrée recevront 40 pour cent de toute l'aide de l'organisme, qui passera par le Soudan pour faire parvenir matériel, vivres et médicaments, même si ce pays se trouve dans une mauvaise situation, dit M. Champagne.

L'aide internationale porte fruit, soutient-on, puisqu'on a réussi à réduire de 66 pour cent le nombre de mortalités. Mais, la course contre la montre n'est pas gagnée. « Les experts estiment que d'ici la fin décembre, l'arrivage de 30.000 tonnes de nourriture qui sont absolument nécessaires pour continuer de freiner les conséquences de la famine est un défi quasi impossible à relever », affirme M. Champagne, qui rappelle que les efforts de la communauté internationale devront se poursuivre encore un an avant que les récoltes de la prochaine saison puissent fournir la nourriture nécessaire aux Éthiopiens.

SOLDE D'ÉQUIPEMENT ORDINÉ COMPATIBLE APPLE^{MD}

SYSTÈME D'ORDINATEUR MICROCOM PDOSSM AVEC TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE, INCLUANT:

- MICROCOM MASTER 64K, AVEC CARTE DE LANGAGE INCORPORÉE.
- 52 CLÉS DE FONCTIONS POUR BASIC ET COMMANDES DE DISQUES.
- 10 CLÉS DE FONCTIONS PROGRAMMABLES PAR UTILISATEUR INCLUANT COMMANDES DE FONCTIONS.
- CLÉS EN GRAPPES NUMÉRIQUES — POUR ENTRÉE DE DONNÉES NUMÉRIQUES
- CLÉS À RÉPÉTITION AUTOMATIQUE. CLÉ «ROLL-OVER» SUR CLAVIER PLEINE GRANDEUR ASCII-MAJUSCULES ET MINUSCULES.
- CARTE DE COMMANDE D'ENTRAÎNEMENT COUPLÉ AVEC AMORCE AUTOMATIQUE
- ENTRAÎNEMENT PAR DISQUE 35/40 - FORMAT APPLE - DEMI-PISTE.
- MONITEUR PHOSPHORESCENT VERT 12" AMDEK P-31.



Entièrement compatible avec APPLE^{MD}

- CARTE INTERFACE PARALLÈLE CENTRONIQUE TRAME ET CABLE.
- IMPRIMANTE, MATRICE À POINTS 120 CPS AVEC FONTES POUR CHOIX DE CARACTÈRES ET DE GRAPHIQUES (9 LANGAGES). SYSTÈME DE CHARGEMENT DE CARACTÈRES ET MANUEL D'UTILISATION.
- JOYSTICK SUPER À 4 BOUTONS POUR COMMANDES DU CURSEUR OU JEUX.
- MANUEL D'INSTRUCTION COMPLET. TOUS LES CÂBLES REQUIS.

IMPRIMANTE SMITH CORONA D100 LE SYSTÈME COMPLET

1699\$
PAR EXCELLENCE

SYSTÈME MICROCOM POUR DÉBUTANT

ORDINATEUR MICROCOM 64 KO COMPRENANT COMMANDE POUR UNITÉ DE DISQUES COUPLÉS, UNITÉ DE DISQUES 35/40, ENTièrement COMPATIBLE AVEC APPLE^{MD}, MODULEUR RF COULEUR ET CÂBLE POUR TÉLÉ. SUPER MANETTE ET JEU À 4 BOUTONS POUR COMMANDE DE JEU, TOUS LES CÂBLES ET MANUEL D'INSTRUCTION COMPLET.

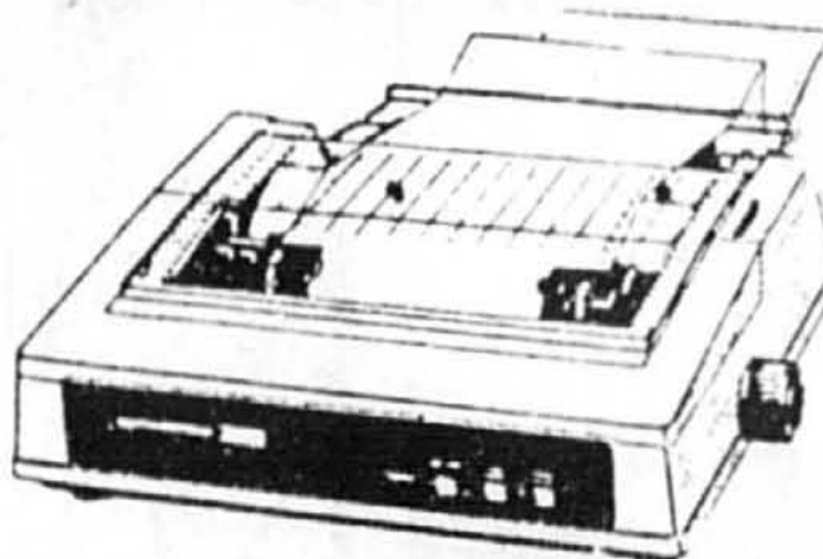
SOLDE **999\$**

ORDINATEUR MICROCOM MASTER 64 Ko

• ORDINATEUR MICROCOM MASTER 64 KO AVEC CARTE-LANGAGE INTÉGRÉE + 52 TOUCHES DE FONCTION POUR LES COMMANDES DE BASE ET DU DISQUE.
• 10 TOUCHES PROGRAMMABLES PAR L'UTILISATEUR, Y COMPRIS 1 FS COMMANDES DE CONTRÔLE.
• GRAPPE DE TOUCHES NUMÉRIQUES POUR L'ENTRÉE DE DONNÉES NUMÉRIQUES.
• TOUCHES À RÉPÉTITION AUTOMATIQUE. N-ROLL-OVER SUR TOUT LE CLAVIER ASCII MAJUSCULES ET MINUSCULES.
LE MICROCOM EST ENTièrement COMPATIBLE AVEC LE MATÉRIEL ET LE LOGICIEL UTILISÉ AVEC APPLE^{MD} — PERMET L'EMMAGASINAGE OU LE CHARGEMENT DE DONNÉES OU DE JEUX SUR VOS CASSETTES AUDIO.
2 JEUX COMPRIS. GARANTIE COMPLÈTE DE 12 MOIS.

SOLDE **699\$**

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE FAMILLE SMITH CORONA



Imprimante Smith Corona à matrice par points D 100, 120 CPS, alimentation friction-traction, impression 6 pl. base métal, beaux caractères, garantie de 12 mois.
Imprimante Smith Corona à matrice par points. Lettrage de belle qualité D-200 — tampon 2K, mode condensé à bouton-poussoir. Entièrement compatible IBM en série ou parallèle; compatible Macintosh et compatible avec les principaux ordinateurs de belle qualité.
Imprimante 15" Smith Corona, matrice par points D-300; toutes les caractéristiques du D-200 ci-dessus plus impression sur 15" avec matrice par points S-C; compatible Epson et possibilité d'utilisation de tous les programmes avec entraînement Epson.

PRIX DE PRÉSENTATION **\$399⁹⁵**

PRIX DE PRÉSENTATION **\$599⁹⁵**

PRIX DE PRÉSENTATION **\$799⁹⁵**

MODEM TRAITON

Entièrement compatible DC Hayes, signalé automatiquement, réponse automatique, Modem sur carte 300 baud, manuel-logiciel DOS et CPM.

\$249⁹⁵

NOUS AVONS MAINTENANT EN STOCK LA PORTATIVE COLUMBIA VP, COMPATIBLE IBM

- SYSTÈMES D'ALIMENTATION SANS INTERRUPTION POUR TOUS ORDINATEURS — 200 WATTS **\$599⁹⁵**
- ENSEIGNE À MESSAGE MOBILE GENRE À DIODE, ENTièrement PROGRAMMABLE **\$799⁹⁵**
- ENTRAÎNEMENT À DISQUE APPLE IIc-SPECIAL **\$299⁹⁵**
- CÂBLES POUR IMPRIMANTE APPLE IIc **\$29⁹⁵**
- CÂBLE D'ENTRAÎNEMENT APPLE IIc, ORD. ENTRAÎNEMENT POUR IIc **\$49⁹⁵**
- JOYSTICK APPLE IIc et IIe **\$39⁹⁵**

CLUB D'ÉVALUATION LOGICIEL R & R
Joignez-vous à notre club Apple^{MD}, IBM^{MD}, ou Macintosh. 1 millier de programmes à votre disposition. Appelez-nous pour information. OFFRE VALABLE DANS NOS DEUX MAGASINS

NOUS RÉPARONS TOUTE MARQUE D'ORDINATEURS

NOUS ALIGNONS TOUTE UNITÉ DE DISQUES
Apple^{MD} est une marque de commerce de Apple Computer



OTTAWA
107, rue Colonnade, Ottawa, Ontario
Tél.: 727-1650

MICRO-ORDINATEURS
5512, rue Jean-Talon Est, Montréal
Tél.: 255-3799

SIÈGE SOCIAL ET MAGASIN
2060, TRANSCANADIENNE
PRÈS DU CHEMIN DES SOURCES
(VOIE DE SERVICE SUD)
683-4030

CENTRE-VILLE
4142, RUE STE-CATHERINE
OUEST
(EN FACE DE WESTMOUNT SQUARE)
931-0183

COMPUCLASSE INC.
468, rue Victoria, Saint-Lambert
Tél.: 465-9977

FUTUR INFO INC.
Galerie de la Rive-Sud
6185 boul. Taschereau, Brossard
678-1958

\$25 millions à l'Éthiopie

QUEBEC (PC) — Les députés indépendants Pierre de Bellefeuille et Jérôme Proulx, de même que l'ancien député péquiste Louis O'Neill souhaitent que le gouvernement québécois consacre \$25 millions à l'aide à l'Éthiopie.

En conférence de presse hier, deux des trois hommes ont suggéré au ministre des Finances de consacrer à l'Éthiopie 25 des \$250 millions qu'il récupérera des Québécois grâce à la non-indexation des exemptions d'impôt personnelles.

« Il vous restera \$225 millions, monsieur le ministre, qu'il vous incombera d'utiliser de façon pertinente et raisonnable pour les besoins des gens d'ici », écrivent les trois signataires dans leur lettre au ministre Yves Duhaime.

A la veille de la rencontre entre les premiers ministres René Lévesque et Brian Mulroney, MM. Proulx, de Bellefeuille et O'Neill invitent le gouvernement du Canada à permettre à l'armée canadienne de transporter les secours par les moyens les plus rapides.

« L'armée canadienne dispose d'avions capables de transporter des troupes, des chars d'assaut. Cette fois-ci, on chargerait ces transporteurs géants avec de la nourriture et des remèdes », proposent-ils.



la Baie Correction
Veuillez prendre note de la correction suivante à apporter au cahier de Noël de la Baie, publié le 5 décembre 1984.

Page 48, Article B. Gants pour hommes de Perin. Cet article ne sera pas disponible en ton noir.
Nous regrettons ce contretemps.

VITRAIL GRANDE VENTE

du 3 déc. au 15 déc. 1984

- Soudure 6040 500 grammes **7,09\$**
- Ruban de cuivre 7/32 pouces et 3/16 chacun **2,49\$**
- autres largeurs moins 25%
- Couteau à l'huile (super cutter) à partir de **16,95\$**
- Verre Armstrong à partir de **2,99\$**
- Verre Wissmach à partir de **1,49\$**
- Verre Spectrum à partir de **2,89\$**

C'est votre dernière chance de vous procurer les toupies électriques et le fer à souder W-100 avec contrôle thermostatique au bas prix de:

- G-5 Starlet **65\$**
- G-4 Glasstar **150\$**
- W-100 **49,95\$**

Surveillez nos spéciaux journaliers et ne manquez pas nos démonstrations gratuites.

Renseignez-vous des heures.

Sur présentation de cette annonce, vous aurez droit à une pige dans notre arbre magique.

Le Centre du Vitrail

10512, boul. Saint-Laurent, coin Proulx

331-5684

Montréal, Québec

Metro Henri-Bourassa

LE COMPTE GLOBAL: ENCORE MIEUX QU'UN DÉPÔT À TERME.

Intérêt quotidien jusqu'à 9%

Vous pouvez toucher jusqu'à 9% d'intérêt chaque jour, sur chaque dollar, et profiter en même temps des trois choix de tenue de compte et des chèques sans frais.

Le compte Global a toujours été un compte pratique, permettant de répondre à tous vos besoins en services bancaires. Maintenant, il vous offre en plus un taux d'intérêt comparable à celui des dépôts à terme à 30 jours, sans les pénalités de retrait avant l'échéance et sans l'immobilisation de vos fonds pour une période fixe. Voici les divers paliers d'intérêt.

Solde de fermeture quotidien :

- 5 000 \$ ou plus — vous touchez un intérêt quotidien de placement de 9%* sur tous vos fonds
- 2 000 \$ à 4 999,99 \$ — vous touchez un intérêt quotidien élevé de 7%* sur tous vos fonds (plus 1/2%, pour les clients bénéficiant du Service aux aînés)
- jusqu'à 1 999,99 \$ — vous touchez un intérêt quotidien de base de 3%* sur tous vos fonds.

Votre compte Global n'est plus seulement réservé aux opérations bancaires, vous pouvez maintenant l'utiliser pour vos placements. Mais il y a plus...

Aucun autre compte de chèques à intérêt quotidien ne vous offre tous ces avantages :

- des chèques sans frais, avec un solde minimum mensuel de 300 \$
- un intérêt quotidien versé mensuellement, quel que soit le solde de votre compte
- trois choix de tenue de compte : le livret de banque, le relevé mensuel détaillé ou le retour des chèques (moyennant des frais minimes)
- un supplément d'intérêt pour les aînés (intérêt quotidien élevé seulement) plus les avantages du service Inter-succursales et la possibilité de bénéficier d'une protection en cas de découvert.

Le compte Global vous donne droit à un intérêt calculé chaque jour sur le solde de fermeture, à compter de la date d'ouverture du compte, et non pas seulement sur le solde minimum

mensuel. Vous pouvez à votre gré utiliser le compte Global pour votre épargne ou vos placements à court terme, ou à la fois comme compte d'épargne et compte de chèques, ou comme compte de chèques seulement. Il est très pratique et s'adapte à vos besoins.

Passer donc dès maintenant à la succursale Commerce la plus proche afin de bénéficier de tous les avantages du compte Global, le compte qui, chaque jour, devient de plus en plus populaire.**

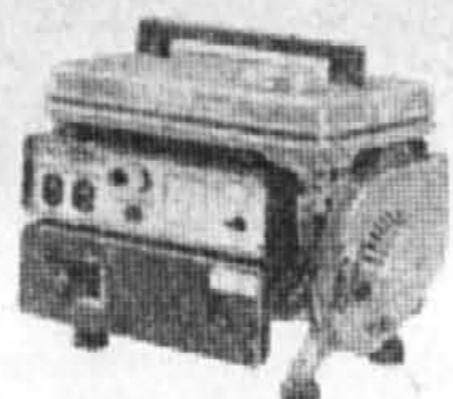
*Par an, calculé sur le solde de fermeture quotidien et versé mensuellement. Ce taux est entré en vigueur le 1^{er} décembre 1984 et peut être modifié sans préavis.

**Offert dans la plupart de nos succursales, à des fins non commerciales.

LE COMPTE GLOBAL: il englobe toujours plus.



BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE



ET900

Cette petite centrale électrique portable ne pèse que 23,5 kg (51,8 lb). Son réservoir de 4 litres vous donne 4,8 heures de fonctionnement continu. Autres caractéristiques: moteur 2 temps à refroidissement par air, puissance 2 chevaux, sortie CA maximale 900VA, sortie CC (tension courant) 12V/8,3A.

Cet hiver,

pour éviter tous les problèmes que cause une longue panne d'électricité comme celle de décembre 1983,

VOICI LA SOLUTION PAR EXCELLENCE:

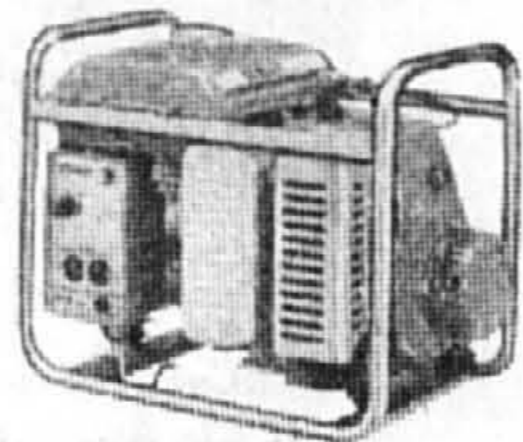
UNE GÉNÉRATRICE YAMAHA

Nous vous proposons ici 3 des 8 modèles de cette marque mondiale réputée.



EF600

C'est une des plus petites génératrices à 4 temps qui existent actuellement. Son poids n'est que de 21 kg (46 lb). Son moteur de 1,4 cheval fournit une puissance de 600 watts. Autres caractéristiques: sortie CA maximale 600VA, sortie CC (tension courant) 12V/10A, temps nominal de fonctionnement continu 4 heures, capacité du réservoir 2 litres.



EF2000

D'un poids d'à peine 45 kg (99 lb), cette autre centrale électrique compacte Yamaha est dotée d'un moteur 4 temps robuste, durable et économique, qui part facilement et tourne en douceur pendant plus de 4 heures sur un seul réservoir de carburant de 6,5 litres. Sortie CA maximale 2000VA, sortie CC (tension/courant) 12V/10A, puissance de 3,8 chevaux.

VENEZ VITE VOUS PROCURER LA GÉNÉRATRICE YAMAHA QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX CHEZ

PERCO

Heures d'ouverture:
Du lundi au vendredi de
7 h 30 à 17 h 30
Le samedi de 8 h à midi

2 adresses:
3185, boul. Pitfield, Saint-Laurent
Tél.: 331-7550
2275, rue de la Métropole, Longueuil
Tél.: 670-5600

AUTHENTIQUES TAPIS PAKISTANAIS

EN SOLDE À COMPTER D'AUJOURD'HUI!



75% de notre collection de tapis du Pakistan est en solde — nouvel arrivage y compris. Nous offrons les meilleurs prix à Montréal pour les tapis pakistanaï.

VENEZ ET JUGEZ PAR VOUS-MÊME

KAGHAN ORIENTAL CARPETS INC.

5970, Côte-des-Neiges (angle Linton) 735-7002



Même Elizabeth Taylor aurait été impressionnée par nos diamants!

Nous présentons le plus grand choix de bijoux en or et alliances à diamants de qualité garantie à des prix incomparablement bas. Seiko - Pulsar - Lorus Bijoux en argent - bijoux de fantaisie - exposition d'outillage à diamants, ainsi que film documentaire.

Obtenez **20%** de rabais

sur tout achat de marchandise
Date limite 31 décembre 1984

Diamants Elinor inc.

Unique au Québec 2033, boul. Saint-Martin, Laval
Maintenant ouvert au public Québec (voisin de Boiteau) 687-5572

SONDAGE GALLUP

Le PC garde la faveur de 55 % des électeurs

■ Deux mois après les élections du 4 septembre, les Canadiens semblent satisfaits de leur choix électoral. Les conservateurs, avec 55 p. cent des intentions de vote, conservent la faveur d'une majorité des électeurs qui disent leurs préférences. Ils sont cinq points au-dessus de leur résultat électoral mais cinq points sous leur score de 60 p. cent enregistré au sondage précédent, à la mi-octobre.

Les libéraux, avec 23 p. cent des intentions de vote, se retrouvent cinq points sous leur résultat électoral mais en hausse de deux points par rapport à la mi-octobre.

Avec 20 p. cent des électeurs qui ont arrêté leur choix, les néo-démocrates ont augmenté leur position de trois points par rapport au sondage précédent, dépassant même leur leur score électoral qui était de 19 p. cent.

Au Québec, en Ontario et dans l'Ouest du pays, les électeurs reflètent les tendances générales. L'appui au Parti conservateur y est plus élevé qu'aux élections et l'appui aux libéraux y est en baisse. Dans les régions, les positions du NPD n'ont que peu changé depuis le 4 septembre.

Dans l'ensemble du pays, le nombre des indécis a fléchi légèrement à 20 p. cent, en comparaison de 24 p. cent qui n'ont pas voté le 4 septembre.

La question qui a été posée était la suivante: « Si une élection fédérale avait lieu aujourd'hui, quel serait le parti du candidat de votre choix? »

Le tableau suivant compare les résultats du présent sondage avec ceux de l'élection et des sondages effectués en octobre et en août.

Sondages	P.C.	Libéral	NPD	Autre parti
ler-3 novembre	55%	23%	20%	2%
11-13 octobre	60	21	17	3
Élection (4 sept.)	50	28	19	3
Sondage (27-29 août)	50	28	19	3

Les pourcentages ne donnent pas toujours 100, les chiffres étant arrondis.

Les résultats du sondage sont fondés sur des entrevues personnelles à domicile, effectuées entre le 1er et le 3 novembre 1984, auprès 1039 adultes âgés de 18 ans et plus. Pareil échantillonnage est précis à quatre points de pourcentage près, 19 fois sur 20.

“Enfin, un chef qui a de splendides références!”



Ce chef, c'est le four micro-ondes Generation IInd de Litton-Moffat. Il cuit tellement bien que la American Culinary Federation vient de lui décerner un prix d'excellence. C'est la première fois qu'elle pose ce geste.

Le Generation II cuit remarquablement bien. Au lieu de contenir un plateau tournant — ce qui rapetisse beaucoup un four — il utilise un système unique appelé Multi-Wavend composé à la fois d'agitateurs d'ondes rotatifs et de déflecteurs.

Il comporte aussi une tablette réglable qui vous permet de préparer tout un repas en même temps.

En fait, le Generation II rend la préparation des repas si facile que vous croirez volontiers avoir soudain meilleur appétit!

LITTON MOFFAT

Personne ne connaît davantage la cuisson aux micro-ondes que Litton-Moffat.

LE BILINGUISME AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le juge Lamer: la Cour suprême est aux prises avec une bombe à retardement

■ OTTAWA — La Cour suprême amorcera « une bombe à retardement » en se prononçant sur le droit d'être entendu par un juge qui parle sa langue.

MICHEL C. AUGER
de la Presse Canadienne

C'est ce qu'a soutenu, hier, le juge Antonio Lamer avant que le plus haut tribunal du pays ne prenne en délibéré la cause de la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, qui désire faire établir le droit constitutionnel des citoyens de pouvoir être entendus devant les tribunaux par un juge qui est en mesure de comprendre leur langue.

Selon le juge Lamer, la Cour ne devrait peut-être pas statuer sur le droit d'être entendu par un juge qui peut comprendre la langue des parties, puisqu'elle-même utilise la traduction simultanée lors de ses audiences et que deux de ses collègues devaient l'utiliser pour suivre les débats.

« Ce serait une bombe à retardement dans notre propre jugement, si nous prenions pour acquis la validité de la traduction simultanée, parce que si, plus tard, nous disions que cette méthode n'est pas bonne, notre jugement serait attaqué », a soutenu le juge Lamer.

Germe de nullité

Plus tard, il a ajouté que la question de la validité de la traduction simultanée « se soulevait par le processus de la Cour », même si elle n'était pas en cause dans les procédures contestées au Nouveau-Brunswick.

« Ce ne serait pas rendre service que de répondre à la question avec un dossier écopé et qui contient un germe de nullité », a-t-il soutenu.

Mais le procureur de la SANB, Me Maurice Bourque, a soutenu que la Cour n'avait pas à statuer sur la question de la traduction — qui n'était pas soulevée dans cette cause — mais bien d'indiquer que la Constitution et la justice naturelle voulaient que les parties puissent être comprises par le juge.

« Je supplie la Cour suprême de ne pas se prononcer sur le bien-fondé de la traduction simultanée », a soutenu Me Bourque.

Pour le procureur du gouvernement fédéral, Me Alban Garon, il est évident que la traduction simultanée n'est pas idéale, mais elle n'empêche pas que le procès puisse tout de même être juste et équitable.

Un iceberg...

D'autre part, le procureur du Nouveau-Brunswick, Me Bruce Judah, a soutenu que toute cette question pourrait être un iceberg dont on ne voit pas les conséquences futures.

Selon lui, la Constitution n'impose pas le bilinguisme mais accorde aux citoyens le droit d'être unilingues. L'État doit s'assurer que ce droit peut être respecté, mais « si les tribunaux doivent être bilingues, cela ne veut pas dire que tous les juges doivent l'être ».

La cause provenait de la « réapparition » du juge S.G. Stratton dans une cause sur les droits scolaires au Nouveau-Brunswick après qu'il se fut refusé à une stude antérieure des procédures parce qu'il ne se jugeait pas suffisamment bilingue.

Selon Me Bourque, il est « essentiel que les justiciables francophones du Nouveau-Brunswick sachent qu'ils ont le droit d'être compris par leur Cour d'appel et que ce qui s'est produit dans ce dossier ne se reproduise plus jamais ».

- Les Ameublements en Gros
- Lionel Crépeau Ltée
- 252, rue de Lanaudière, Juliette
- Meubles St-Félix Inc.
- 4450 rang St-Martin, St-Félix-de-Valois
- La Meublerie de Sorel Inc.
- 2, rue Georges, Sorel
- Germain Larivière Ltée
- 1060 boul. Laurier est, Ste-Rosalie
- Ronald Racine (1978) Ltée
- 730 rue Joncaire, Ste-Hyacinthe
- H. Gagnon & Fils Ltée
- 1400 boul. Laframboise, Ste-Hyacinthe

- Lionel Giroux & Associés Ltée
- 252 rue St-Jean, Drummondville
- Ameublements G. Leroux Ltée
- 4225 rue de Laroché, St-Léonard
- Les Ameublements G.B. Inc.
- 6065 boul. des Grandes-Prairies, St-Léonard
- Constantin Service
- Appareils Ménagers Inc.
- 605 ch. Oka, Deux-Montagnes
- Ameublement Major Inc.
- 1600 ch. Oka, Deux-Montagnes
- D.C. Ouimet Inc.
- 3 rue Desjardins, Ste-Thérèse
- Léo Dubois & Fils Ltée
- 67 rue Turgeon, Ste-Thérèse

- Meuble Ultra Rive-Sud Inc.
- 267 boul. Laurier, St-Basile-le-Grand
- Maison Ethier (St-Jean) Inc.
- 126 rue Jacques-Cartier nord, St-Jean-sur-Richelieu
- Meubles Larry Sinray Ltée
- 39 rue Grande-Île, Valleyfield
- Victor Piché & Fils Ltée
- 216 boul. Labelle, St-Jérôme
- Meubles Arca Inc.
- 4117 boul. St-Laurent
- Meubles Jean Talbot Inc.
- 3483 rue Notre-Dame ouest
- Meubles Talbot Inc.
- 106 ch. St-Louis, Lemoine
- Maison Ostiguy Inc.
- 1617 boul. Périgny, Chambly

- Eric TV. Inc.
- 5017 av. du Parc
- Mobilier L & M Inc.
- 5412 rue Charlevoix
- Maison A. Tessier Ltée
- 6530 bd des Roseaies, Anjou
- Yvan Julien "Ventes"
- 4154 bd Ste-Rose, Laval-Ouest
- Les Ameublements Roger Fontaine Enr.
- 4021 rue Dandurand
- Lévesque Television Enr.
- 4251 rue Bélanger est
- Braut & Martineau Inc.
- 6875 rue Jean-Jalou est, St-Léonard
- 7930 rue Sherbrooke est
- 382 boul. des Laurentides, Laval
- 3245 chemin Chamby, Longueuil
- 1130 rue Dollard, LaSalle

- Faucher Electrique Meubles
- 1875 rue Panama, Brossard
- 1775 boul. St-Martin ouest, Laval
- Domon Ltée
- 1360 rue Notre-Dame, Lachine
- 12 rue St-Jean-Baptiste, Châteauguay
- Ameublement Lima Ltée
- 220 rue Notre-Dame, Repentigny
- Ameublement Jean-Guy Hogue Ltée
- 2525 rue Fleury est
- Ameublement Phil Joly Inc.
- 121 rue Blainville est, Ste-Thérèse
- Marcel Gingras Inc.
- 37 boul. des Laurentides, Laval
- Corbell Electric Inc.
- 7566 rue St-Hubert

- Les Magasins Pascal
- 3600 Côte-Vertu, St-Laurent
- 6800 Jean-Talon est, St-Léonard
- 301 rue St-Antoine ouest
- 5742 av. du Parc
- 1493 rue Ste-Catherine ouest
- 4250 rue Jean-Jalou est
- 2670 bd de Salaberry
- 6825 ch. Côte-des-Neiges
- 7505 rue Sherbrooke est
- 473 bd Taschereau, Greenfield Park
- 4833 rue Sherbrooke ouest, Westmount
- 4050 rue Wellington, Verdun
- 950 Herron Rd, Dorval
- 6726 Trans-canadienne, Pre-Claire
- 3055 bd Le Carrefour, Laval
- 1819 rue Dollard, LaSalle
- Alwin
- 6177 rue Sherbrooke ouest
- 1926 rue Ste-Catherine ouest

125 MAGASINS

DANS LES PLUS GRANDS CENTRES COMMERCIAUX

La vente d'après Noël avant Noël!

Le plus bas prix garanti jusqu'au 25 janvier 1985!



Martine St-Clair et Atlantique
Il y a de l'amour dans l'air

Aidons l'intégration jeunesse
Achetez dès maintenant le disque de Martine St-Clair dans un magasin Atlantique Image et Son. Tous les profits de cette vente seront versés à l'intégration jeunesse 15-18 inc. Cet organisme aide des centaines de jeunes à intégrer le marché du travail. Vous pouvez également envoyer vos dons à l'intégration jeunesse 15-18 inc. situé au 1210, rue Ontario Est, Montréal (Québec) H2L 1R4. Téléphone: 598-7319.

ATLANTIQUE

SANYO

229⁹⁵ Répondeur automatique Sanyo

Ne manquez plus vos appels importants! Répondeur téléphonique avec télécommande, rembobine et efface à partir de n'importe quel téléphone au monde. Après l'audition de vos messages, ils sont automatiquement effacés. Aucun adaptateur nécessaire.

TAS 3000

HITACHI

199⁹⁵ Radio cassette stéréo portative Hitachi

Le roi du «Break Dancing!» Capable d'animer toute une rue de «fans». Le plus convoité de nos stéréos portatifs. Incluant 5 puissants haut-parleurs, égalisateur 5 bandes, design «high tech».

TRK 7620

SANYO

129⁹⁵ Magnétocassette stéréo Sanyo

Ce modèle est compatible avec tout système Hi-Fi... le Dolby® C élimine pratiquement toute possibilité de bruit de fond. Touches à effleurement pour faciliter l'opération.

RDS 30/40

MAGNASONIC

MBT 2070

379⁹⁵ Télécouleur Magnasonic 20". Une étrenne exceptionnelle... 20", 100% transistorisé, cadran de sélection illuminé, cabinet simili-bois.

FISHER

599⁹⁵ **FVH 720**

Magnétoscope Fisher (VHS). Enregistrez une émission, pendant que vous en regardez une autre. Chargement avant, convertisseur intégré, télécommande sans fil incluse. Une valeur exceptionnelle.

FISHER

SYS 3800

599⁹⁵

Chaîne stéréo Fisher. Un prix imbattable! Système audio complet: ampli 60 watts total et syntonisateur séparés. Magnétophone à cassette avec Dolby®, table tournante et 2 haut-parleurs. Grande qualité, grande économie! (Meuble offert en option).

GARANTIES

1. Garantie: Sur composantes électroniques selon les termes et conditions mis en vigueur par les fabricants à la date d'achat.

2. Remboursement: La différence de prix, si vos composantes électroniques sont vendues moins chères aux mêmes conditions jusqu'au 25 janvier 1985.

3. Échange: Tout élément de votre système électronique pour un modèle plus avancé durant les 30 jours suivant l'achat.

ATLANTIQUE

Nord
Centre commercial
St-Martin
965, boul. Curé-Labelle
682-0550

Sud
Place Greenfield Park
457, boul. Taschereau
671-4290

Ouest
Mail West Island
(sortie boul. des Sources
de la Transcanadienne)
683-1943

Centre de liquidation
6060 est, boul. Métropolitain
253-3769
(sortie Lacordaire)

ATLANTIQUE 6245, boul. Métropolitain Est
(Sortie Langelier) 328-0955 Magasin principal

APRÈS 30 ASSEMBLÉES ET À LA VEILLE DE 41 AUTRES Lévesque est encore loin du triomphe total qu'il souhaite

■ QUÉBEC — Bien qu'il n'y ait que le quart des délégués qui ont été choisis en vue du congrès du 19 janvier prochain, la tendance semble indiquer que M. Lévesque devra mettre tout son poids dans la balance s'il veut y faire triompher complètement son point de vue.

Une enquête conduite par LA PRESSE au cours des derniers jours révèle en effet que si les péquistes souhaitent très majoritairement laisser tomber l'idée d'une élection référendaire, ils sont nombreux par contre à vouloir que le parti s'engage à tenir haut et fort le discours souverainiste, maintenant et lors de la prochaine campagne électorale.

Or, M. Lévesque tient à une réelle et crédible mise au frigo de l'option, ce qui implique que la souveraineté ne doit plus être au cœur du discours péquiste. Il ne veut pas non plus que le parti décide de sa stratégie électorale plusieurs mois avant le scrutin.

Les orthodoxes ont tenu compte de ces facteurs en établissant leur stratégie. Voyant qu'il serait très difficile d'amener le congrès à se détourner carrément de M. Lévesque en votant pour une résolution disant que l'enjeu de l'élection serait des « éléments de souveraineté », ils se sont ménagés une possibilité de victoire partielle en proposant aussi que l'option reste au cœur du discours péquiste.

Sur les 30 assemblées qui ont eu lieu jusqu'à maintenant, 19 ont accepté la nouvelle rédaction de l'article Un proposé par le chef du PQ et entérinée par le comité exécutif du parti, alors que seulement cinq favorisent plutôt un texte inspiré de la position des orthodoxes.

Dans les six autres circonscrip-

tions, on ne s'est pas prononcé clairement sur cette question, soit que l'assemblée ait eu lieu avant la prise de position de M. Lévesque (en quel cas il est possible qu'elle soit reprise), soit qu'elle n'ait pas été concluante et qu'on ait choisi de se revoir.

Seuls les péquistes de Deux-Montagnes tiennent encore à ce que l'élection soit référendaire et veulent garder intact l'article Un. Dans Chauveau, Saint-Henri, Sainte-Marie et Sainte-Anne, c'est la position des orthodoxes qui a triomphé, c'est-à-dire qu'on souhaite que l'élection porte sur des éléments de souveraineté et que l'option reste au cœur du discours du parti.

Par contre, dans au moins cinq autres circonscriptions (Duplessis, Lotbinière, Beauharnois, Kamouraska-Témiscouata et Verdun), les péquistes, tout en acceptant l'article Un proposé par M. Lévesque, ont en même temps décidé, généralement en proposant un « mandat » à cet effet, qu'il fallait continuer à parler de souveraineté.

Dans Lotbinière, le ministre Rodrigue Biron, peut-être trop à l'aise dans le discours fédéraliste pour garder la nécessaire perspective souverainiste, a été défait par ses militants qui ont voté contre sa volonté un mandat des orthodoxes.

Enfin, pour compliquer le tout, certaines assemblées ont modifié le texte des mandats afin qu'ils soient acceptables à M. Lévesque. Ou encore, comme dans Berthier, ils ont adopté un mandat proposé par les orthodoxes — réclamer le mandat de réaliser les volets clé d'une politique de plein emploi — mais avec lequel le chef serait, semble-t-il, capable de vivre.

De sorte que beaucoup de confusion subsiste et qu'il sera très difficile d'établir avec certitude avant le congrès si le premier ministre obtiendra les orientations claires qu'il demande.

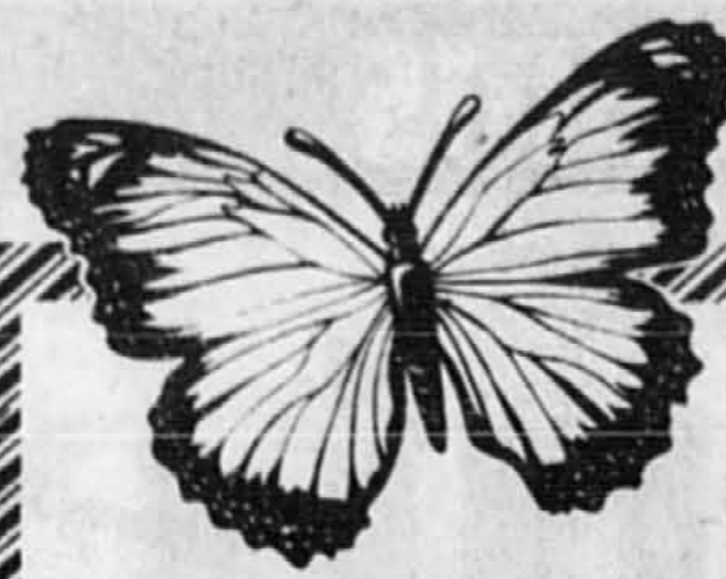
Ses partisans estiment présentement qu'environ 70 p. cent des délégués choisis sont des lévesquistes sûrs. Mais ils reconnaissent que bien des inconnues subsistent. Les délégués, par exemple, s'en tiendront-ils aux mandats de leurs assemblées ou voudront-ils plutôt accepter un « compromis » qui camouflerait dans les faits une défaite du premier ministre.

S'il est vrai qu'il existe des divergences de fond entre ceux qu'on appelle orthodoxes et modérés, il est de plus en plus évident aussi que le leadership de M. Lévesque est en cause et c'est peut-être ce facteur qui sera déterminant.

Il existe des péquistes qui en ont plus contre le chef que contre l'orientation qu'il propose. Mais il en est beaucoup d'autres qui ont une telle vénération pour M. Lévesque qu'il suffira qu'il menace de partir pour qu'ils votent tout ce qu'il désire.

Les deux camps tiennent compte de ces facteurs dans l'établissement de leur stratégie. On peut s'attendre à ce que M. Lévesque fasse savoir clairement, avant le congrès, qu'il est des compromis qui lui sont inacceptables.

Les jours qui viennent seront cruciaux. Trois assemblées seront tenues samedi, 20 dimanche et 18 lundi. Les deux camps se préparent en conséquence, dans le plus grand secret, affûtant leurs arguments et tentant de distribuer le plus judicieusement possible leurs orateurs les plus convainquants.



LE CADEAU

Tous
nos pullovers
réduits

pour la période des Fêtes

de 20% à 50%



Un cadeau
plein de
chaleur



AMERICAN EXPRESS
ET AUTRES CARTES
DE CRÉDIT HONORÉES

ARMAND BOUDRIAS

6818, RUE ST-HUBERT, 273-2851 • LES TERRASSES • PLACE BONAVENTURE • PROMENADES ST-BRUNO • PLACE QUÉBEC

Pourquoi la réouverture des négociations?

Les dernières ne sont même pas réglées.

C'est pas logique!

Le Gouvernement du Québec veut rouvrir les négociations sur nos conditions de travail qui nous ont été imposées par décret en janvier 1983. Pourtant plusieurs dossiers découlant de ce décret ne sont même pas finalisés à ce jour:

Dossier #1

La négociation de toutes nos conditions de travail.

Dossier #2

Les conditions d'embauche pour les employés occasionnels utilisés actuellement pour remplacer les employés permanents qui ont quitté leur emploi.

Dossier #3

L'application de la loi no 17 concernant l'hygiène et la sécurité au travail.

Dossier #4

Les programmes d'égalité en emploi qui n'ont connu aucun développement depuis 18 mois.

Dossier #5

Le dossier touchant l'amélioration de la carrière des employés de secrétariat concernant plus de 5,500 travailleurs, en majorité de sexe féminin.

Dossier #6

Les conditions de travail applicables aux employés à temps partiel.

Dossier #7, 8, 9, etc...

Et les 7.000 griefs en suspens???

La logique serait d'abord de régler les dossiers actuellement en suspens avant de s'attaquer à une autre négociation.



**SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES
PROVINCIAUX DU QUÉBEC.**

AU TEMPS DES FÊTES
ON A TOUJOURS
LE COEUR À L'AVENTURE.



Pour apprécier
pleinement le vrai goût du genévère de Kuyper
on le boit avec de la glace et de l'eau,
ou nature, bien froid.

de Kuyper

Pour sortir des sentiers battus.

* Aussi disponible dans le Maine, au Vermont et au New-Hampshire.

J.M. SAUCIER
Electronique Ltée

VENTE avant NOËL

SUPER



GRATUIT

500 DINDES

10 À 12 LIVRES

SUR ACHAT D'UN VIDÉO • TÉLÉCOULEUR •

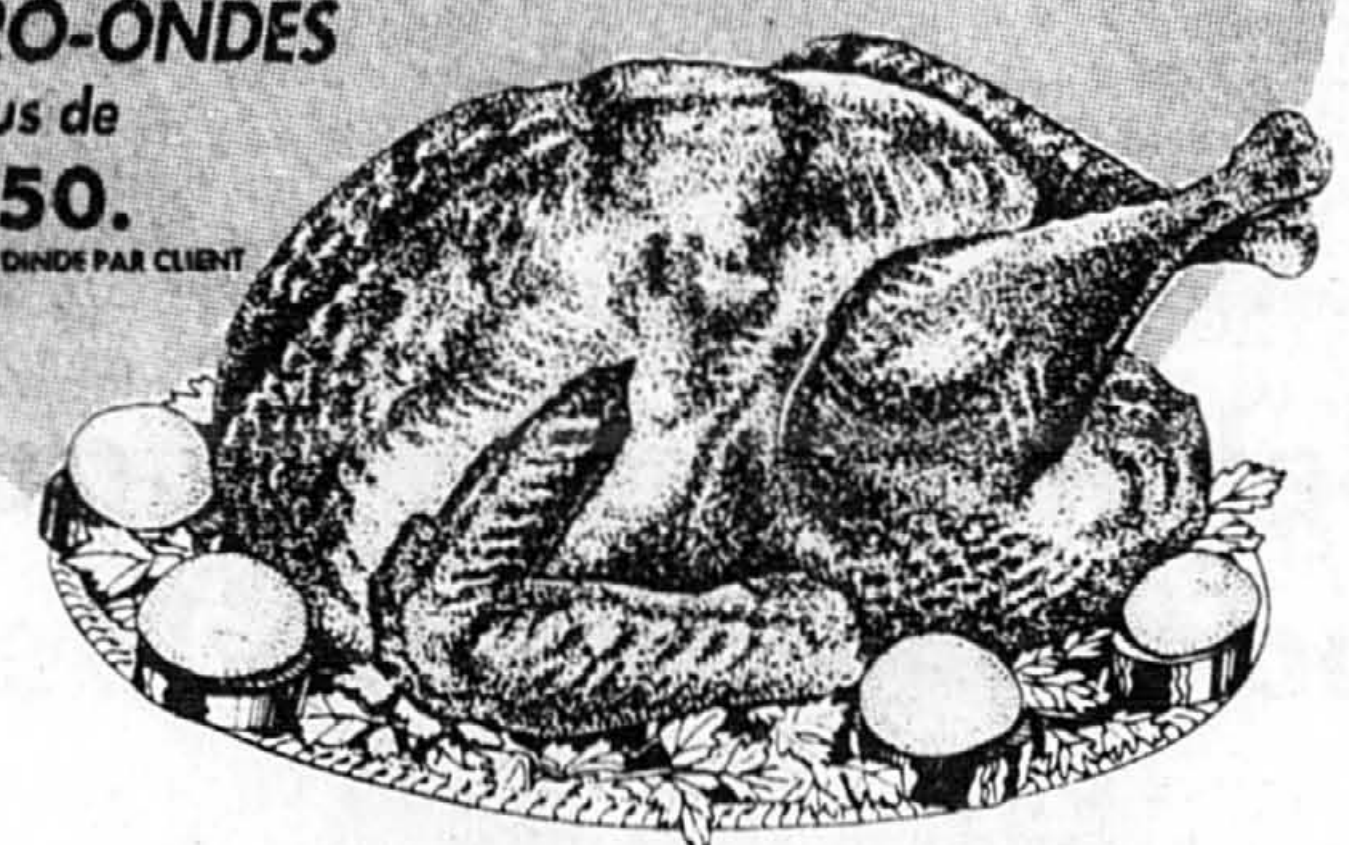
SYSTÈME DE SON

• MICRO-ONDES

de plus de

\$350.

UNE DINDE PAR CLIENT



\$588

- MODELE VT-33, VHS
- Chargement frontal
- Télécommande 8 fonctions
- Enregistrement 8 heures

• Programmable 14 jours, 4 émissions.



HITACHI

JVC TÉLÉCOULEUR 14"

- Syntonisation électronique
- Télécommande 20 fonctions
- Minuterie
- Modèle C1455

\$399⁹⁹

TÉLÉCOULEUR 20"

RCA

UNE EXCLUSIVITÉ 80 J.M.S.

- Autorégule de la couleur. Correction automatique des teintes. Syntonisation UHF-VHF.
- Modèle FJR 425

\$369⁹⁹

TÉLÉCOULEUR 20"

HITACHI

UNE EXCLUSIVITÉ 80 J.M.S.

- Luminar 20
- Commande des couleurs
- Syntonisation électronique de 105 canaux
- Affichage à l'écran du canal choisi
- Télécommande 15 fonctions
- Modèle MT 2474

\$649⁹⁹

TOSHIBA MONITEUR COULEUR 21"

Modèle CX-2074

- Commande à distance 18 fonctions
- 133 canaux y compris la TV par câble
- Système acoustique à multi-dimensions
- Filtre de verre teinté pour meilleure vision

\$999⁹⁹

TÉLÉCOULEUR 26"

Quasar

- Syntonisation VHF-UHF
- Système auto-couleur cabinet style contemporain
- Modèle WU-9427

EXTRA SPÉCIAL \$639⁹⁹

TÉLÉCOMMANDE

RCA TÉLÉCOULEUR 26"

- Meuble style contemporain
- Télécommande 6 fonctions
- Syntonisation multi-bandes des canaux de câblodistribution
- Convertisseur 122 canaux

\$799⁹⁹

HITACHI TÉLÉCOULEUR 26"

Modèle TS-3609

- Luminar 20
- Syntonisation électronique 129 canaux
- Télécommande à 17 fonctions

899⁹⁵

RCA GRATUIT \$300 de location de films

SANS FIL

MODELE VKT-310 105 CANAUX

- 8 heures • syntonisateur 105 canaux • programmable 14 jours/4 émissions • accès frontal • télécommande 11 fonctions.

\$699⁹⁹

RCA SYSTÈME VIDÉO PORTATIF

ULTRA COMPACT MOS FET

STÉRÉO - 5 TÊTES - 105 CANAUX

- Modèle VJP-900
- Prise accès caméra
- Télécommande sans fil
- Syntonisation accès direct
- Programmable 21 jours/8 programmes
- Caméra modèle CKC 020
- Zoom 6:1
- Viseur électronique

GRATUIT: \$300 de location de films, 1 trépied TP01, 1 sac pour caméra. Modèle KK039

\$1999⁹⁹

JVC 4 TÊTES

GRATUIT \$300 de location de films

MODELE HR-D220

- Programmable 14 jours/8 émissions
- Accès frontal
- Télécommande sans fil 9 fonctions
- 4 Têtes

\$799⁹⁹

HITACHI STÉRÉO

- Mini-avec écouteur, radio am/fm cassette
- Système de débranchement
- Automatique
- Avance rapide et rétrobrassage
- Modèle CP-300

\$59⁹⁹

TOSHIBA

- Radio portative modèle RTS-XI
- AM/FM stéréo
- Cassette-enregistreuse
- 2 haut-parleurs 2 voies

\$99⁹⁹

TOSHIBA

- Radio portative modèle RTS-XI
- AM/FM stéréo
- Cassette-enregistreuse
- 2 haut-parleurs 2 voies

\$149⁹⁹

Sansui 60 WATTS

CABINET AUDIO GRATUIT

INTELLIGENT SUPER COMPO

- Syntonisateur AM/FM stéréo, stations programmables
- Amplificateur stéréo 30 watts par canal
- Magnétophone à cassette stéréo Dolby
- Table tournante semi-automatique, entraînement direct
- 2 haut-parleurs 3 voies
- Modèle DAT-500

\$699⁹⁹

AKAI

2 haut-parleurs, 3 voies, modèle SRCA-3

- amplificateur stéréo 30 watts par canal
- syntonisateur AM/FM stéréo digital
- table-tournante entraînement direct

\$699⁹⁹

J.M. SAUCIER
Electronique Ltée

10090, boul. ST-LAURENT
METRO SAUVE
ENTRE SAUVE ET SAURIOI
VASTE STATIONNEMENT GRATUIT
389-3541

SHERBROOKE
2144, RUE KING OUEST
563-9191

Le Super Marché en Electronique

SAUCIER M. NOTRE CLIENT "Portez à mon compte"

L'ILLUSTRATION PEUT VARIER DE L'ARTICLE VENDU

MEILLEURE QUALITÉ MEILLEURS PRIX GARANTIS!

HAUT DE GAMME À PRIX ABORDABLE

NAD Récepteur 7125



Dual Table tournante 515



Ne vous laissez pas tromper par le prix! NAD a fait sa renommée en offrant de grandes performances à la moitié du prix de ses concurrents. Avec la table tournante Tonic Dual 515 et les enceintes canadiennes Paradigm 7S, vous avez la meilleure chaîne stéréo en ville.

Enceintes Paradigm 7S



\$997

NAD 7140



MAINTENANT AU CANADA

Nakamichi B x 100



regal Enceintes Camber 3.5



regal Planar 2



Qu'est-ce que vous obtenez en mariant les quatre produits les plus avantageux au Canada? Une chaîne stéréo fabuleuse.

\$1997

MAGNETOCASSETTES

KENWOOD KX-32B

- Contrôles de touches souples
- Réducteur de bruit Dolby



\$18700

NAD 6125

- Contrôles de touches souples
- Réducteur de bruit Dolby B/C
- Têtes M/X



\$26700

Nakamichi

Pour ceux qui exigent ce qu'il y a de mieux.



BX-100 Rég.: \$500. \$397 **BX-150 Rég.: \$700. \$547**

FISHER MAGNÉSCOPE VIDÉO VHS

FV H 615

- Programmation 9 jours • Enregistrement de 8 heures • Système automatique de marche arrière • Contrôle 8 fonctions • Convertisseur intégré • Synchronisateur 105 canaux



\$54700

FVH 720

- Enregistrement 8 heures • 105 canaux • Convertisseur intégré • 9 jours • Contrôle à distance sans fil 8 fonctions • Système automatique de marche arrière



\$59700

JVC

CA-1455

TELECOULEUR 14"

- Contrôle à distance multifonctions
- Capacité de 82 canaux
- Filtre-écran non-réfractaire
- Affichage à l'écran de la station



\$39700

LE STUDIO DU SON INC.

6932, rue Sherbrooke ouest
Métro Verdun, téléphone 105
487-4270

6891, rue St-Hubert
(près de Bélanger) Métro Jean-Talbot
495-1759

LE PLQ PRÉSENTERA UNE MOTION DE NON-CONFIANCE Bourassa: le retrait est plus souverainiste que le veto

■ QUÉBEC — Alors que le Parti libéral s'appête à présenter une motion de non-confiance à l'endroit du gouvernement, la semaine prochaine, son chef, Robert Bourassa, a affirmé hier que le droit d'option avec pleine compensation financière était beaucoup plus souverainiste que le droit de veto puisqu'il permettrait au Québec d'accroître son autonomie.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec



Robert Bourassa

C'est à l'issue d'une conférence de presse que le chef libéral a laissé entendre à quelques journalistes que le droit d'option avec pleine compensation financière, s'il était inscrit dans la formule d'amendement de la constitution, serait plus avantageux pour le Québec.

Pourtant, quelques minutes plus tôt il avait critiqué le premier ministre René Lévesque pour avoir abandonné le droit de veto lorsqu'il avait signé, au nom du Québec, une entente le 16 avril 1981 avec sept provinces canadiennes.

« Puisque le Québec fait partie du Canada, le droit de veto est important puisqu'il peut affecter certains secteurs qui n'ont pas d'implications financières comme les valeurs mobilières, le transport interprovincial et même la Cour suprême. »

M. Bourassa estime que le gouvernement québécois en abandonnant le droit de veto a banalisé et minorisé le Québec. Il reconnaît que la constitution canadienne accordée aux provinces un droit de veto en ce qui concerne la monarchie et la composition de la Cour suprême. Mais dans les autres secteurs, il y voit le danger que la Cour suprême soit amenée à interpréter le partage des pouvoirs au détriment des intérêts du Québec.

« Si le gouvernement veut laisser tomber le droit de veto, il est souhaitable qu'il soit revêtu avant qu'il ne puisse agir », affirme le chef du PLQ.

C'est en ce sens que l'opposition va présenter

une motion de non-confiance à l'endroit du gouvernement, en plus de déplorer l'affaiblissement de l'équipe ministérielle, l'accumulation des problèmes économiques et l'augmentation des impôts.

L'opposition ne s'attend pas à défaire le gouvernement avec cette motion, puisque le Parti québécois dispose d'une majorité de neuf voix en Chambre, mais elle lui permettra d'évaluer le comportement des quatre nouveaux députés indépendants.

La motion pourrait être discutée mardi prochain, à la reprise des travaux parlementaires, mais le débat sera limité à deux heures en vertu des règlements de la Chambre.

De Bellefeuille: Lévesque va négocier les mains vides

■ QUÉBEC (PC) — Le premier ministre René Lévesque négocie sans mandat et les mains vides avec son homologue fédéral, Brian Mulroney.

C'est l'opinion émise hier par l'ancien député péquiste de Deux-Montagnes, Pierre de Bellefeuille, aujourd'hui député indépendant.

M. de Bellefeuille «entretient beaucoup de craintes» face à la négociation que doivent amorcer aujourd'hui les deux premiers ministres. « M. Lévesque a décidé de bazarder l'historique droit de veto du Québec et c'est une décision d'une très grande gravité, dans le contexte actuel. »

De plus, en repoussant l'option souverainiste

du parti, il s'est affaibli devant Ottawa, craint M. de Bellefeuille.

« Le 22 septembre, il nous proposait le beau risque de renvoyer la souveraineté aux calendes grecques. Dans une déclaration récente, il affirmait être souverainiste sans détours et sans réserves. Comment un premier ministre souverainiste sans détours pourrait signer le Canada bill? » demande-t-il.

M. Lévesque, rappelle-t-il, n'a aucun mandat pour négocier avec M. Mulroney un éventuel droit de veto ou même l'équivalent d'un veto avec compensation financière. De fait, « il a le mandat de veiller aux intérêts du Québec tant qu'il reste au sein de la Confédération », souligne-t-il.

LA GRANDE VENTE

BON DÉBARRAS sur les MICROONDES

TOSHIBA

GARANTIE DE 50 MOIS



Le four à micro-ondes

de grande capacité de 1,6 pi cu. avec cycle de cuisson automatique par sélection sur commande et BRAINWAVE II — cycle de cuisson automatique avec 47 codes de sélection • 72-720 watts (10 niveaux de puissance) • Capacité utile de 1,6 pi cu • Système de diffusion des ondes «Power Guide» • Capteur thermique d'infrarouge • Cycle de cuisson automatique avec 47 codes de sélection • 3 réglages de température automatiques • 5 réglages manuels • 6 fonctions programmables affichage fluorescent • Décongélation automatique par capteur thermique ou durée • Cuisson basée sur température et durée • Maintien de la température • Réglage différé jusqu'à 12 heures • Touches de commande à signal sonore • Horloge numérique/minute de 100 minutes • Livre de recettes.

Spécial 725\$

PAYEZ ET EMPORTEZ

TOSHIBA



Le four à micro-ondes

programmable de grande capacité de 1,6 pi cu. idéal pour la cuisson rapide en deux étapes du four à la table. • 72-720 watts (9 niveaux de puissance) • Système de diffusion des micro-ondes «Power Guide» • Capacité utile de 1,6 pi cu • Programmation à 2 étapes • Cuisson basée sur température et durée • Décongélation automatique basée sur durée ou température • Touches de commande à signal sonore • Affichage LED vert • Horloge numérique/minute de 100 minutes • Sonde thermique Therm-A-Matic • 10 réglages de température, 100 - 200 F • Livre de recettes.

Spécial 495\$

PAYEZ ET EMPORTEZ

SUPER SPÉCIAL AVANT NOËL 46500\$

PAYEZ ET EMPORTEZ

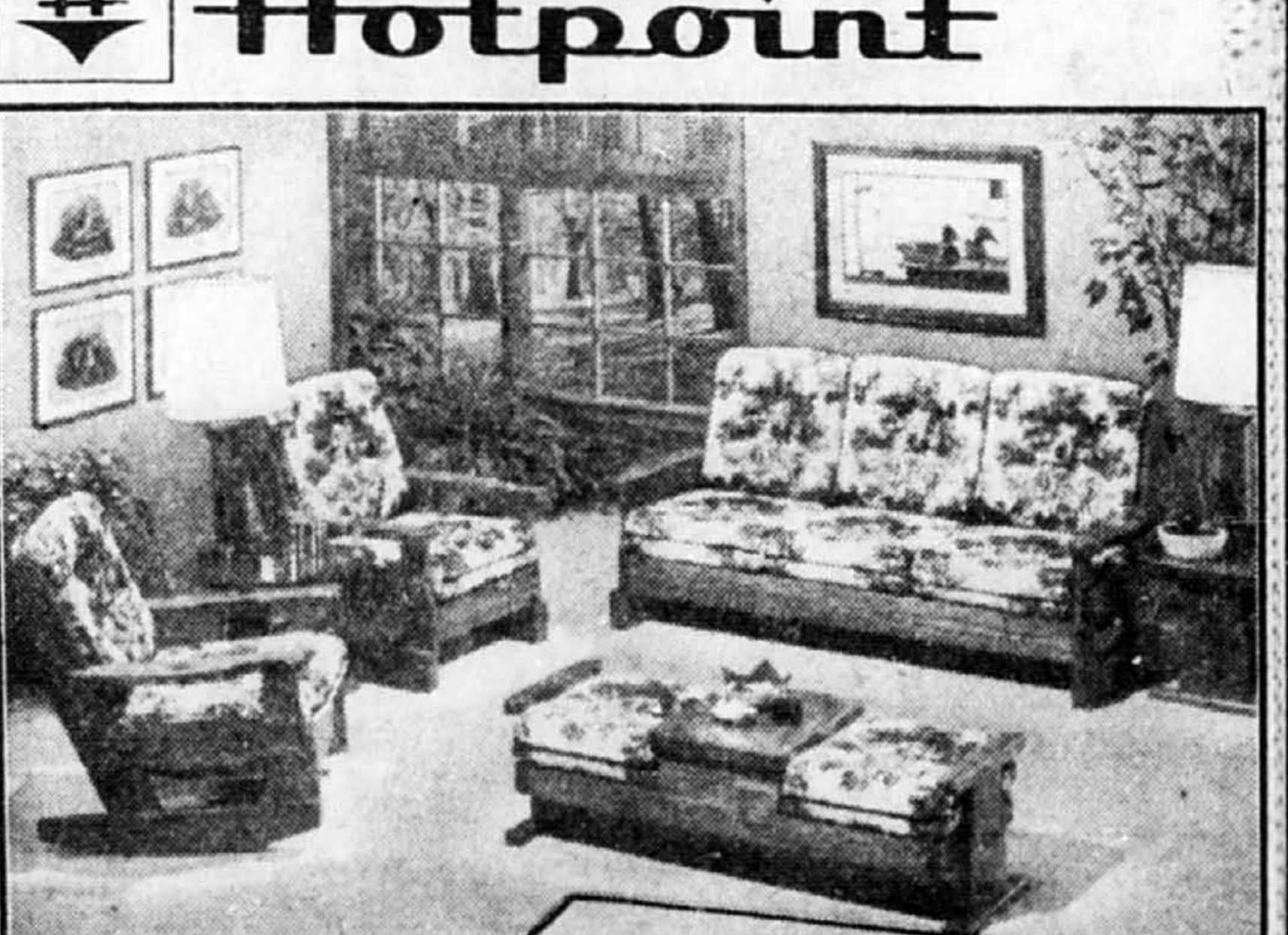


MAGNIFIQUE MOBILIER DE SALON

Incluant: • Fautueil droit • Sofa 3 places • Table pouf • Berceuse • 2 tables de bout

89500\$

PRIX SUPER VENTE



VENEZ VOIR DES CENTAINES D'AUTRES AUBAINES À TRAVERS LE MAGASIN À DES PRIX AUSSI BAS QUE CET ENSEMBLE TEL QU'ILLUSTRÉ.

Meubles Jacques Bigras Inc.

586, boul. Sauvé, St-Eustache

À 1,000 pieds au nord de l'hôpital St-Eustache

473-5310



L'épilepsie

quand on y pense
ce n'est pas ce qu'on pense

Epilepsie Canada
676-7495
Epilepsie Montréal
527-4128
Un organisme financé par
Centraide
Montréal

Les préjugés: Voilà le principal problème rencontré aujourd'hui par les personnes épileptiques. Au Canada, environ 2% de la population est atteinte d'épilepsie. Par contre, 80% des gens souffrant d'épilepsie peuvent mener une vie normale. À travers tout le Canada, des associations sont à votre disposition pour venir en aide aux personnes épileptiques. Pourquoi ne pas devenir membre?

JOHNSON: LA COMPENSATION ET, PEUT-ÊTRE, LE VETO

Mulroney et Lévesque ouvriront un peu le dossier constitutionnel

■ QUÉBEC — Le premier ministre fédéral, Brian Mulroney, s'amène dans la Vieille Capitale, aujourd'hui, où il rencontre le premier ministre René Lévesque pour un déjeuner en tête-à-tête. Ce qui devait être une rencontre à caractère économique en deviendra aussi une d'amorce de discussions en matière constitutionnelle.



Pierre-Marc Johnson

YVON LABERGE
de notre bureau de Québec

M. Lévesque l'a dit dans une entrevue publiée dans LA PRESSE samedi dernier: « Il nous fera sans doute connaître ses perspectives de développement économique et je ferai de même. Et il faut en profiter pour amorcer la discussion en matière constitutionnelle. »

Les perspectives de développement économique dont parlent M. Lévesque, elles sont en partie dans le projet d'entente-cadre que s'apprentent à signer les deux gouvernements. Et on profitera sûrement de l'entretien d'aujourd'hui pour en « signifier » certains détails et annoncer la conclusion d'une entente de principe.

Il sera aussi question de transferts fiscaux, même si le ministre québécois des Finances, Yves Duhaime, doit rencontrer la semaine prochaine son homologue fédéral, Michael Wilson, pour en discuter.

M. Lévesque exposera à son homologue canadien comment le

pleine compensation, il a apporté des nuances qui peuvent porter à confusion.

Ainsi, a dit M. Johnson, dans les échanges constitutionnels qu'aura le Québec avec le gouvernement fédéral et les autres provinces, « nous entendons, à l'égard du partage des pouvoirs », réitérer le principe du droit de retrait avec pleine compensation et « selon l'état des négociations, le droit de veto plein ».

Il a par ailleurs reconnu, encore comme son chef, que les principes qui guident le gouvernement québécois sont les mêmes que ceux qu'ont défendus d'autres gouvernements avant le sien.

« Les principes que nous entendons défendre dans ce que nous considérons comme une réouverture du dossier constitutionnel, sont les mêmes qui peuvent s'inspirer des grands axes qui ont été adoptés par cette Législature depuis plus de 50 ans. Mais en même temps, un certain nombre de demandes que le Québec entend faire pour nous assurer, à l'égard de notre développement, que nous disposons, dans ce contexte, du maximum de marge de manoeuvre en termes de développement pour le Québec. »

Pour sa part, le premier ministre canadien ne cache pas son intention d'amener le Québec à signer l'accord constitutionnel.

Pour ce faire, il lui faut créer un climat favorable qui respecte la nature particulière du Qué-

bec. Il s'en est d'ailleurs ouvert au caucus de ses députés alors qu'il se dit prêt à reconnaître au Québec un caractère distinct.

Quant à savoir s'il est disposé à donner au Québec le droit de retrait avec pleine compensation, cela reste à voir. Comme le disait M. Lévesque à LA PRESSE, il devra d'abord le faire accepter par les autres provinces.

Pas d'unifolié

■ QUÉBEC (PC) — L'opposition a invité hier le gouvernement québécois à hisser le drapeau canadien à côté du fau-tueil du président de l'Assemblée nationale.

Le député de Charlesbourg, Marc-Yvan Côté, a soumis une motion en chambre mais le leader du gouvernement, Jean-François Bertrand, a refusé de la débattre.

Celle-ci invitait le président de l'Assemblée à « prendre les mesures nécessaires pour que le drapeau de notre pays, le Canada, soit arboré près du fau-tueil de la présidence, comme l'est celui du Québec ».

M. Côté estime qu'il est opportun de hisser l'unifolié aux côtés du fleurdelisé, puisque le premier ministre du Canada, Brian Mulroney, est à Québec aujourd'hui et que les députés péquistes sont maintenant « de nouveaux fédéralistes ».

dBASE SUR IBM PC

- cours intensif en dBASE II et III*
- sur 2 jours: les 17 et 18 décembre
- \$300

861-6763

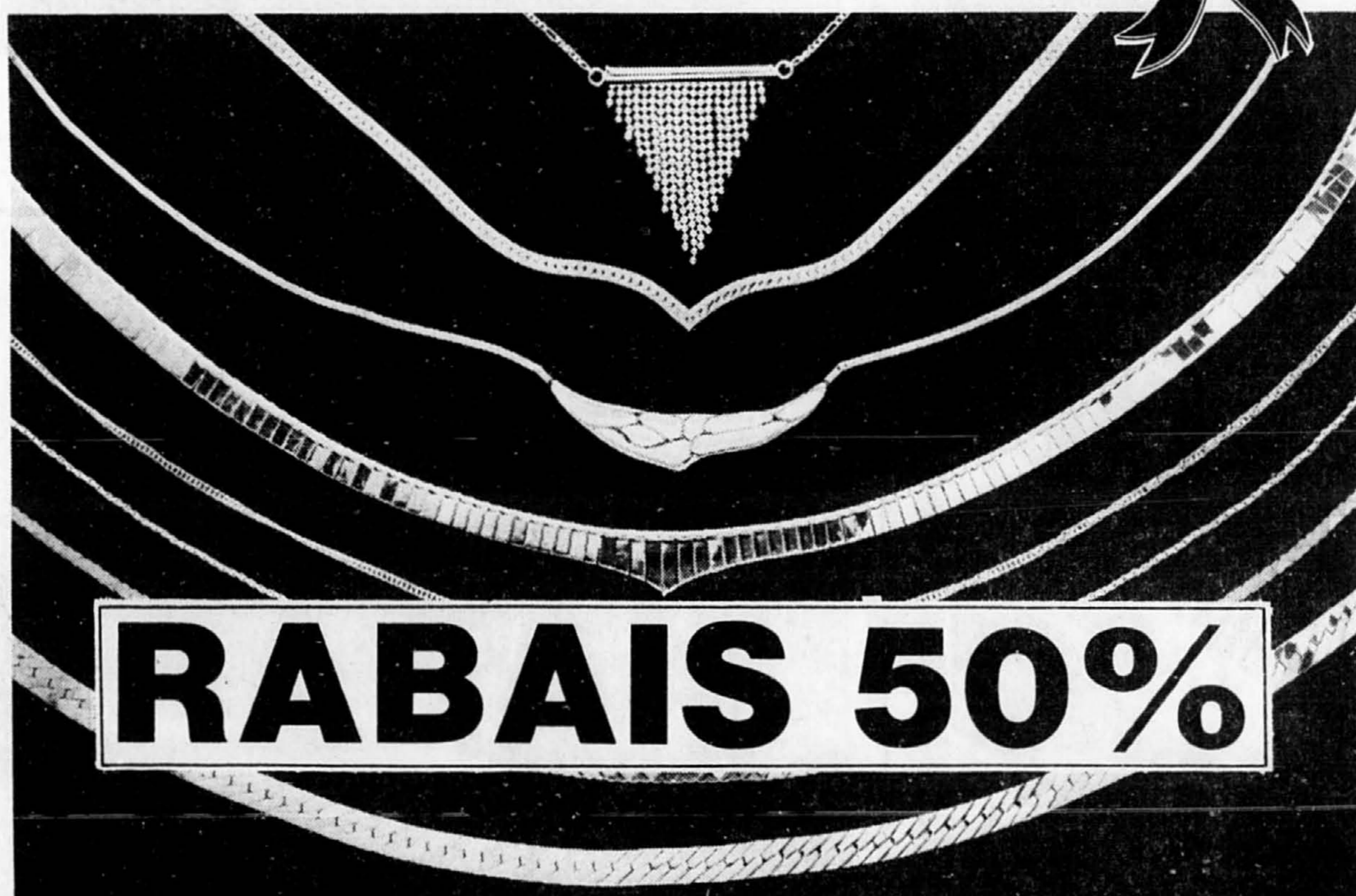
GARANTIE: Ce cours ne sera pas annulé.

Seminar Centre
1080, Côte du Beaver Hall

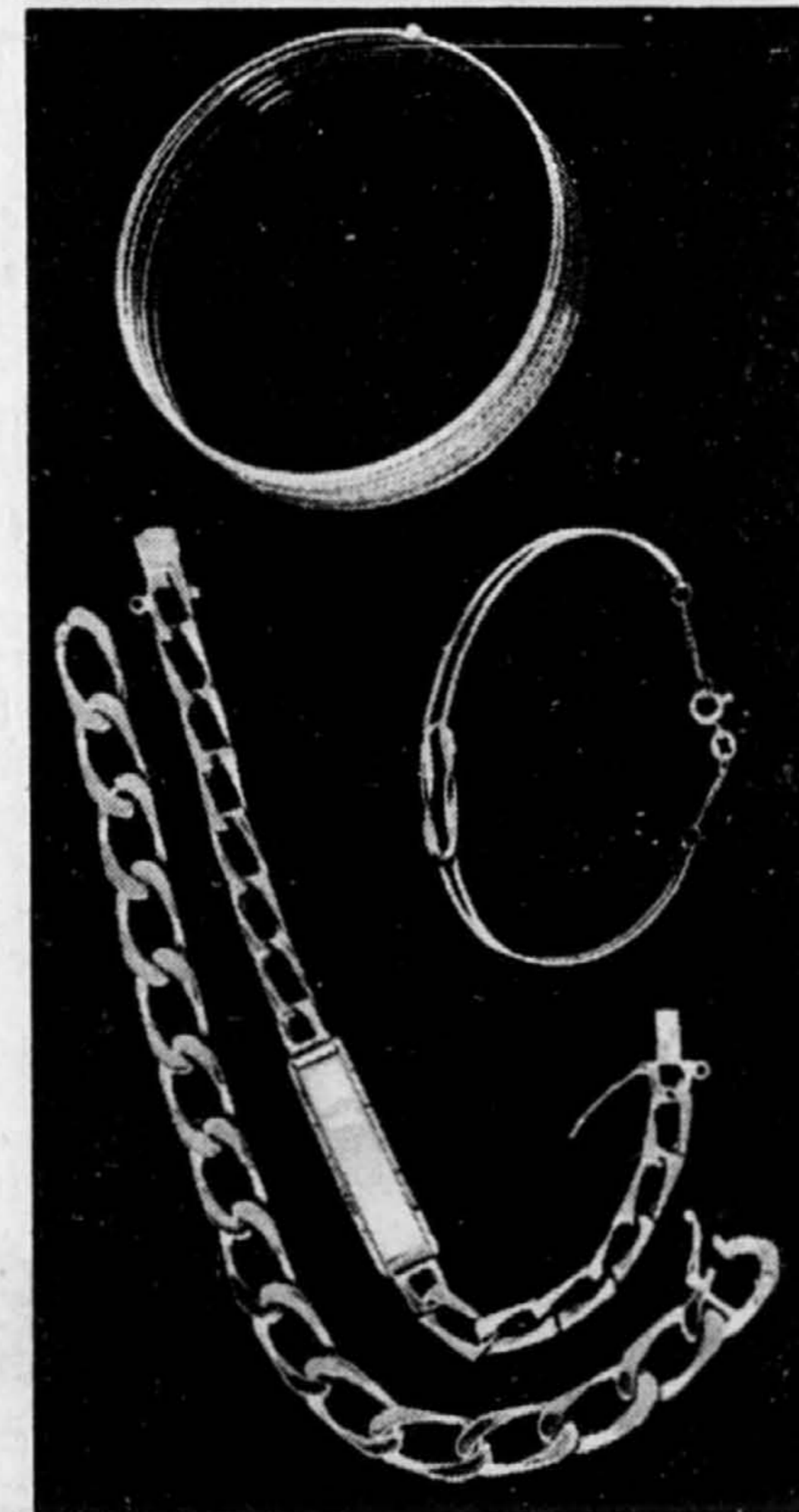


Vanier College

SIMPSON



RABAIS 50%



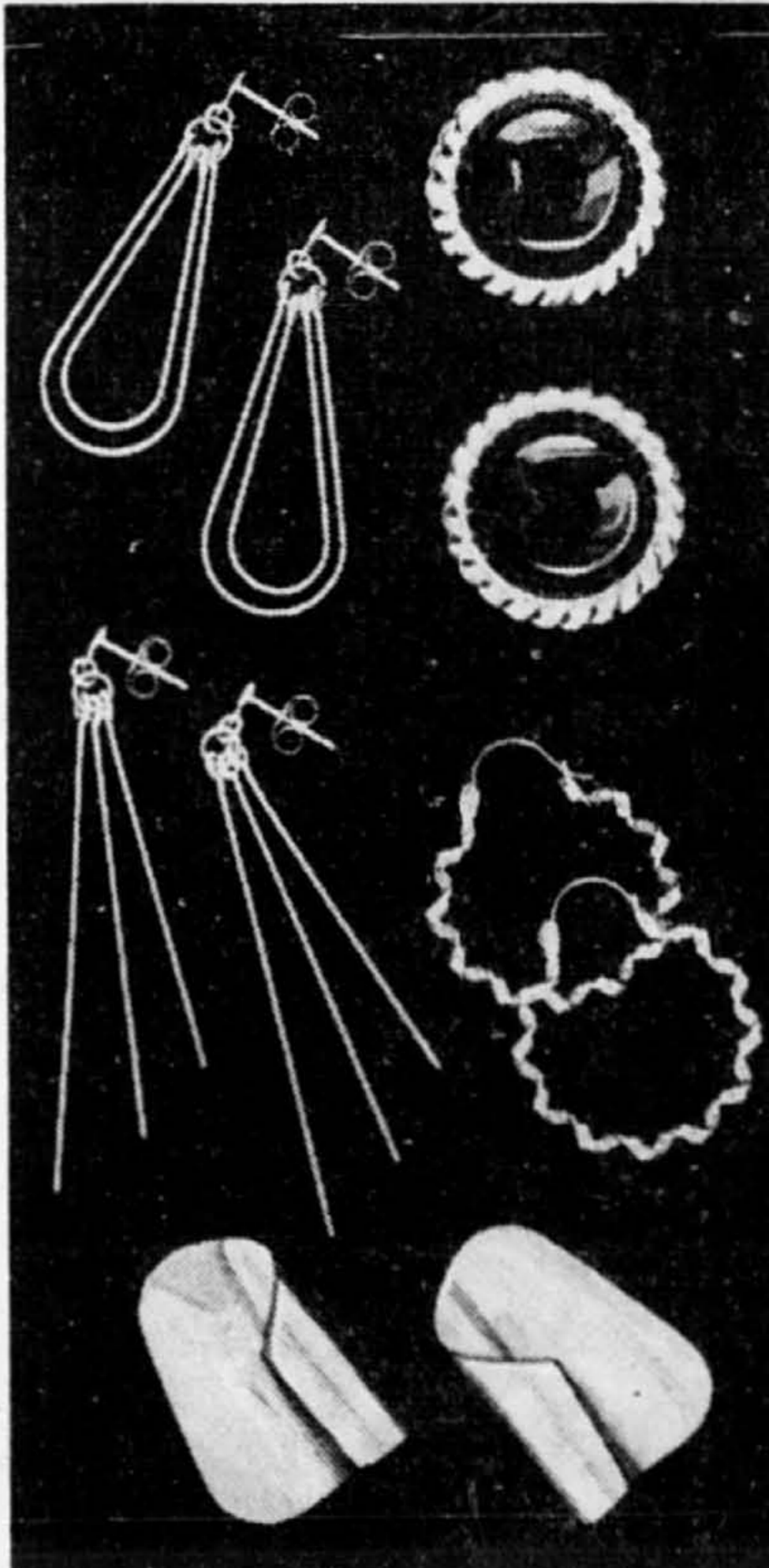
Bijoux en argent sterling

Juste à temps pour en offrir un en cadeau... Noël arrive à grand pas! Superbes bijoux en argent sterling qui plairont inmanquablement! Venez voir notre fabuleuse sélection de bracelets, boucles d'oreilles, pendentifs et chaînes de longueurs variées... tous à 50% de rabais! Ne manquez pas cette occasion unique... chez Simpson, votre boîte à cadeaux!

Veillez noter: La sélection et les prix peuvent varier d'un magasin à l'autre.

Bijoux, 227, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.



A. Gold & Sons
Depuis 1899

ÉPARAGNEZ \$399
SUR LA «MERCEDES»
DES MANTEAUX EN PEAU DE MOUTON



PRIX SPÉCIAL
ORD. *1098
\$699

ÉPARGNEZ *399
BRUN VISON 38 à 46

GANTS EN PEAU D'AGNEAU VÉRITABLE
ORD. #52 MAINTENANT *38

LE CHIC PALETOT D'AUTO EN AGNEAU D'ESPAGNE FAIT DE VÉRITABLES PEAUX DE TOSCANE ULTRA-SOUPLES.

Absolument superbe, notre paletot d'auto est dessiné et taillé avec art. Il respire l'élégance et la virilité, l'excellence d'un bout à l'autre. Si vous avez toujours rêvé acheter ce qu'il y a de mieux, mais ne pouviez pas vous le permettre, vous le pouvez maintenant grâce à cette superbe réduction de \$399.

388, STE-CATHERINE O.
LES GALERIES D'ANJOU
LE CARREFOUR LAVAL

A. Gold & Sons
Depuis 1899
CENTRE ROCKLAND

• 960, STE-CATHERINE O.
• LES PROMENADES ST-BRUNO
• FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE

American Express, Visa, MasterCard, Diners, Carte Blanche et la carte A. Gold & Sons



VOYEZ la poupée vivante et l'oursin vivant à votre magasin Simpson.

Les samedis 8, 15, et 22 décembre de 11h à 13h au Pays des Jouets. Des surprises et des ballons! NOËL C'EST AMUSANT CHEZ SIMPSON

Simpson
AUJOURD HUI

Yvon Lamarre prévoit que la région métropolitaine va poursuivre son « rythme de développement »

■ Pour le président du comité exécutif de Montréal, M. Yvon Lamarre, son administration a

MARIANE FAVREAU

passé haut la main l'examen de fin d'année. Il assure, preuves à l'appui, que les objectifs financiers et économiques fixés depuis quelques années sont en voie d'être atteints et que l'économie de la région métropolitaine poursuivra « son rythme de redressement ».

Diminution du fardeau fiscal du contri-

buable montréalais, amélioration de la situation financière de la Ville, développement de Montréal aux plans résidentiel, commercial et industriel: trois objectifs largement atteints, selon les chiffres cités par M. Lamarre qui donnait, hier, une conférence de presse sur le dossier financier et économique de la Ville, peu avant le début des discussions sur le budget 1985, au conseil.

Depuis 1980, les budgets de Montréal ont évolué à un rythme inférieur à celui de l'inflation et des autres gouvernements.

Ainsi, au plan de la fiscalité, la taxe foncière est passée de \$3,10 à \$2,63 de 1980 à 1985. La taxe d'affaires, qui était de plus de 20 p. cent, a été réduite à 16,9 p. cent. On procède, de plus, à l'élimination progressive de la surtaxe, passant de \$0,43 sur l'excédent d'évaluation de \$100 000, à \$0,15. On a aboli la taxe sur le capital des banques. Les PME reçoivent un traitement préférentiel qui prend la forme d'un crédit de taxe d'affaires.

« Toutes ces réductions de taxes ont permis d'établir le fardeau résidentiel des Montréalais à un ni-

veau très comparable à celui des principales villes du Québec, assure M. Lamarre, surtout si l'on tient compte des services offerts. »

En plein développement

Grâce aux programmes municipaux, la construction est fort active: en 1984, le rôle d'évaluation s'est enrichi de \$533 millions et on en espère autant pour 1985.

D'autre part, l'Administration a réussi à réduire la part relative des frais de financement dans le budget, à stabiliser l'encours de la dette

et à rehausser la cote financière de la Ville, qui est maintenant A plus, (une cote supérieure à celle de deux provinces canadiennes).

M. Lamarre a rappelé quelques balises du développement de Montréal: les « sidac » dans six artères commerciales, le programme de revitalisation des artères commerciales qui touche 27 tronçons de rues commerçantes.

Au plan industriel, « le nouveau visage de Montréal, comme centre de la recherche et de la haute technologie, a considérablement évolué depuis un an », signa-

le le président Lamarre, notamment avec la création de la « Cité scientifique », créée pour répondre aux besoins des entreprises de pointe. Les implantations dans ce parc industriel représentent des investissements de \$85 millions et près de 500 nou-

veaux emplois.

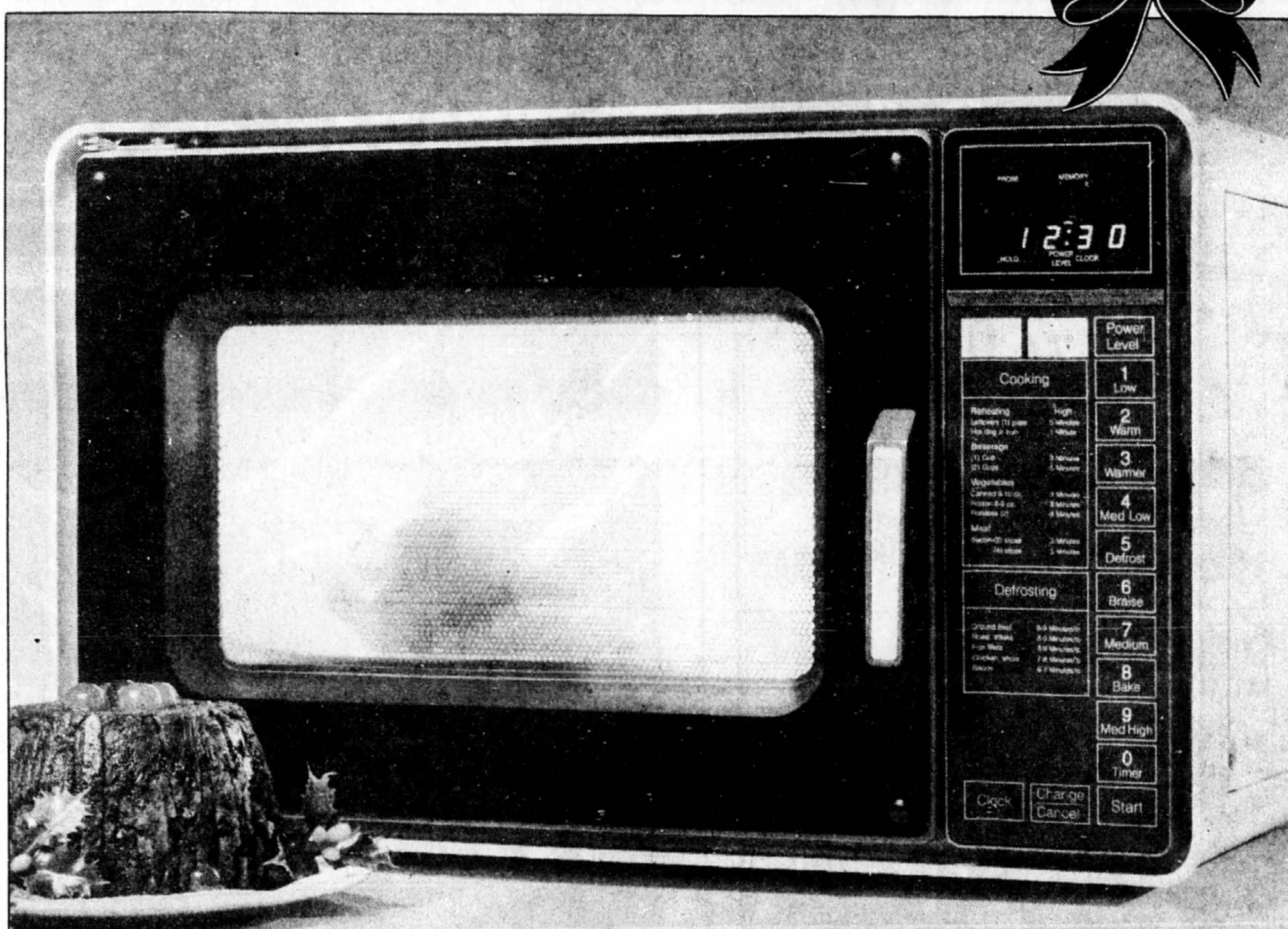
Dans le domaine de l'habitation, on a fait des pas de géants, selon M. Lamarre. Dans le cadre de l'opération 20 000 logements, on comptait, à la fin du mois dernier, des ententes pour la réalisation de 13 008 logements.

Simpson

ERRATUM: Veuillez prendre note de la correction suivante pour l'encart publicitaire Simpson « La vente de Noël continue »:

Page 1, article 1D — Mules « Lullabies ». Cet article n'est pas disponible pour cette promotion. Un article de remplacement sera offert au même prix: velours rose foncé, bleu roi ou gris. Simpson regrette tout inconvénient causé par cette erreur.

SIMPSON, LE FOYER DES BONNES VALEURS



ÉCONOMISEZ \$50 SUR CETTE MERVEILLE DE BEAUMARK ET CRÉEZ DES METS SUCCULENTS!

VENTE

399⁹⁸

ÉCONOMISEZ \$50 SUR CE FOUR À MICRO-ONDES 0,8 P¹ DES PLUS COMPACTS. Modèle de 32,4 x 52 x 38,8 cm ne pesant que 43 lb.

- Contrôles électroniques des plus précis.
- Contrôle de puissance variable pour plus grande flexibilité.
- Contrôle automatique d'intensité vous permettant de pré-régler l'intensité pour cuisson de viandes, soupes et sauces.

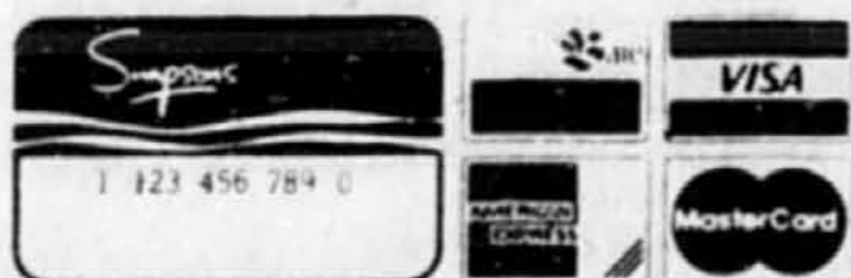
- Horloge numérique.
- Intérieur facile à nettoyer, tablette de verre encastrée.
- Idéal pour votre foyer ou chalet.

Ton amande. Modèle 02120. Prix ord. Simpson 449.98

Appareils électroménagers, 430, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez... ou composez **284-4231**

Beau*mark



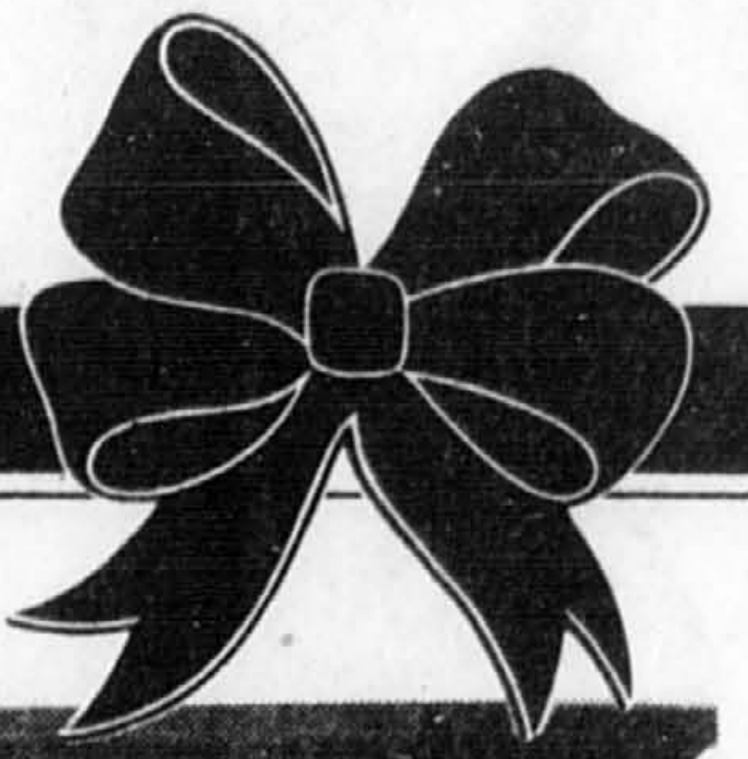
Simpson

AUJOURD'HUI

deKuyper



SIMPSON



DE GRANDES ÉCONOMIES ET VALEURS POUR VOTRE FOYER À NOËL!

\$299 AU CHOIX

FAUTEUIL AILÉ «KROEHLER»

1. Offrez un cadeau qui durera longtemps... offrez un fauteuil ailé. Fauteuil classique de style Queen Anne fabriqué par un manufacturier canadien réputé. Cadre en bois dur, siège ne s'affaissant pas. Recouvrement velours «Kralon» acrylique de ton bleu, rose foncé ou beige. Valeur Simpson \$299

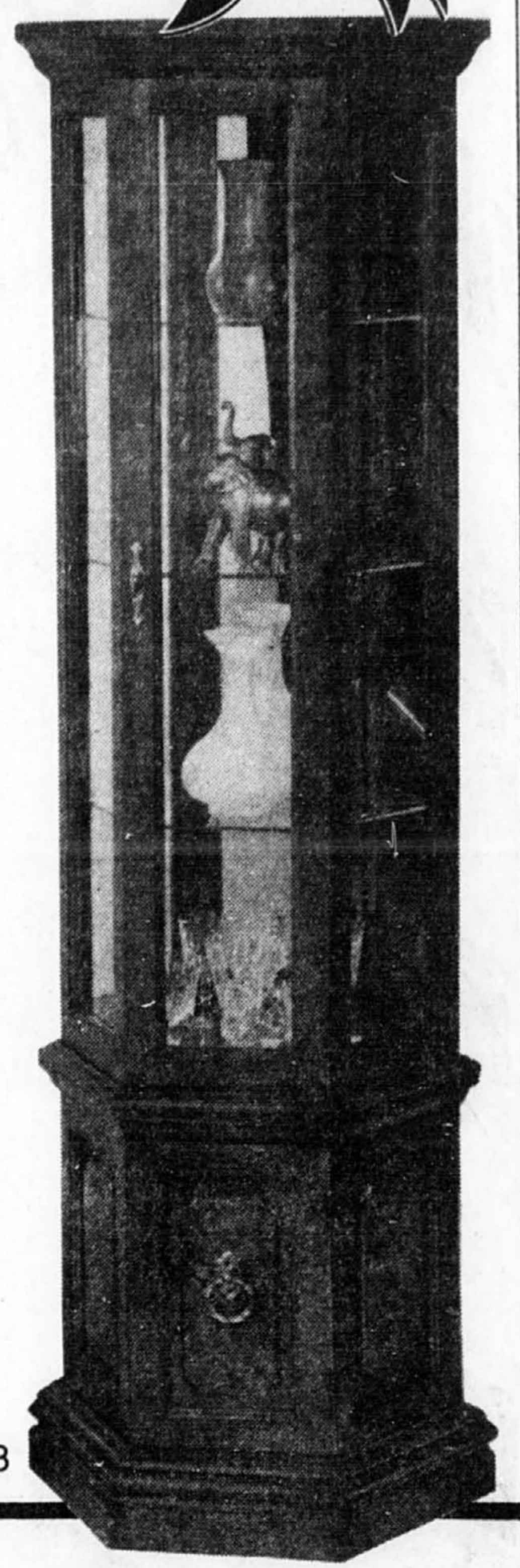
BUREAU EN ÉRABLE MASSIF

2. Robuste bureau de style rustique au riche fini ton moyen. Fabriqué au Canada. Modèle avec 3 tiroirs rehaussés de poignées fini laiton antique. Un cadeau pratique et élégant à la fois! Valeur Simpson \$299

ÉCONOMISEZ \$100

ARMOIRE À BIBELOTS «CRAFTLINE»

3. Pour étaler toutes vos petites merveilles et celles que vous recevrez à l'occasion de Noël. Superbe armoire fabriquée en bois durs et placages de choix, riche fini pacanier. Miroir pleine longueur, tablettes en verre et éclairage intérieur. Une belle pièce qui rehaussera votre foyer... maintenant en vente chez Simpson. Prix ord. Simpson \$399 VENTE \$299



ÉCONOMISEZ 30% ENS. MATELAS ET SOMMIERS «CHIRO QUILT» DE «SERTA», FABRIQUÉS AU CANADA

4. Détente assurée! Matelas et sommiers «Chiro Quilt» maintenant offerts à rabais chez Simpson. De plus, vous pouvez choisir le degré de support que vous désirez... ferme régulier, très ferme ou moelleux. La qualité et le confort «Serta»... à bas prix chez Simpson! Tous les matelas à 312 ressorts lovés calibre 13 (basé sur format double).

FERME RÉGULIER

Ensemble de fermeté moyenne. Isolant feutre et coussinet fibre, couche du dessus en polymousse piquée au recouvrement rayonné.

	Ord. Simpson	VENTE
Matelas ET sommier format jumeau.....	\$380.....	\$259
Matelas ET sommier format double.....	\$440.....	\$299
Matelas ET sommier format queen.....	\$520.....	\$359

TRÈS FERME

Construction de type «sandwich»: mousse/feutre/mousse avec coussinet isolant piqué au recouvrement rayonné.

	Ord. Simpson	VENTE
Matelas ET sommier format jumeau.....	\$420.....	\$289
Matelas ET sommier format double.....	\$490.....	\$339
Matelas ET sommier format queen.....	\$560.....	\$389

MOELLEUX

Support moelleux tout en étant quelque peu ferme. Centre feutre et mousse avec dessus en polymousse super moelleux piqué au recouvrement tricot rayonné.

	Ord. Simpson	VENTE
Matelas ET sommier format jumeau.....	\$460.....	\$319
Matelas ET sommier format double.....	\$550.....	\$375
Matelas ET sommier format queen.....	\$620.....	\$429

Meubles, 401, centre-ville.
Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.
Venez... ou composez 284-4231



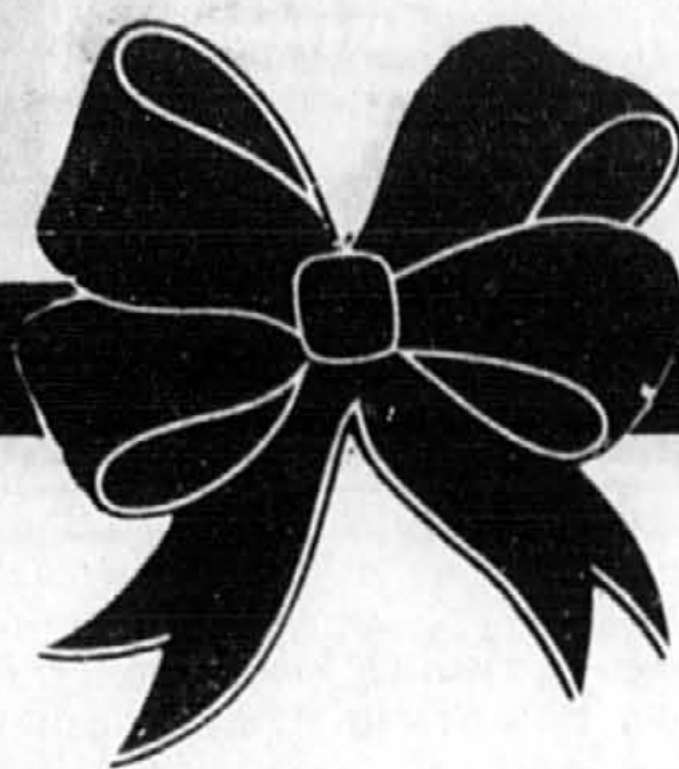
Le coin de Noël
L'esprit des Fêtes est à son meilleur au Coin de Noël chez Simpson... tout pour décorer cadeaux, arbre, tables, portes et plus encore.



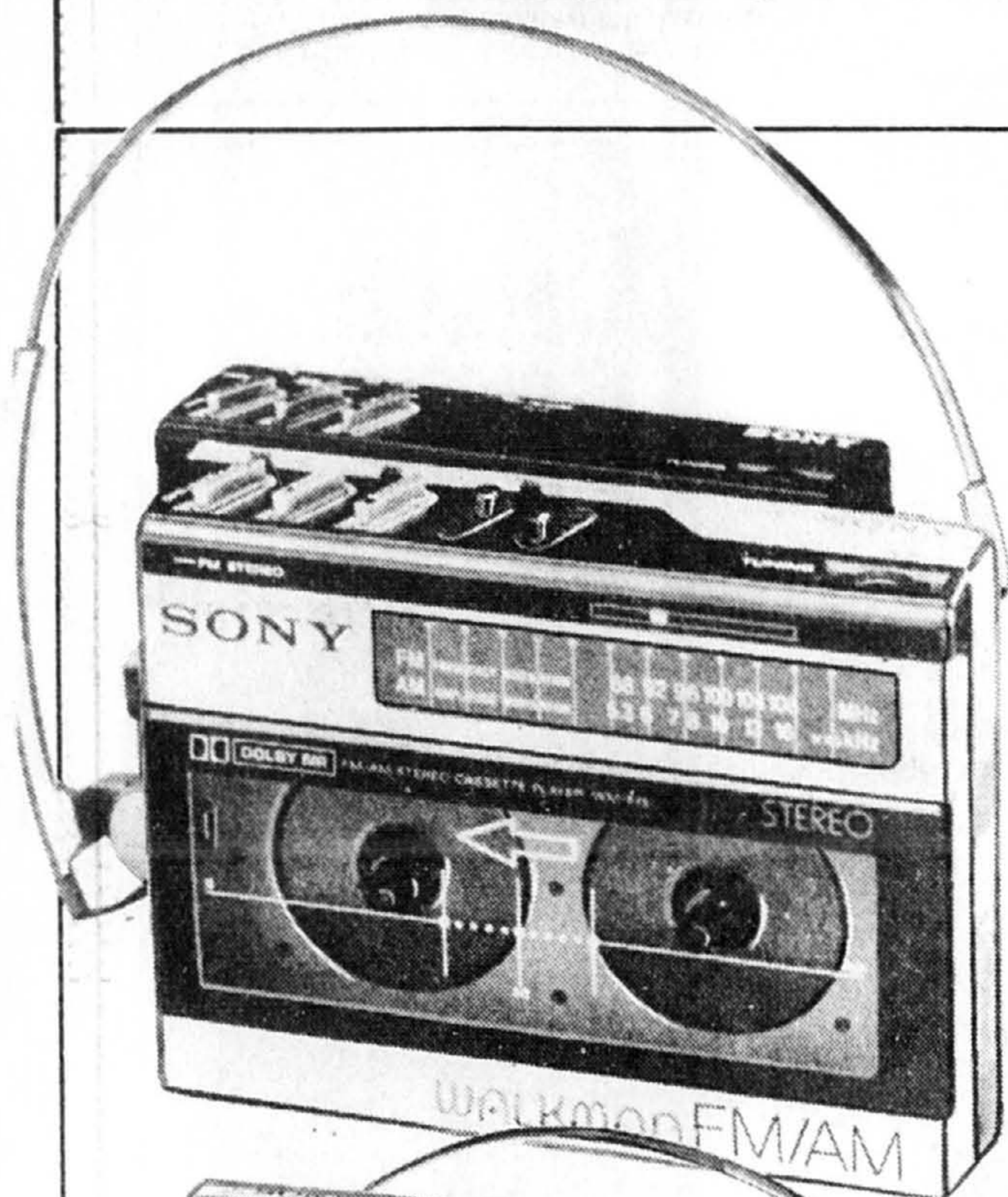
Pour un foyer invitant
Venez voir notre superbe collection de meubles d'appoint conçus spécialement pour rehausser tout décor... en beauté!

Simpson
AUJOURD'HUI

SIMPSON

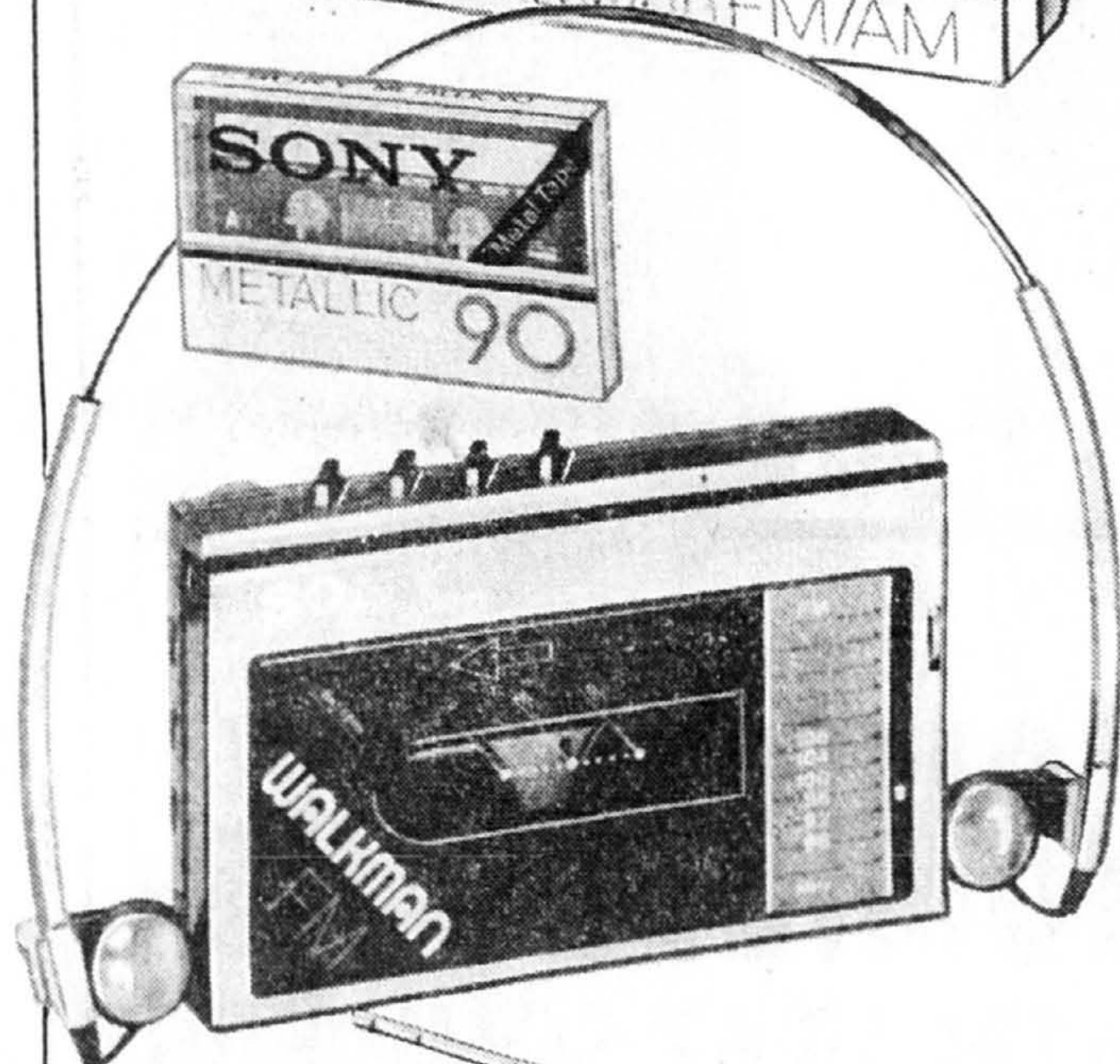


**LA SONORITÉ À SON MEILLEUR...
LES PORTATIFS «SONY» CHEZ SIMPSON!**



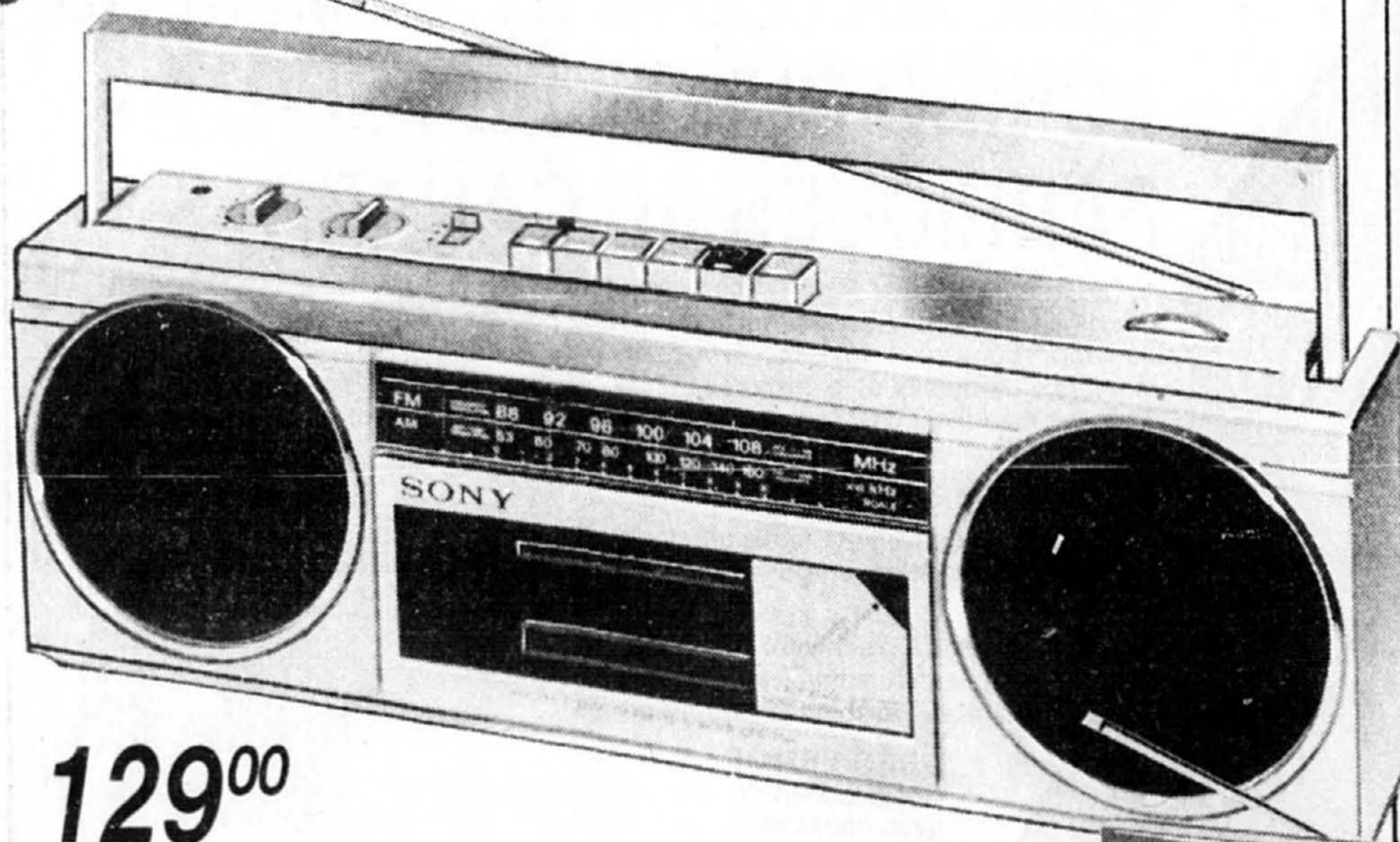
219⁰⁰

1. COMBINÉ STÉRÉOPHONIQUE «WALKMAN AM / FM / LECTEUR DE CASSETTES DE «SONY». Avec «Dolby B» atténuant les bruits de fond. Accepte bande métal. Arrêt automatique. Indicateur DEL pour fonctionnement / état des piles. Léger casque d'écoute, étui inclus. Modèle WM-F15.



199⁰⁰

2. «WALKMAN» DE POCHE DE «SONY». De même format qu'une boîte de cassette audio... mais qu'elle puissante! Syntonisateur FM stéréo, système «Dolby B» atténuant les bruits de fond, accepte bande métal. Dispositif anti-secousses, arrêt automatique. Comprend casque d'écoute, étui et bandoulière. Modèle WM-F10.



129⁰⁰

3. COMBINÉ RADIO AM / FM / MAGNÉTOPHONE STÉRÉOPHONIQUE «SONY». Détecteur automatique de fréquences musicales au toucher d'un bouton. Microphone stéréo incorporé. Réglage automatique du niveau d'enregistrement pour enregistrer de la radio ou «sur le vif». Fonctionne sur CA ou 6 piles «D» (non incluses). Blanc. Modèle CFS-250.

Divertissement au foyer, 395, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno. Venez... ou composer **284-4231**.



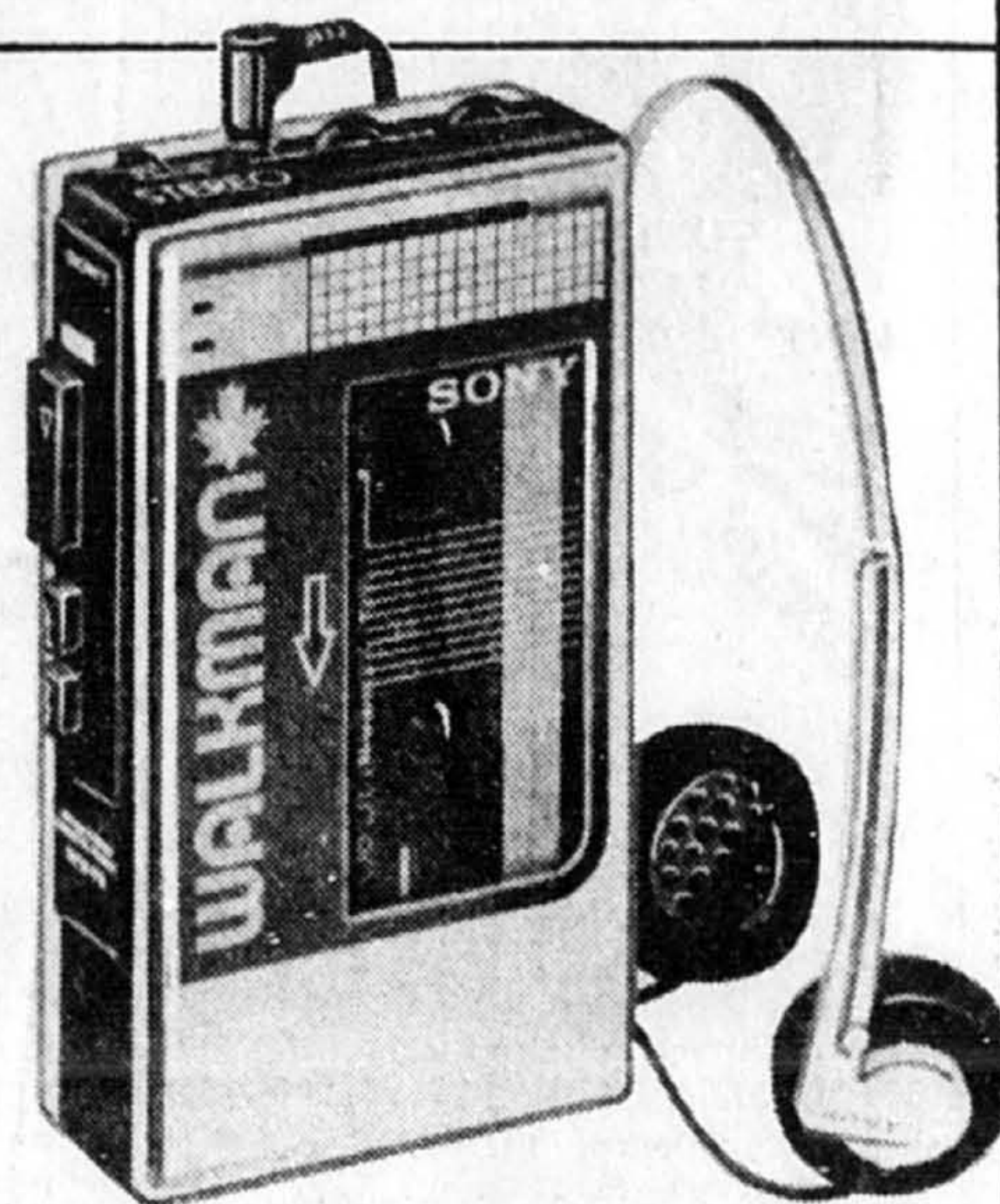
Clients de 65 ans et plus, ne manquez pas

Aujourd'hui et demain, 6 et 7 décembre chez Simpson... rabais 15% sur presque tous vos achats!



18⁹⁹

8. LÉGER CASQUE D'ÉCOUTE «SONY» pour réception stéréo hors pair. Grâce aux merveilles de la haute technologie, ce casque d'écoute retransmet tous les types de signaux, même les plus faibles. Fiche «Unimatch» à 2 sens pour compatibilité accrue avec variété de chaînes stéréos. Modèle MDR-1011.



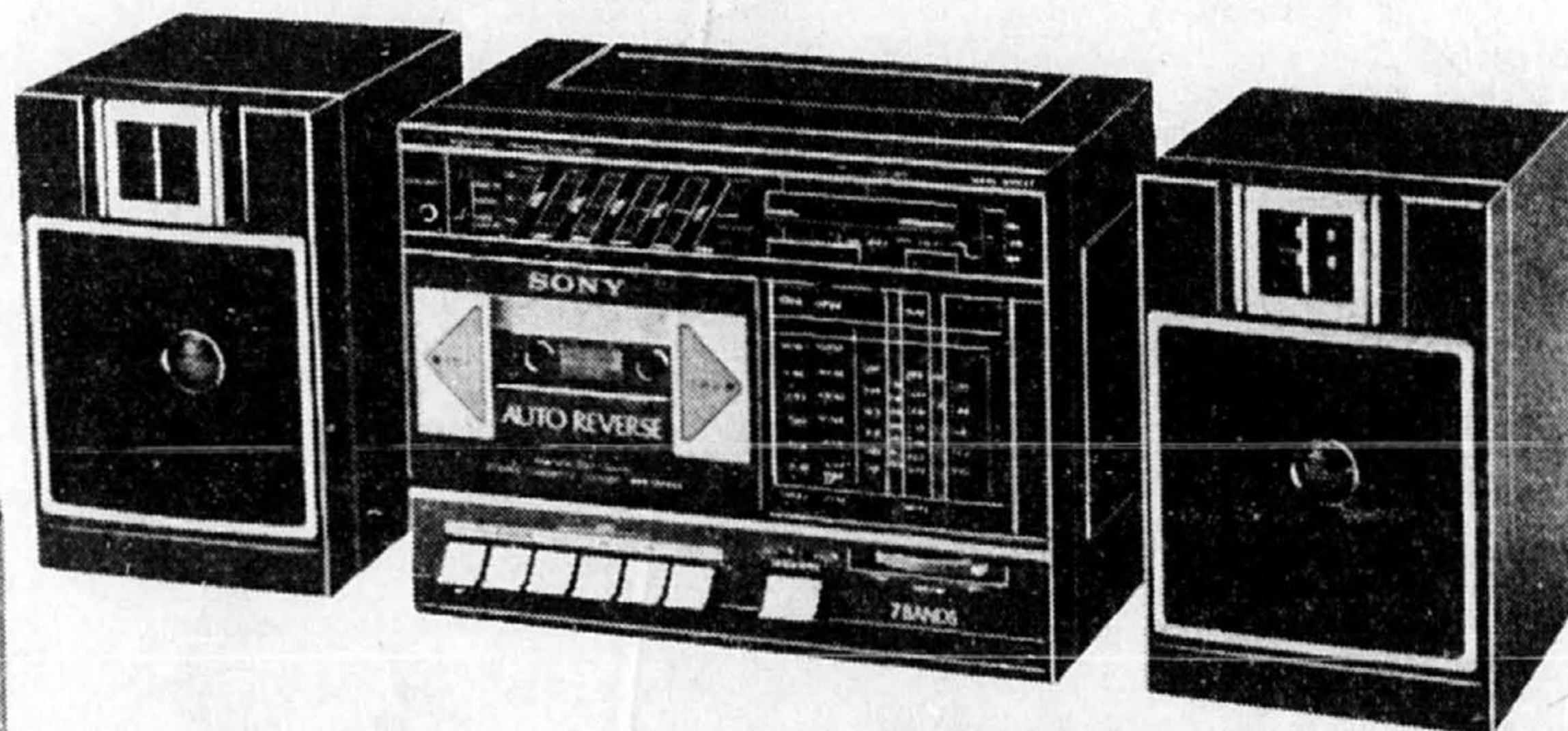
119⁰⁰

7. COMBINÉ STÉRÉOPHONIQUE AM / FM / LECTEUR DE CASSETTES «WALKMAN» DE «SONY». Accepte bande normal et métal. Mécanisme de défilement stabilisé par compensateur; contrôles pour marche avant rapide / rebobinage, arrêt automatique. Indicateur DEL pour fonctionnement / état des piles. Comprend casque d'écoute stéréo et bandoulière. Modèle WM-F8.



79⁰⁰

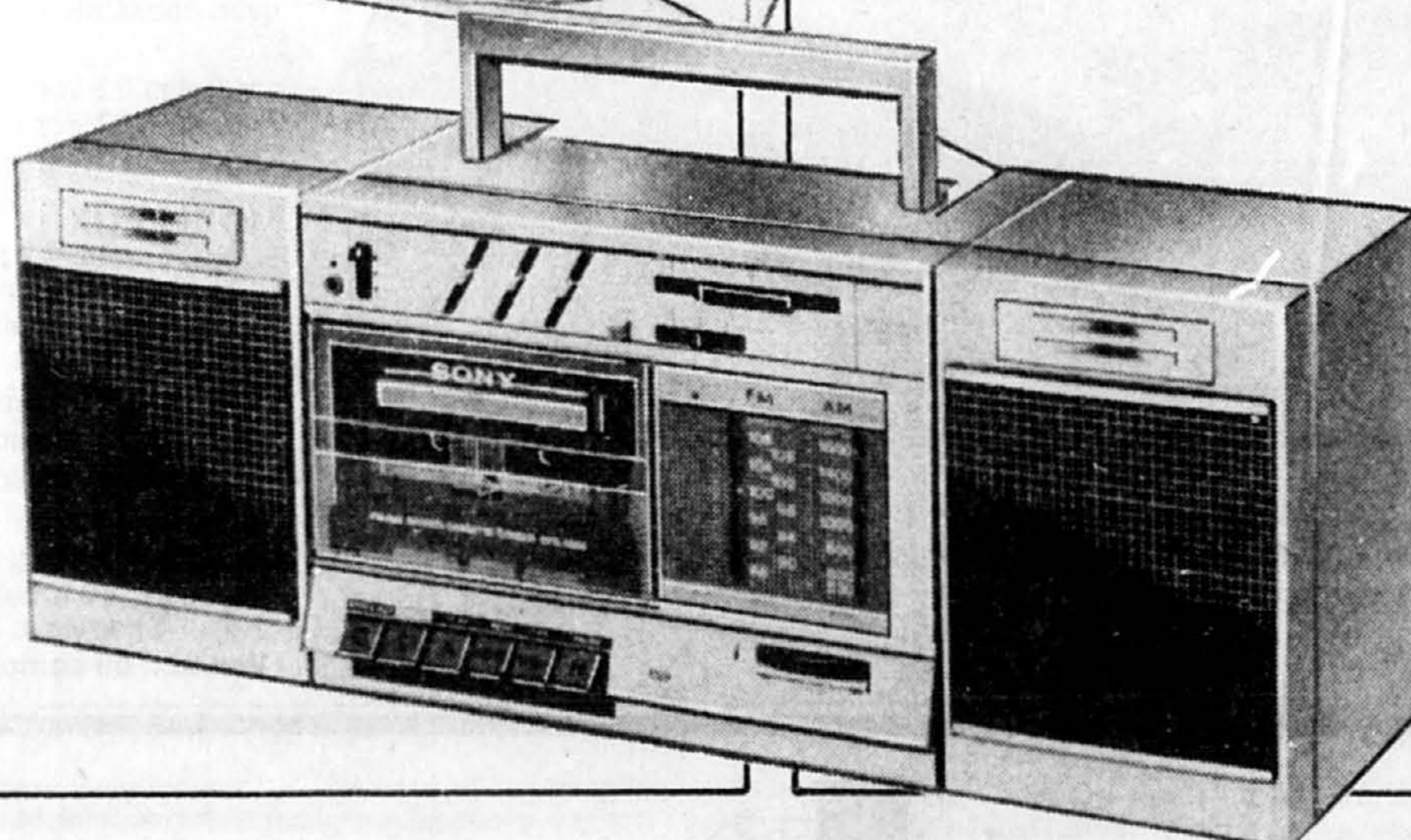
6. RADIO «WALKMAN» AM / FM STÉRÉO DE «SONY». Un appareil portatif des plus pratiques! Nouveau circuit intégré pour réception stéréophonique sur AM et FM. Commandes faciles à utiliser. Comprend casque d'écoute et étui. Modèle SRF-A1.



SONY®

249⁰⁰

5. COMBINÉ RADIO À 7 BANDES / MAGNÉTOPHONE STÉRÉO «SONY». Enceintes amovibles. Radio avec AM / FM et 5 ondes courtes. Interrupteur multi-voltage, détecteur automatique de fréquences musicales, correcteur graphique à 5 gammes, auto-inversion en lecture et arrêt automatique. Fonctionne sur CA / CD. (Piles non incluses). Modèle CFS-5000S.



159⁰⁰

4. COMBINÉ RADIO AM / FM / MAGNÉTOPHONE À CASSETTE STÉRÉO DE «SONY». Enceintes amovibles pour meilleure séparation stéréophonique. Correcteur graphique à trois gammes et détecteur de fréquences musicales. Arrêt automatique en mode lecture ou enregistrement. Fonctionne sur CA ou 6 piles «D» (non incluses). Modèle CFS-3000.

Simpson
AUJOURD'HUI